This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Ex Bibliotheca
A WENGERSKY

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE L'ANNÉE 1789.

10

MÉMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
L'ANNÉE 1789.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME QUATRIEME,

Contenant Octobre, Novembre et Décembre.

Jean Pierre Louis de la Roche du Maine
marquis de Luchet

A PARIS,

Chez LAVILLETTE, Libraire, hôtel de Bouthillier, rue des Poitevins.

1790.

DC
141
.L94
v.4

6' 1526 41 ...

HISTOIRE DE L'ANNÉE 1789.

ÉVÉNEMENT.

PREMIER OCTOBRE.

CLAUDE PERROT est mort le mardi 27 septembre, dans un état de pauvreté. Son enterrement a été annoncé à sa paroisse, saint-Jacques-la-Boucherie, comme enterrement de charité : en conséquence, un seul prêtre se présenta pour enlever le corps, suivi de ce qu'on appelle un *croque-mort*, qui sert à enlever les corps des pauvres. Les parens & les amis du défunt s'étoient cotisés pour lui donner un cercueil. Le prêtre, à la vue de ce cercueil, se retira, parce qu'il n'est pas d'usage d'enterrer *gratis* un cadavre gissant dans une bière : cette retraite excita des murmures

dans le quartier; deux femmes & deux hommes portèrent le corps à la paroisse. Le suisse de l'église reçut fort mal le modeste convoi : on l'accuse de s'être servi des termes les plus indécens. L'émeute commence, on crie à la lanterne, mais on se contente de le promener dans l'église, une torche à la main; après lui avoir ôté son baudrier et son habit, on lui fait faire amende honorable à genoux, à la tête du cercueil, et on le chasse de l'église. Pendant qu'on appaisoit ainsi les mânes de Perrot, quelques citoyens se transportèrent à l'hôtel-de-ville, où le comité donna ordre de rendre au défunt les derniers devoirs, avec la décence qui convient dans ces tristes cérémonies. Après l'enterrement, on annonça au peuple un service solemnel pour le lendemain 30. Il s'est fait avec pompe, il y eut une quête pour subvenir aux besoins de deux enfans orphelins que Perrot a laissés. Le curé de la paroisse a fait tout ce qui dépendoit de lui pour prouver au public que s'il eût été consulté, ce scandale n'auroit pas eu lieu.

Lettre de M. Bérenger, censeur royal, à M. Mounier, président de l'assemblée nationale, le 20 septembre, séance du soir.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'OSE vous prier de déposer pour moi, sur l'autel de la patrie, une quittance de deux cents livres *sur les rentes réservées à la maison Guémenée*; la voici : elle est échue du premier juillet dernier, & sera payable dans quelques semaines. Si l'extrême modicité de ma fortune me permettoit un plus grand don, je le ferois avec joie.

Graces immortelles soient rendues aux douze citoyennes généreuses qui ont fait naître dans tous les cœurs cette patriotique émulation! En vain l'aristocratie expirante a lancé ses misérables sarcasmes sur ce beau mouvement ; je la vois forcée de feindre une admiration qu'elle ne peut sentir, et d'imiter enfin une générosité dont elle auroit dû donner le premier exemple.

Si celui que je crois devoir offrir à mes nombreux et respectables confrères, les professeurs et les instituteurs, a le bonheur d'être suivi, la patrie qui, pour ainsi dire, nous confie toute

la postérité, la patrie régénérée va voir au règne de l'égoïsme succéder le siècle du désintéressement, comme la liberté succède au despotisme.

Je couronnerai ma très-légère offrande par un sacrifice d'une autre espèce, qu'on s'empressera d'imiter, sans doute, par respect pour la vérité, par amour pour l'indépendance. J'étois ce qu'on appelle *censeur royal*; j'abdique ce vain titre, et je renonce aux fonctions qu'il m'imposoit, comme contraires au droit de parler, que nous tenons de la nature, et à la liberté de la presse, que les sages regardent comme le plus grand bienfait de l'assemblée nationale. J'ai toujours eu, de ce ministère de gêne, l'opinion que les anciens Aruspices avoient entr'eux de leur sacerdoce.

Je suis avec respect, etc.

3 OCTOBRE.

MARIAGES.

En Sicile, on ne permet pas aux jeunes mariés de goûter du festin des noces; mais après le repas, le père de la mariée, ou son plus proche parent, présente un gros os à l'époux, en lui

disant : *Rodi tu quest' osso*, « ronge cet os
» car tu viens d'en prendre un qui sera plus dif-
» ficile à ronger. »

Nous ne nous serions jamais permis de rapporter cette coutume de Sicile, qui ne peint que la rudesse des mœurs du pays ; mais l'on prétend que les allégories sont très-piqnantes ; nous n'avons pu en refuser une dont malheureusement trop de gens sont à même de faire l'application.

4 OCTOBRE.

LE ROI DE PERSE,

Fable.

EN Perse, il étoit un Sophi,
Par la terreur du glaive affermi sur le trône ;
D'un monarque étranger il reçut un défi ;
Et prêt à soutenir l'honneur de sa couronne,
Il assembla force soldats,
Pour aller guerroyer bien loin de ses états.
Mais avant de quitter son trône et ses provinces,
Comme il avoit pour fils deux princes,
Il voulut à l'aîné remettre, en s'éloignant,
Les rênes du gouvernement.
Or cet aîné, l'héritier de l'empire,

N'avoit qu'un jugement, un bon sens limité;
Et son état, de loin je puis le dire,
Touchoit à l'imbécillité.
Le père, à son départ, peut-il, avec prudence,
De l'état à son fils confier les destins ?
On consulta les médecins
Sur cette affaire d'importance.
Est-il sot, est-il fou, le sublime empereur?
Dans les recoins de sa cervelle auguste
Recèle-t-il quelque lueur ?
Et dans un jour d'éclat, soutenant sa grandeur,
Pourra-t-il répondre un peu juste
En face d'un ambassadeur ?
Long-temps les médecins là-dessus pérorèrent;
Les yeux, le pouls, la main, la langue examinèrent.
Le magnifique prince, interrogé dix fois,
Neuf, pour le moins, ne sut trop que répondre :
Tout pesé, tout conclu, l'on recueillit les voix.
Voici le bulletin qu'on a traduit à Londre :
« Nous tous chargés d'examiner
» Le sens commun du prince, et son intelligence;
» Nous avons lieu de soupçonner
» Qu'il avoisine la démence;
» Mais nous n'appercevons, d'ailleurs, en conscience,
» Rien qui puisse, après tout, l'empêcher de régner ».

PAR M. M....

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Dans le dernier supplément au *journal de la ville*, on rapporte que le travail du comité des finances a assuré une réduction de 48 millions 500 mille livres, dont chaque article est énoncé dans un tableau détaillé. Sur le jardin du roi, je trouve une réduction de 32 mille livres; sur la bibliothèque du roi, une de 62 mille livres, etc. Dans ce tableau de réductions, je suis surpris de ne pas trouver employés les menus-plaisirs et le garde-meubles de la couronne, deux objets qui sont certainement susceptibles d'une réduction et d'une réforme considérables. On parle, depuis long-temps, de réunir les menus au garde-meubles, dont la réparation produit des dépenses énormes, par la multiplicité des intendans, des commis et des subordonnés de toute espèce, dont les gages seroient réduits au moins de moitié, si les deux établissemens étoient réunis en un seul & même local. Quand le garde-meubles est ouvert au public, voyez cette multitude de valets à livrée royale... A quoi bon cet étalage? Dans ce dépôt, combien y a-t-il d'objets que le bon sens y trouve fort déplacés? Les statues antiques de

marbre & de bronze, par exemple, devroient être réunies au cabinet d'antiques, annexé à la bibliothèque royale. Plusieurs autres morceaux seroient placés plus convenablement au cabinet du jardin du roi, etc. En outre, il seroit juste d'éclairer la régie de cet établissement, sur-tout depuis la mort de M. Fontanieu. On sait que sous l'intendant actuel, il a été vendu plusieurs objets précieux, sous prétexte qu'ils étoient inutiles & d'une garde embarassante; on sait que ces ventes ont été faites sur le simple agrément du roi, tandis que, pour être légitimes, elles devoient être autorisées par un arrêt de la chambre des comptes, et l'état du produit présenté à cette cour, & déposé dans son greffe. En un mot, ce garde-meubles de la couronne est un des établissemens qui mérite, par son importance, d'être soumis à l'examen du comité des finances; & puisque tous les citoyens se saignent pour combler le *deficit*, il est nécessaire que justice soit faite de ceux dont l'immense fortune prouveroit qu'ils ont contribué, par leurs déprédations, à former ce gouffre immense qu'il nous faut maintenant remplir. Par rapport au garde-meubles, j'ajoute, 1°. qu'il est bien étrange qu'il n'existe point d'état circonstancié de tous les effets qu'il contient, dont un

double devroit être à la chambre des comptes; pour servir au récolement juridique qu'il faudroit en faire au moins tous les trois ans; 2°. que parmi les effets de ce dépôt, il y a encore les objets, autres que ceux dont j'ai déja parlé, à en retirer. Ces *chapelles* des cardinaux de Richelieu & Mazarin, n'est-il pas ridicule de les y laisser, surtout en ce moment, où les églises se dépouillent de leur argenterie? A quoi bon garder ces fastueux monumens dans le garde-meubles? Est-ce pour perpétuer le souvenir de ministres despotes & tyrans, qui portèrent l'insolence du faste jusques dans leurs chapelles? Qu'elles soient donc portées bien vîte à la monnoie, après en avoir fait faire, si l'on veut, des dessins exacts, pour servir à l'histoire de l'art de l'orfévrerie.

Un autre objet que je ne vois point dans l'état des réductions, arrêté par le comité des finances, est celui des *travaux littéraires* ordonnés par les ministres, au nom du roi. Oh! c'est ici une mine abondante d'abus à réformer, d'économies à faire. Si le comité veut bien se faire rendre compte de ces *travaux littéraires*, il sera indigné & de l'argent qu'ils coûtent à l'état, & de la manière dont le gagnent ceux qui ont sollicité d'en être chargés. L'un reçoit 200 liv.

de gages pour la composition d'un *glossaire* de notre ancien langage, dont le prospectus est imprimé depuis trente-trois ans, & dont il n'a pas donné encore un seul volume; que l'on compte combien ce premier volume, quand il paroîtra enfin, aura coûté à la nation.) L'autre est payé annuellement pour donner de nouvelles éditions d'anciens historiens français; & il travaille le plus lentement qu'il peut, afin de recevoir plus long-temps un salaire que l'équité accorderoit à un travail fait, & non pas à un travail à faire. Le même homme se charge de deux, trois et quatre entreprises littéraires, reçoit pour chacune des gages annuels qui lui donnent un bon carrosse, et n'en va pas plus vîte, parce qu'il a intérêt d'aller lentement. En un mot, l'abus de ce tripotage littéraire est révoltant. On a, par exemple, imaginé, il y a trois ans, de publier des notices des manuscrits de la bibliothèque du roi; ce travail qui devroit être fait par les gens de cette bibliothèque, on l'a partagé entre différens académiciens, appointés chacun de 1500 livres pour le faire durer long-temps; & à en juger par les deux premiers volumes qui paroissent, cette entreprise assez mal exécutée jusqu'ici, n'aura guères moins de

cent volumes in-4°. Ces volumes s'impriment aux dépens du roi, c'est-à-dire, de l'état, et les travailleurs sont payés de manière que chaque volume coûte un prix ridiculement excessif, eu égard à l'utilité très-médiocre qui en reviendra aux lettres.

Dans le nombre de ceux qu'on nomme *gens de lettres*, il y a tel que nous avons vu venir sans souliers à Paris, il n'y a guères plus de vingt ans, & qui jouit aujourd'hui de 20 à 25 mille livres de rente, parce que sous le despotisme ministériel, il a eu assez d'astuce pour amonceler sur sa tête des gages, des pensions, des titres; de même que quelques prélats ont fait joindre trois et quatre fortes abbayes à leurs évêchés déjà richement dotés.

Le patriote citoyen qui prend la liberté d'invoquer l'attention du comité des finances sur les objets ci-dessus, n'a d'autre motif, en dressant cette note, que celui de voir opérer la diminution des charges de l'état, par le retranchement de gages et de pensions si peu mérités.

Aux auteurs du journal de la ville.

MESSIEURS,

VOTRE ouvrage doit servir à propager les idées patriotiques. Il m'en vient une si bonne, si simple, si exécutable *d'ici à demain*, que je dois me hâter de vous la proposer. MM. les libraires viennent d'offrir 20,000 livres à la patrie : ce don est digne d'eux; mais j'ose présumer de leur générosité, que si un de ces messieurs eût proposé de déposer *quelque part* cinq à six exemplaires de tous les ouvrages de fond, tous se seroient empressés de faire ce léger sacrifice. Ces ouvrages infiniment nombreux, sur-le-champ exposés en vente, produiroient des sommes très-considérables. Peut-être d'autres corporations s'exécuteroient de même, et payeroient *en nature* et *sans gêne* cette facile et vertueuse subvention qui, dans ce moment, s'élève à des millions. Gardons-nous de dédaigner les petites offrandes et les présens du cœur. Nous savons quel cas faisoit d'un simple denier le suprême appréciateur des actions humaines.

5 OCTOBRE.

ANECDOTE.

Le roi étant à la chasse en plaine le 5 septembre dernier, entendit tirer plusieurs coups de fusil à quelque distance de lui. Il demanda aux personnes qui l'accompagnoient : où suis-je ? Sire, vous êtes sur vos terres ; — mais suis-je sur mes domaines, ou sur celui de quelque particulier ? — Sire, votre majesté est sur ses propres domaines. — *En ce cas-là, dites à ces gens que je ne chasse pas sur leurs terres, & qu'ils ne viennent pas chasser sur les miennes : expliquez-leur que la chasse est libre, mais qu'il faut que chacun chasse chez soi.*

Cette anecdote ne peut être trop répandue, pour réprimer la conduite de tous les habitans des campagnes, qui, depuis le 4 août, ne cessent de se répandre dans les domaines qui ne leur appartiennent pas, & blessent ouvertement les droits sacrés de la propriété, auxquels l'assemblée nationale est bien éloignée de porter atteinte par son décret.

NOUVELLE INTÉRESSANTE.

On a donné pour sûre la prochaine abolition du célibat ecclésiastique dans les états de l'empereur, et bientôt, dès-lors, dans l'univers catholique.

Le gouvernement de Vienne a fait une plaisante réponse aux représentations du clergé à ce sujet : *Messieurs*, leur a-t-on dit, *pensez-vous que le célibat des prêtres soit plus avantageux à la population que leur mariage ?* ... C'est un projet qui court depuis long-temps ; il s'explique bien des énigmes politiques qui ont mis les têtes spéculatrices à la torture. On voit pourquoi les intérêts du pape ont trouvé des défenseurs parmi les protestans. « Les catholiques deviendroient trop puissans ; ils nous écraseroient, disent-ils, s'ils cessoient d'être écrasés eux-même par la cour de Rome et le clergé romain ».

Au reste, l'abolition du célibat des prêtres, la grande et nécessaire diminution de la puissance de Rome, et la suppression de ses troupes enfroquées, annoncent un rapprochement, un plan qui ne composera qu'une religion unique parmi

les chrétiens, et fera oublier jusqu'au nom de schisme et de sectes.

Le meilleur parti qu'à mon avis le pape pourroit prendre, ce seroit d'aller lui-même au-devant de ce qui se prépare, de se faire honneur d'une révolution inévitable, et de chercher à en tirer le meilleur parti possible. Les prêtres se marieront : hé bien ! qu'il donne le premier exemple. De grands monarques ont des sœurs à pourvoir; il peut en demander; et à l'aide d'une alliance brillante, regagner du côté du temporel ce qu'il aura perdu de l'autre. Le pontife, devenu souverain militaire, recevra, comme prince de la terre, un accroissement de puissance; ses états, riches de leur fertilité par une bonne administration, profiteront de leur position heureuse, et des avantages de traités auxquels les puissances, délivrées depuis long-temps du joug de l'église, s'empresseront d'accéder. La tiare, près de tomber, sera remplacée par une couronne, et le roi de Rome formera un poids dans la balance politique de l'Italie, peut-être même dans celle de l'Europe.

Traduit du Courier de Florence.

6 OCTOBRE.

ÉVÉNEMENT.

Il y a eu hier à Paris la plus grande agitation qu'on ait vue depuis le 12 juillet. Le matin, des femmes se sont attroupées; elles ont grossi leur corps, formé à la hâte, et se sont avancées devant l'hôtel-de-ville. Leur but étoit d'exiger du comité des subsistances la cessation des difficultés qui accompagnent tous les jours la distribution du pain. MM. les représentans de la commune ont désespéré de calmer l'inquiétude. Alors les femmes, dont le nombre s'augmentoit de moment en moment, ont résolu d'aller porter leurs doléances à l'assemblée nationale, en pressant les personnes de leur sexe qui se sont trouvées sur leur route, de se joindre à elles. Les unes étoient armées de bâtons, les autres de piques, quelques-unes de fusils : « Nous ne voulons qu'être écoutées, disoient-elles, nous arriverons à Versailles, parce que l'on n'osera pas tirer sur nous. »

Pendant les dispositions nécessairement tumultueuses, le tocsin a sonné l'alarme, les tambours ont rassemblé les citoyens dans chaque district, plusieurs

plusieurs se sont joints à la troupe soldée et non soldée, en annonçant que le but étoit de remettre l'ordre, qu'on disoit troublé dans plusieurs quartiers, à l'occasion de l'insulte faite, à Versailles, à la cocarde nationale. On s'est assemblé dans chaque district. Celui des cordeliers a commencé par envoyer trois détachemens, l'un à l'arsenal, l'autre à la monnoie, le dernier à l'école-militaire, et puis les troupes ont attendu des ordres pour se mettre en marche. Il a fallu un certain temps pour ces préparatifs, et le soir, à cinq heures et demie, M. le marquis de la Fayette, accompagné de son état-major et suivi d'une vingtaine de cavaliers, a passé à cheval, conduisant sur la route de Versailles une partie de la garde-nationale, à laquelle s'étoient mêlés environ deux mille citoyens.

On ignore quel sera le résultat de cette démarche; tout ce qu'on sait, c'est que la personne du roi est toujours respectée : on n'a laissé sortir personne de la ville. Les spectacles ont été fermés; les cafés du palais-royal l'étoient aussi pour la plupart. Au milieu de tant de sujets d'alarmes, on a cependant vû arriver à la halle un nombre considérable de voitures chargées de farine; et de plus, on assure que les provisions ordinaires ont été distribuées.

Une des femmes du voyage dont nous avons parlé, a cru devoir rendre compte à la commune de ses exploits ; voici à-peu-près ce qu'elle a dit :

« Lorsque nous sommes arrivées aux champs-» élysées, nous avons rencontré quatre hommes » à cheval, qui nous ont paru déguisés ; l'un » d'eux avoit à ses oreilles de très-grands anneaux » d'or ; son chapeau étoit rond, et cachoit ses » cheveux en tresse ; il portoit une cocarde noire. » Nous lui avons demandé où il alloit, d'où » il venoit ; il a répondu qu'il étoit domes-» tique, qu'il alloit où son maître l'en-» voyoit, et que son maître lui avoit ordonné » de porter une telle cocarde. » Ensuite elle a raconté, d'une manière assez confuse, que la troupe s'étoit portée vers le pont-tournant ; qu'elle avoit éprouvé de la résistance de la part d'un suisse, et qu'on l'avoit pendu. La troupe a continué sa marche vers le pont de Séve, où elle a appris que le roi étoit à la chasse dans les environs. Hé bien, a dit la courrière, nous ne voulons pas lui faire de mal, mais lui demander du pain ; elle assure avoir parlé à sa majesté, et que le roi a répondu qu'on le trouveroit au château. La troupe s'y est transportée ; chemin faisant, elle a rencontré l'homme aux boucles

d'oreilles, qui, sur de nouvelles questions, a persisté à se dire domestique. Il paroît que sa réponse n'a point satisfait la questionneuse, car il a été accroché à une grille. La même femme s'est emparé de son cheval, et s'est rendue à la tête de la milice, à Versailles. L'accueil des habitans lui a été plus favorable qu'elle ne s'y étoit attendue ; le peuple s'est rangé sur deux files, et l'a laissé passer; effrayée à l'aspect de quelques canons, elle s'est retirée, non sans avoir sommé les gardes-du-corps et les dragons de quitter leur cocarde noire. En allant à Versailles, elle avoit rencontré trois couriers, et déchiré les papiers dont ils étoient porteurs.

Ce récit est d'après celui fait hier au soir, à huit heures et demie, à l'hôtel-de-ville. Nous avons tâché d'imiter le désordre que la messagère a mis dans sa narration, pour approcher le plus possible de la vérité; elle a sollicité les applaudissemens de l'assemblée, qui ne les lui a pas refusés, et a demandé du *renfort* en disant qu'elle retournoit à Versailles.

6 OCTOBRE.

Voici un trait bien digne d'être conservé.

Le régiment royal des Cravates, cavalerie, en quartier dans cette ville, a mis dans son service un zèle et une délicatesse qui ont inspiré pour lui, à toutes les classes de citoyens, la plus vive reconnoissance. Dans une assemblée générale, il a été arrêté qu'on députeroit six notables pour complimenter le régiment, lui faire lecture de l'acte qui contient le récit des services qu'il a rendus, lui en laisser une copie authentique, et offrir aux cavaliers la gratification fixée par l'assemblée. La gratification présentée par les députés, un brigadier est sorti des rangs, et a dit: « Nous sommes très-sensibles aux marques que » la ville veut bien nous donner de sa recon- » noissance. Le roi nous paie pour faire son » service et celui de sa nation. Si la ville est » satisfaite, et si notre commandant l'est aussi, » nous sommes trop heureux; nous n'avons fait » que ce que nous devions faire. Nous ne pou- » vons accepter votre offre. Je parle au nom de » tous mes camarades. » Les députés ont prié les cavaliers de se rendre au vœu de toute la ville. Le brigadier a repris : « Puisque vous le voulez » absolument, Messieurs, voici notre intention : » Nous invitons MM. les curés de venir au quar- » tier, à l'heure de la parade; nous leur remet-

» trons ce que vous nous offrez ; ils auront la
» bonté d'en faire le partage aux pauvres de
» leurs paroisses. »

7 OCTOBRE.

Le détachement de la garde nationale parisienne, composé de 197 hommes, chargé d'escorter les 6000 fusils venant de Maubeuge, que le roi a donnés à la ville de Paris, après avoir couché à Louvres le 10, et à Senlis le 11 septembre, arriva à Compiegne le samedi 12, vers les 10 heures du matin. Il trouva sur la place de l'hôtel-de-ville, la garde-nationale de Compiégne sous les armes : cette garde étoit formée par environ deux cents hommes, tous en uniforme, qui ne diffèrent de ceux de la garde parisienne, que par le collet qui est blanc, et en ce que les revers ne sont pas liserés de rouge.

Rien ne manque à cette troupe citoyenne. Elle a, indépendamment de ses fusiliers, des grenadiers, des chasseurs et un corps d'artillerie ; elle est commandée par M. le Féron, maréchal-général-des-logis de l'armée, qui réunit à tout ce qui constitue l'homme aimable, la confiance générale que donnent les vertus et le talent.

Aussi-tôt l'arrivée du détachement de la garde nationale parisienne sur la place, M. le Caron, Maire de Compiégne, citoyen aussi distingué par son aménité, par sa sagesse et par ses lumières, qu'il l'est par son patriotisme, et qui jouit, au plus haut dégré, de l'estime publique de la cité dont il est le chef, adressa au commandant de notre détachement un petit discours extrêmement obligeant, et que nous regrettons de ne pouvoir publier ici. M. le maire engagea, en même-temps, le détachement à une colation que la municipalité et la garde-nationale de Compiégne se proposoient de lui donner le lendemain. Tous les habitans de Compiégne s'empressèrent de procurer des logemens commodes au détachement de la garde parisienne; M. le Caron voulut que M. de Maissemy, l'un des représentans de la commune de Paris, chargé de la réception des fusils et de la direction du convoi, descendît chez lui, ainsi que M. de Gôillot, aide-major, chargé du détail et des subsistances; et M. le Féron retint, pour loger dans sa maison, M. le Clerc, commandant du bataillon de saint-Jacques-du-haut-pas et du détachement.

Le détachement devoit séjourner à Compiégne le dimanche treize, tant pour se reposer que pour

donner le temps de décharger les caisses contenant les fusils, des chariots d'artillerie qui les avoient conduits jusqu'à cette ville, et de charger les voitures qui devoient remplacer ces chariots. Le convoi avoit été escorté jusqu'à Compiégne par un détachement de cinquante dragons, actuellement chasseurs de Languedoc; mais qui portent encore l'uniforme des dragons. Ce détachement étoit commandé par M. le comte de Bois Denemetz, capitaine, et devoit séjourner également à Compiégne le dimanche : le même jour il y arriva un autre détachement de dragons, de vingt à trente hommes du régiment de la reine, venant de Gournai, et allant à Laon, lequel avoit pour commandant, M. le marquis de Sainte-Colombe.

Le dimanche treize, sur les onze heures du matin, la garde-nationale de Compiegne fit chanter une messe en musique, à laquelle assista tout le détachement de la garde parisienne; et ce fut le même jour, vers les cinq heures du soir, que commença la fête, par la réunion sur la principale place de la ville du détachement de la garde parisienne, de celle de Compiégne, et des deux détachemens de dragons qui y avoient été pareillement invités.

Les trois corps, précédés de la musique et des tambours, se mirent en marche, ayant à leur tête le maire de la ville et le député de la commune de Paris, qui, en signe d'union, se tenoient par le bras ; ensuite marchoient les quatre commandans, les états-majors et les trois troupes, quatre par quatre, et dans le même ordre de fraternité. Après avoir fait ainsi presque le tour de la ville, au milieu des habitans qui en tapissoient les rues, et dont la satisfaction paroissoit peinte sur tous les visages, on arriva au jeu de paulme, où la fête étoit préparée; trois rangées de tables en remplissoient la vaste enceinte, et un superbe ambigu garnissoit ces tables. Les officiers municipaux se placèrent, avec le député de la commune de Paris, à la tête de l'une des tables, et les commandans militaires à une autre qui en étoit voisine; toutes furent à l'instant occupées par les officiers et soldats-citoyens des deux gardes-nationales soldées et non-soldées, mêlées indistinctement avec les dragons. La galerie du jeu de paulme étoit ornée, tout autour, par les dames de la ville, dont un très-grand nombre étoit en habit de bal; et on avoit placé la musique dans une tribune au-dessus de l'entrée.

On commença par boire à la santé du roi, et celles des communes de Paris et de Compiégne, des deux gardes-nationales, de M. Bailly, de M. le marquis de la Fayette, de MM. le Caron et le Feron, etc. furent successivement portées. On n'oublia point la santé des dames et celles des dragons, qui demandèrent des cocardes nationales au commandant de la garde parisienne : ce commandant offrit, pour tout le corps, sa cocarde au commandant des dragons, qui l'accepta avec autant de grace que de sensibilité. Aussi-tôt on vit les dragons changer leurs casques avec les bonnets des grenadiers, et les chapeaux des soldats des deux gardes-nationales; et ce moment fut un des plus touchans de la fête.

Alors un volontaire de la garde-nationale de Compiégne, étant monté sur une table, chanta des couplets très-agréables en l'honneur des parisiens, et dont un autre volontaire, (M. Mounier,) étoit l'auteur.

Avant de terminer la colation, M. le maire proposa au député de la commune de Paris et aux quatre commandans, de monter sur la galerie la plus élevée du jeu de paulme, pour y porter une santé générale à toute l'assemblée. On se figure difficilement l'effet que produisoit le coup-

d'œil de cette assemblée, formée par plus de cinq cents personnes en uniforme, et dans laquelle on remarquoit une gaieté douce, décente et dégagée de toute espèce de tumulte ; ce qu'il y avoit sur-tout d'attendrissant dans ce spectacle, c'est qu'il étoit le symbole de l'union, de la concorde et de la fraternité, qui sont certainement les bases les plus solides du bonheur public.

Le député de la commune saisit cette circonstance pour exprimer, en peu de mots, à la ville de Compiégne, la reconnoissance de celle de Paris, et tout l'intérêt que présentoit le tableau qu'il avoit sous ses yeux.

On sortit ensuite du jeu de paulme dans le même ordre qu'on y étoit arrivé, pour donner le temps d'enlever les tables, et on se rendit sur la grande place du château ; après y avoir formé un rond de danse, composé de plus de cinq cents personnes, tant hommes que femmes, et au milieu duquel étoit placée la musique, on retourna au jeu de paulme, et l'on y dansa jusqu'à cinq heures du matin.

Le samedi quatorze, le convoi se mit en marche pour Paris, et toute la garde-nationale de Compiégne l'accompagna, ainsi que le détachement de la garde parisienne, jusqu'à la

Croix-saint-Ouen, village situé à deux lieues de cette ville. La garde de Compiégne y avoit fait préparer un déjeuner sur une longue table, placée le long du grand chemin; et les deux corps, après s'être donnés de nouveaux témoignages de fraternité, se séparèrent en ce lieu, où la milice bourgeoise de Verberie, ayant à sa tête tous ses officiers, étoit venue au-devant du convoi, qu'elle conduisit jusqu'à Villeneuve. Le convoi vint coucher à Senlis, le mardi à Louvres, et arriva heureusement à Paris le mercredi seize, vers les midi.

9 OCTOBRE.

LUNDI matin, une des personnes qui remplissoient la place de grève, étant montée à l'hôtel-de-ville, parvint dans la grand'salle, tenant à la main une torche allumée dans le dessein de mettre le feu à l'édifice. M. *Lefebvre*, représentant de la commune, pour le district des Carmes, saisit vigoureusement l'incendiaire, lui arracha la torche et l'éteignit sous ses pieds; puis il parvint, avec beaucoup d'adresse, à mettre en sentinelle, en différens postes de l'hôtel-de-ville, ceux qui venoient demander avec violence

des armes, et y commettre du désordre. Par cette sage précaution, de nouveaux furieux furent arrêtés ; l'hôtel-de-ville fut préservé des horreurs dont il étoit menacé, et M. Lefebvre parut digne, aux représentans de la commune de Paris, d'être du petit nombre des députés de cette ville, envoyés le soir auprès du roi.

10 OCTOBRE.

Nous revenons souvent sur le même objet. En est-il de plus intéressant ? Et comment entretenir nos lecteurs de science, de littérature, dans un moment où il n'est qu'un seul intérêt, une seule pensée, une seule conversation ?

Le lundi 5, vers les trois heures, le bruit se répandit à Versailles, que la capitale étoit dans le trouble, & que la fermentation avoit pour objet une fête donnée quelques jours auparavant par MM. les gardes-du-corps, au régiment de Flandre. Sur les cinq heures, paroissent des grouppes de femmes dans l'avenue, on ferme les grilles ; les gardes-du-corps demeurent dans les cours, ils étoient à cheval ; les femmes s'approchent & pénètrent par le corps-de-garde de la milice nationale, dans la pre-

mière cour. Un homme à leur tête, armé d'un petit coutelas, se jette au milieu des chevaux, qu'il pointoit à droite & à gauche. M. de Savonier, lieutenant des gardes-du-corps, lui détache un coup de sabre : à l'instant il est assailli ; deux de ses camarades viennent à son secours, un coup de fusil lui casse le bras, & cette première décharge de la milice de Versailles, blesse quelques-uns de ses propres soldats mêlés avec les gardes-du-corps.

Les femmes de Paris, qui, pendant cette première hostilité, s'étoient introduites dans la cour, demandent qu'on ouvre la grille à leur députation, composée de quatre d'entr'elles ; on les conduit chez le roi, qui, répondant avec bonté, leur promet le pain à deux sols la livre. La députation revient ; mais au lieu de faire partager sa joie, elle est soupçonnée de s'être laissée corrompre. La vengeance suivoit le soupçon, lorsque les quatre députées offrent de retourner chez le roi, qui les sauve en leur donnant par écrit ses royales promesses.

Ce témoignage auguste rend le calme pour quelques momens. Des gardes-du-corps alloient souper, lorsqu'un officier de la milice nationale de Versailles les avertit que la mort les mena-

çoit, et qu'ils la trouveroient infailliblement s'ils continuoient leurs pas. Ils retournèrent au château. En effet, on commença à tirer sur les gardes; on avoit enlevé ou tué les chevaux des gardes écossois: ils s'en procurent comme ils peuvent, et se rendoient par grouppes, lorsqu'ils sont assaillis par la foule et blessés par des citoyens qui, dit-on, tirent sur eux des fenêtres de leurs maisons; ceux qui ont leur cheval tué sous eux, tombent et sont assommés à terre. Deux périssent dans l'intérieur de la cour, et un troisième est décapité par un homme à longue barbe, qui le frappa dix fois de son coutelas.

Pendant cette scène sanguinaire, une partie de la populace s'étoit portée dans la première salle du château. Elle prit encore une victime; une heureuse erreur sauve huit officiers des gardes-du-corps qui, armés de pertuisannes, furent pris pour des cent-suisses, et s'échappèrent sous les habits de quelques cuisiniers de la bouche d'une des princesses.

MM. les gardes-du corps s'étoient barricadés dans la seconde salle; ils entendent frapper, demandent de quelle part? on répond: *grenadiers de la garde nationale parisienne.* On ouvre. Ce ne sont plus des ennemis féroces qui viennent

leur arracher la vie, mais des généreux défenseurs, prêts à expier la fureur aveugle d'un peuple qui croyoit avoir sa patrie à venger. On s'embrasse, on change de chapeau : ce sont les enfans du même père, les serviteurs du même maître.

Il se montre, ce maître adoré ; il demande qu'on lui conserve sa garde fidelle et faussement accusée. Le peuple demande à le voir ; il se montre : le peuple demande les chapeaux ; les gardes-du-corps les jettent, ainsi que leurs bandoulières ; le peuple les orne de la cocarde nationale. La fureur se change en applaudissemens. La reine paroît ; son visage exprime la douleur plus encore que l'effroi, et des signes non équivoques de condescendance attestent ses regrets et le desir de faire cesser les troubles.

Ils cessent en effet. Les gardes-du-corps sont reconduits à leur hôtel par la garde nationale parisienne. Ils apprennent le dessein du roi de venir à Paris ; et dès ce moment, les visages changent, la joie remplace la fureur ou la crainte, l'espoir renaît, le bonheur commence.

Nous observerons que la garde nationale parisienne a acquis, dans ce jour, des droits éternels à la reconnoissance des vrais citoyens. L'ordre, le courage, l'humanité, voilà ce qu'elle a dé-

ployé à un très-haut degré. Elle a mis les gardes-du-corps sous sa sauve-garde, parce qu'ils n'avoient point rejetté la cocarde nationale, et que, dépositaires du sang de nos rois, le leur devoit couler avant d'exposer un moment les jours de la famille auguste dont la garde leur est confiée.

Idem.

MONSIEUR P... honnête bourgeois, passant il y a quinze jours, contre le guichet du louvre, à la chûte de la nuit, s'arrêta dans une encoignure pour satisfaire ses besoins. Deux personnes se rencontrèrent proche de lui, sans qu'il en fût apperçu; l'une venoit du côté du Pont-Royal et l'autre du carousel: ce dernier étoit couvert d'une grande redingote, et portoit une très-mince catogan: l'autre étoit habillé et décoré d'une croix de Saint-Louis. L'homme à la redingote salue l'autre: bon soir, marquis! le marquis, étonné, s'arrête, fait retourner le déguisé, et lui témoigne en le prenant par le bras, sa surprise de son costume et de sa catogan: celui-ci répondit, qu'il avoit pris toutes ces précautions pour n'être pas découvert, et que son déguisement lui étoit plus commode pour veiller sur ses opérations. Le marquis

quis lui demanda ensuite : *hé bien, comment va la grande machine ?* -- A merveille : le grand général aura son affaire sous quinze jours. -- Prenez garde d'être découvert, parce qu'il y va de la tête. — Je le sais bien ; mais du diable si on le devine jamais. Ils se séparèrent et continuèrent leur chemin. Le bourgeois intrigué suivit l'homme à la catogan, qui, faisant son chemin par les rues des Orties et Froidmanteau, le petit escalier qui conduit sur la place du louvre, le traversa, prit la droite vis-à vis le passage de Saint-Germain-l'Auxerrois, et trouva sur la place son cabriolet très-élégant et un superbe cheval, qui étoient gardés par un domestique. Le maître fit des reproches au laquais de ce qu'il n'étoit pas dans le cabriolet, le cheval pouvant partir. Le domestique répondit : *Monseigneur, il n'y avoit pas de danger, je le tenois par la bride.* Monseigneur est monté dans son cabriolet, & a disparu, prenant le pont-neuf.

L'observateur a continué son chemin, & a été rue de Seine, dans une maison d'un seigneur patriote, où ayant raconté ce qu'il venoit de voir & d'entendre, on lui a conseillé d'en avertir ceux qui doivent en connoître, & c'est ce qu'il a fait tout de suite.

11 OCTOBRE.

René-Auguste-Constantin de Renneville, le plus jeune de douze frères, tous militaires, dont sept avoient péri, les armes à la main, au service du roi, fut mis à la bastille, le 16 mai 1702, et n'en sortit que le 16 juin 1710. Voici la cause de sa détention :

On avoit publié, en faveur de la France & de l'Espagne, alliées contre l'Autriche, les vers suivans, pour allusion aux termes du piquet *quinte et quatorze*, qui désignoient Philippe V et Louis XIV.

Contre *quinte & quatorze* on n'a jamais beau jeu,
On est même en danger de perdre la partie;
Des plus sages conseils toute la force unie,
Ne sert de rien ou sert de peu.
Peuples, qui vous liguez, qu'avez-vous qui balance
Ou votre perte, ou votre gain?
Combattant l'Espagne & la France,
Vous trouverez toujours *quinte & quatorze* en main.

M. *de Renneville* fit à ces vers la réponse suivante, qui lui valut les honneurs de la bastille :

Contre *quinte & quatorze* on peut faire *beau jeu*,
On est même assuré de gagner la *partie*;
Aux plus sages conseils notre force est *unie*,
Votre *quatorze* est nul, votre *quinte* est trop *peu*;

Le ciel, qui voit ce jeu, fait pencher la *balance*;
Pour votre perte & notre *gain*;
Nous ferons un repic, & l'Espagne & la *France*
Se trouveront capot, *quinte* & *quatorze* en *main*.

Nous nous sommes assurés de la vérité du bruit qui s'est répandu, qu'un particulier avoit remis au premier ministre des finances un don patriotique de 100,000 écus en billets des fermes; ce particulier est M. Mercier, ancien fermier-général. Ce don compose, de son aveu, le tiers de sa fortune, et cependant il l'a fait avec une simplicité et une modestie, dont les détails ajoutent au mérite d'une semblable action. Nous avons eu connoissance de la lettre qui lui a été écrite par M. le premier ministre des finances, et nous la transcrivons ici.

« Il n'est rien de plus admirable, monsieur, que votre générosité; tout ce qui peut rivaliser un peu avec le mérite d'un si beau sacrifice, c'est la manière simple avec laquelle vous l'avez fait. Le roi, à qui j'ai rendu compte de votre conduite, m'a ordonné de vous en témoigner sa satisfaction. Sa majesté a pensé qu'il étoit honorable pour la nation de faire connoître votre trait de patriotisme, et de ne pas céder en cette occasion au vœu de votre modestie : ainsi j'espère

que vous consentirez à nous rendre ce nouveau service. Je suis infiniment touché des sentimens particuliers pour moi, que vous avez bien voulu mêler à votre détermination, et je vous prie de croire à ma parfaite reconnoissance. »

Le jour où les trois personnes accusées d'une conspiration, ont été arrêtées, un homme de cinquante ans, portant un chapeau rabattu qui lui couvroit la figure, est monté vers le déclin du jour à leur appartement; il insista pour entrer, qnoiqu'on l'assurât qu'il n'y avoit personne, en disant qu'on lui avoit donné rendez-vous à cette heure. Lorsqu'on lui eut appris que les personnes qu'il demandoit, avoient été arrêtées et conduites à l'abbaye, il prit la fuite avec effroi, et gagna avec célérité sa voiture qui l'attendoit dans la rue.

Les trois personnes arrêtées sont mademoiselle de Bissy, M. de Liverot, et l'abbé Douglas.

On répand que leur seul objet étoit d'enrôler des soldats déserteurs, pour le service de l'empereur. Ce seroit sans doute un crime que de favoriser la désertion et de priver l'état de ses défenseurs; mais ce crime seroit beaucoup moins affreux que le projet d'une conspiration. Cepen-

dant, pourquoi une femme, un abbé pour enrôler des soldats?

Nous sommes assurés qu'on a proposé à un chevalier de Saint-Louis de notre connoissance, d'entrer dans ce complot, et il l'a refusé; & sur ce qu'on lui objectoit, *qu'il refusoit de servir le roi*, il a répondu: « Je ne puis croire servir » le roi que quand *on me montre ses ordres.* » Il n'étoit nullement question de passer chez l'empereur.

Le 8 de ce mois, à onze heures du soir, M. d'E....., caporal du district des cordeliers, déclara dans l'assemblée de ce district, qu'il avoit dîné la veille avec un anglois, lieutenant-général d'artillerie, qui avoit lu, dans la société où il étoit, une lettre ministérielle qu'il venoit de recevoir de Londres, dans laquelle on lui marquoit que le gouvernement françois demandoit à la cour de Londres un secours de vingt mille hommes pour les joindre aux troupes hollandoises, prussiennes, espagnoles et savoyardes, dans l'intention de cerner la France; les mécontens assurant pouvoir lever une armée de cent cinquante mille hommes, commandée par le maréchal de Broglio, qui étoit assuré des garnisons de Metz et Strasbourg.

12 OCTOBRE.

Le lundi, 5 octobre, à 10 heures et demie du matin, un peuple immense s'est porté à l'hôtel-de-ville de Paris; des appartemens ont été enfoncés et les portes du trésor brisées.

Il y avoit dans une des armoires de ce trésor, un carton contenant 200,000 livres en deux paquets, chacun de cent billets noirs de la caisse d'escompte.

Le sieur Pic, de la ville de Chablis, élève de M. Hotte de Ponoharaux, procureur au parlement, rue des Billettes, a sauvé, des mains ennemies, un paquet de 100,000 livres, et l'a rapporté. L'autre paquet avoit disparu et on le croyoit perdu. Le 9 octobre, au matin, en cherchant les quittances des rentiers dans la boîte où on les dépose, le sieur *Courtois*, garçon de bureau de la recette générale, a trouvé 94 de ces billets de 1000 livres chaque, et les a remis au trésor de la ville; ainsi la perte n'est plus que de 6000 livres.

L'assemblée des représentans de la commune a cru devoir donner au sieur *Courtois* des témoignages de sa satisfaction sur le zèle et la

fidélité qu'il a montrés dans cette circonstance ; et pour reconnoître, autant qu'il est en son pouvoir, la conduite ferme et généreuse de ce brave citoyen, et celle que la demoiselle Louise-Eléonore Merlet, sa femme, a tenue elle-même lors de l'invasion de l'hôtel-de-ville et de l'irruption de la multitude dans la salle qui renfermoit la caisse ; touchée sensiblement du courage avec lequel le sieur Courtois a résisté seul aux menaces d'un furieux qui, la hâche à la main, lui demandoit l'ouverture de la porte de cette salle, a donné ordre à M. le trésorier de lui compter une gratification de 2000 livres, et lui a délivré extrait de son procès-verbal, comme une preuve authentique de sa bienveillance, et de l'estime que son dévouement et son intrépidité lui ont méritée.

Lorsque le roi passa dans la place Louis XV, le jour de son entrée à Paris, une personne de notre connoissance fit cette réflexion : « Je voudrois bien savoir ce que diroit Louis XV, s'il pouvoit parler. — Je ne sais pas ce qu'il diroit, répondit une jeune femme ; mais j'ai vu Henri IV sourire. »

13 OCTOBRE.

De tous les faits qu'on raconte, il en est un qu'on ne peut révoquer en doute; c'est la marque des maisons. Nous avons examiné sur qui pouvoit tomber la proscription, et trouvé dans la même rue, des nobles, des bourgeois, des riches et des pauvres: dans le même quartier, des hôtels garnis, une maison de charité, un mauvais lieu. Parmi les signes, nous en avons vu de noirs, de rouges, de blancs; ces hiérogliphes de proscription étoient des *O*, des *R*, des *B*. On s'égare dans le champ des conjonctures sur la signification de ces lettres. L'idée la plus générale est qu'on a voulu connoître les aristocrates. Ce mot signifie aujourd'hui ceux qui regrettent le régime de la France avant la révolution. Mais malheureusement on confond les citoyens qui bénissent le grand jour de la liberté, et veulent se soumettre à la loi dans la personne de celui qui la fait exécuter; et les citoyens qui placent la liberté dans le pouvoir de tout faire, dans une égalité chimérique, si ce n'est aux yeux de la loi, et dans le gouvernement du peuple.

Jusqu'à ce que le temps nous ait dévoilé ces

horribles mystères, pourquoi tous les citoyens quelconques ne se feroient-ils pas inscrire sur le livre des défenseurs de la patrie ? Pourquoi n'avons-nous pas une troisième garde, qu'on nommeroit *garde volontaire*, et qui seroit composée de soixante mille citoyens ?

Pourquoi les districts ne se réuniroient-ils pas en nommant chacun un député pour former un bureau, uniquement occupé de prendre connoissance de tout ce qui tient à cette conjuration vraie ou supposée ?

Les papiers publics racontent, mais ils ne prouvent pas, et l'information juridique peut seule transformer en preuves ce que l'histoire n'offrira que comme des récits surprenans, mais que chacun des partis affoiblira ou fortifiera selon ses intérêts.

Nous sommes venus au point où il y a moins de risques à publier toutes espèces de vérités, quelles que pussent être leurs suites, qu'à vivre dans cet état continuel d'alarmes, d'incertitudes, de soupçons.

De toutes les manières d'arrêter la marche des affaires, de suspendre le cours du commerce, d'armer les citoyens contre les citoyens, il n'en est point de plus sûre, de plus prompte, que de

laisser dans les ténébres ces conspirations naissantes.

Lettre de M. le comte de Saint-Priest à M. le président du comité des recherches à l'assemblée nationale.

J'APPRENDS, monsieur, que l'assemblée nationale a reçu une dénonciation de M. le comte de Mirabeau, qui, dit-on, a été faite en ces termes : *Un ministre, appellé M. le comte de Saint-Priest, a dit lundi à la phalange de ces femmes qui lui demandoient du pain : quand vous aviez un roi, vous aviez du pain ; aujourd'hui vous en avez douze cents, allez leur en demander.*

Je demande que le comité des recherches soit tenu d'acquérir des preuves de ce fait.

On m'ajoute que cela devoit être décrété le soir, et renvoyé en effet au comité des recherches.

Je crois, monsieur, devoir aller au devant de ces enquêtes, en ayant l'honneur de vous déclarer authentiquement que le fait allégué par M. le comte de Mirabeau est controuvé, et que je n'y ai pas fourni le plus léger prétexte. M. le comte de Mirabeau ne dit pas m'avoir entendu ; et j'aime à croire qu'il a été trompé le premier,

Je déclare, sur mon honneur, qui m'est plus cher que ma vie, que je n'ai parlé qu'aux femmes qui sont entrées dans l'œil de bœuf, le roi m'ayant ordonné d'aller les entendre, et de leur répondre. Je crois bien avoir eu cent témoins, et je doute qu'un seul réponde qu'il ait été mention de l'assemblée nationale. Sur la plainte que ces cinq ou six femmes m'ont faite de manquer de pain; j'ai répondu que le roi avoit fait l'impossible pour procurer des grains au royaume et à la capitale; que lorsque les récoltes étoient mauvaises, il étoit bien difficile de pourvoir à la subsistance du peuple; que l'on avoit tiré des grains de tous les pays du monde; qu'enfin le détail de l'approvisionnement de Paris étoit depuis deux mois entre les mains de la ville, et que le roi & ses ministres y aidoient de leur mieux. Je ne me rappelle pas que cette conversation, dont j'ai sur le champ rendu compte au roi, ait roulé sur autre chose; mais je suis sûr, je le répète, qu'il n'a pas été question de l'assemblée nationale: et d'abord, peut-on appeller une phalange de femmes, les cinq ou six auxquelles j'ai parlé dans l'œil de bœuf! Je croirois que ceux qui ont fait ce rapport à M. le comte de Mirabeau, ont ignoré jusqu'au lieu de la scène. J'ajouterai, que

sans avoir l'honneur d'être connu de lui, sans lui avoir parlé de ma vie, j'aurois espéré qu'il auroit cru moins légérement sur mon compte un propos choisi dans ce qui s'est dit de plus trivial depuis quelques jours par les gens qui vouloient exciter le peuple contre l'assemblée nationale ; peut-être aussi ma conduite précédente auroit-elle dû me mettre à l'abri de cette imputation. J'ai passé beaucoup d'années au service de ma patrie, et travaillé pour son bonheur et pour sa gloire. Au reste, monsieur, je sais qu'un citoyen doit être toujours disposé à répondre au tribunal du public. Je viens récemment de confondre une calomnie, inventée contre moi à mon district de Saint-Philippe du Roule. On avoit travesti une de mes lettres ; mais l'original ayant été produit, a parlé pour moi, et l'imposteur a été démasqué. Ici, je réclame ceux qui m'ont entendu dans l'œil de bœuf; et je crois, sans cependant en être assuré, que M. le prince de Poix et M. le duc de Liancourt étoient de ce nombre. J'offre de prouver l'*alibi* pour toute autre conversation avec ces femmes.

Telle est, monsieur, ma justification : elle est faite à la hâte, mais je sais le danger des premières impressions, et l'avantage qu'on peut en tirer.

J'ajouterai, Monsieur, que je suis pénétré de respect pour l'assemblée nationale, et que je viens d'en donner une preuve en refusant de signer des arrêts du conseil, depuis la date de la sanction que le roi a donnée aux droits de l'homme, ayant jugé que ces formes sont devenues interdites. Je ne dispute pas à M. le comte de Mirabeau ses talens, son éloquence, ses moyens; mais je ne le crois pas meilleur citoyen que moi.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, LE COMTE DE SAINT-PRIEST.

13 OCTOBRE.

Portrait de M. de la Fayette, par M. Cérutti.

M. de la Fayette a exercé son épée et son ame en Amérique. Wasinghton et Franklin semblent avoir trempé son esprit dans le leur. Il n'a jamais fait une faute dans les circonstances embarrassantes, ni manqué une occasion dans les temps favorables. Il a cette intrépidité calme que le tumulte ne déconcerte point, et qui pacifie le tumulte. Tant qu'il se montrera au peuple, on soulevera en vain le peuple contre lui.

Portrait de M. Bailly, par M. Cérutti.

M. Bailli, sans apprentissage, est devenu un homme d'état. Il a ce sens supérieur qui est toujours à sa place dans les positions même les plus neuves. Il est un de ces hommes rares qui s'élèvent et se soutiennent d'eux-mêmes. Son génie *disponible* s'étend aux plus vastes objets, et se plie aux convenances les plus justes.

14 OCTOBRE.

Séance du matin.

M. le duc d'Orléans a demandé un passe-port pour se rendre en Angleterre. Ce prince a présenté une lettre du ministre des affaires étrangères, qui annonce que S. A. R. est chargée d'une mission très-intéressante auprès du cabinet de Saint-James.

15 OCTOBRE.

Les françois, jusqu'à cette époque, avoient mêlé les plaisanteries aux plus grands événemens; mais tout a été sérieux dans cette dernière révolution. Il faut rendre graces à ceux qui con-

servent encore la gaieté nationale. Les vers qui suivent sont d'un écrivain très-connu, qui a le talent de saisir et de peindre les ridicules : il a mis beaucoup de philosophie dans des contes ingénieux et piquans. On doit lui savoir d'autant plus gré de nous faire rire, que son esprit est bien capable de méditations profondes. Il semble avoir pris pour sa devise, ces deux vers d'un poëme charmant, qu'on lit plus qu'on ne le nomme.

Quand il le faut je suis très-sérieux,
Mais je voudrois n'être point ennuyeux.

VŒU PATRIOTIQUE.

Cent millions pour la justice !
Deux cents pour la religion !
Juges, prêtres, la nation
Paie un peu cher votre service.
Mais aussi vous craignez, dit-on,
Qu'habilement on ne saisisse
Cette attrayante occasion
D'opérer par suppression
De maint office & bénéfice,
Quelque bonification :
Et vraiment vous avez raison ;
Plaise au ciel qu'on y réussisse !
Croire & plaider sont deux impôts
Que tout peuple met sur lui-même,
Aux dépens des heureux travaux
De Bacchus & de Triptolême.

Croire & plaider sont deux besoins
De notre mince & folle espèce,
Que la France, dans sa détresse,
Tâche de satisfaire à moins.
De nos jours, la philosophie
A porté quelqu'économie
Dans la croyance du chrétien :
Mettons de côté l'autre vie;
Ce qu'on perd en théologie,
En finance on le gagne bien.
L'américaine prud'hommie
Croit très-peu pour ne payer rien.
Que dites-vous de ce moyen ?
Il est bien fait pour ma patrie.
En attendant un si grand bien,
Je me console en Citoyen
Des malheurs de la sacristie.
Courage, allons, mes chers François,
Méritez un second succès;
Attaquez cette autre manie;
Emondez l'arbre des procès;
Et mettant de même au rabais
De *messieurs* l'avare industrie,
Economisons sur les frais
De la seconde maladie
Dont nous ne guérirons jamais.

16 OCTOBRE.

M. Crudere, ancien échevin de Marseille, ayant écrit à M. Bailly, maire de Paris, pour lui annoncer qu'on avoit donné son nom à une nouvelle rue de la capitale de la Provence, M. Bailly lui a fait la réponse suivante :

« J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je l'ai reçue avec une extrême sensibilité et une profonde reconnoissance. L'honneur que vos concitoyens daignent m'accorder, est le plus grand et le plus flatteur qu'un citoyen puisse obtenir. Ici, la flatterie et l'usage ont donné les noms de beaucoup de particuliers à des rues nouvelles ; mais, lorsqu'à deux cents lieues de Paris, une ville éclairée, telle que Marseille, décerne un prix à un homme né pour être obscur, il ne manque rien à sa gloire et à sa satisfaction. Ce n'est pas, monsieur, que je croie avoir mérité cette gloire ; dans toutes les places que j'ai occupées, je n'ai fait que mon devoir ; il y avoit trop de vertus à l'assemblée nationale, pour qu'il fût possible de m'y distinguer ; mais je dois tout, et la place éminente de maire de Paris que j'occupe, et la touchante distinction dont vous me décorez, à l'honneur que

j'ai eu de présider cette auguste assemblée. En reconnoissant que je n'ai point mérité cette distinction, je ne jouis pas moins de tout ce qu'elle a de flatteur; je pense que mon nom vivra parmi vos concitoyens, et parmi vos neveux : c'est une immortalité locale que vous me donnez, et elle m'est d'autant plus précieuse, que ce sont les descendans de ces Grecs, premiers auteurs de la lumière dans les Gaules, qui honorent de cette illustration un simple habitant des jardins d'Acadême, qui avoit cherché en paix quelque peu de renommée littéraire, et n'avoit jamais cru mériter des honneurs publics. C'est à vous, monsieur, que je les dois; recevez mes premiers remercîmens; je vous prie de les faire agréer avec mon respect, aux trois ordres du córps municipal, à qui vous avez communiqué votre indulgence, et qui ont applaudi à votre projet. Votre lettre conservée, sera le plus beau de mes titres; soyez persuadé que ma sensibilité est extrême pour les bontés de vos concitoyens, et que ma reconnoissance ne finira qu'avec ma vie. »

Idem.

Permettez-moi de vous dénoncer deux abus :

Le premier, est d'ignorer les acteurs qui jouent tel ou tel rôle à telle ou telle pièce.

Le second, d'empêcher les fiacres d'arriver à la fin du spectacle, jusqu'à ce que les voitures bourgeoises soient parties.

Il ne faut pas de grands efforts pour prouver qu'il est injuste que, pour mon argent, je ne sache pas si je verrai l'acteur que j'aime, et qui m'attire; la plus grande partie de ces Messieurs y gagneront, vu que le public, s'attendant à les voir, ne les recevra pas avec un murmure humiliant. Quant aux premiers acteurs, cet usage mettra fin à leur aristocratie, et les engagera à avoir plus d'égards pour le public qui les nourrit.

Je propose donc que, comme en Angleterre, on voie chaque jour, sur l'affiche, le nom des acteurs et actrices qui doivent jouer.

Quant au second abus, les fiacres étant la voiture de la classe la moins aisée, par conséquent la plus nombreuse du public, il me paroît souverainement indécent qu'ils ne viennent point à la sortie des spectacles avec les voitures bourgeoises. Dois-je, parce que je n'ai que mille écus de rente, souffrir du froid, de la pluie, perdre du temps, m'exposer à être écrasé, pour attendre que tous ceux qui ont 30,000 livres de rente soient sortis.

Je propose donc que les fiacres viennent indistinctement, avec les voitures bourgeoises, à la sor-

tie des spectacles. En Angleterre, il n'arrive aucun accident.

Idem.

Le 6 de ce mois, un jeune clerc de M. Gobin, notaire, rue saint-Denis, ayant apperçu son frère, garde-du-corps, au milieu d'une troupe de furieux qui l'alloient massacrer, s'élance hors des rangs, s'écrie : *Arrêtez, je suis garde-nationale; c'est mon frère, je le défendrai jusqu'à la mort*, et lui sauve la vie. Voilà donc où pouvoient nous conduire les funestes projets des aristocrates, à faire périr le frère par le frère !

Idem.

Vous vous rappellez peut-être une dispute qu'il m'a fallu soutenir l'an passé, dans un journal, au sujet d'un vieillard extraordinaire, âgé de près de cent vingt ans. On l'a conduit à Paris, et il a été présenté hier au roi, qui l'a considéré avec attention et avec surprise, et qui a traité avec bonté le sujet de Louis XIV, celui de Louis XV et le sien. Dans ma lettre de l'année passée, j'avois rapporté ce que racontoit le vieillard, concernant le fameux abbé de ***, qui se faisoit un jeu d'abbattre, à coups de fusil, les maçons qui couvroient les toîts de son château. Le vieillard répète

ce fait à qui veut l'entendre : c'est, pour ainsi dire, le dernier témoin des horreurs féodales. Ceux qui l'ont conduit à Paris, sont venus me prier, de sa part, d'annoncer l'honneur que sa majesté lui a fait de le voir et de lui parler : il desire que la nouvelle puisse en arriver à ses compatriotes, auprès desquels il compte aller encore jouir de sa renommée. Je n'ai rien à refuser à un homme que je regarde, ainsi que je l'ai déja dit, comme le doyen du genre-humain. Votre journal, Messieurs, est le plus répandu de tous : voulez-vous bien contribuer à rendre célèbre celui que la nature semble vouloir rendre immortel? Dans les voyages de Guilliver, il est question d'un peuple d'immortels, qui, gardant sans cesse la vie, et perdant tout ce qui la fait aimer, finissoit par haïr et maudire leur immortalité. Le vieillard du Mont-Jura, quoique réduit presque à la simple végétation, végète encore avec plaisir. Il a conservé trois passions qui, sans doute, sont les plus vivaces; la vanité, la colère et l'amour de l'argent. Mais il y joint une vertu qui ordinairement meurt jeune; c'est la reconnoissance. A la manière dont il bénissoit le roi, il sembloit avoir, non-seulement le cœur d'un jeune homme, mais encore celui de tous les françois.

17 OCTOBRE.

Lettre de madame de Sillery à M. Gorsas.

Je ne sais pas, monsieur, si *dans une petite anse d'une petite ville ignorée, près de Dieppe, il y a une espèce de petit paquebot*; mais je puis assurer comme un fait positif et très-facile à prouver, que cette *espèce de petit paquebot*, s'il existe, n'attend point et n'a jamais attendu les enfans de monseigneur le duc d'Orléans.

Dès le premier jour de la révolution, on s'est plu à répandre le bruit que M. le duc d'Orléans vouloit envoyer ses enfans dans les pays étrangers. S. A. S. m'a donné l'ordre de réfuter cette fausseté dans le premier journal qui en feroit mention; ce que je n'ai pu faire encore, n'ayant vu, jusqu'à ce moment, ce mensonge, dépourvu de toute vraisemblance, que dans des feuilles volantes anonymes; enfin, monsieur, je l'ai lu ce matin dans votre journal, et j'y réponds à l'instant même. Depuis trois ans, les enfans de monseigneur le duc d'Orléans voyagent tous les étés: ils vont passer l'automne en Picardie, et ne reviennent à Paris que dans le cours du mois de novembre; ainsi ils auroient pu voyager cette année sans faire une chose extraordinaire; mais

depuis le commencement des troubles, ils n'ont pas fait un seul voyage; ils ont passé la moitié de l'été à Paris, le reste aux environs, et sont revenus s'établir à Paris pour le reste de l'automne & tout l'hiver, dès les premiers jours de ce mois. Qui pourroit imaginer que si on vouloit les éloigner de leur patrie & les faire partir *furtivement*, on les eût ramenés à Paris six semaines avant le temps où ils y reviennent ordinairement, et en annonçant à toute leur maison que l'on revient ici pour tout l'hiver? il seroit absurde de donner à un départ auquel personne n'auroit droit de s'opposer, l'air d'une fuite, & de choisir, pour faire cette fuite, le lieu où il seroit le plus difficile de la dérober aux regards du public. Enfin, je déclare formellement que jamais on n'a eu, depuis les troubles, la volonté ou le desir de les faire voyager; au contraire, on a tâché, autant qu'il étoit possible, de les rapprocher de Paris ou de Versailles, afin de les rendre témoins des événemens qui peuvent offrir à leur jeunesse de si grandes leçons, & que leurs sentimens de patriotisme les portent à se conformer avec joie, à cet égard, aux volontés de ceux qui dirigent leurs démarches. Je vous prie, monsieur, de vouloir bien faire imprimer, sur le champ, cette lettre; comme elle réfute

un mensonge, j'espère que vous voudrez bien la faire paroître demain. J'ai l'honneur d'être, &c.

28 OCTOBRE.

A une dame qui m'a donné des manchettes de filet.

D'un grain de vanité je ne puis me défendre,
Ton présent me promet les plus galans succès,
Je porte à mes mains tes filets;
Combien d'amours viendront s'y prendre!

29 OCTOBRE.

Le roi a passé hier en revue la garde nationale parisienne aux champs Élisées. Sa majesté a paru très-contente de la tenue de ce corps, à peine formé, et a remarqué avec plaisir la bonne volonté et la satisfaction qui animoit tous les visages.

Le roi a chargé M. le marquis de la Fayette d'exprimer à l'ordre sa satisfaction sur le détachement qu'il a vu aujourd'hui, et sur les progrès qu'il a remarqués dans l'instruction des troupes; il a chargé le commandant général de répéter ce qu'il a dit sur le terrein: que sa confiance dans

la garde nationale parisienne, l'assuroit qu'elle emploieroit tous ses efforts pour le maintien du bon ordre et la tranquillité dans la capitale, qu'il regarde comme essentiel au bonheur public.

Idem.

M. le duc d'Orléans a été forcé de demeurer à Boulogne; c'est ce qu'on sait. Pourquoi? c'est ce qu'on ignore. Cet événement sera sûrement dénoncé à l'assemblée nationale, et c'est d'elle que nous apprendrons ce que nous devons penser.

Extrait d'une lettre d'un voyageur.

J'ai vu avec peine dans mon voyage, que dans plusieurs villes et bourgs, les habitans se lassent de monter la garde. — Dans beaucoup on manque d'armes. Il y a encore de la difficulté pour avoir des grains à Fontainebleau. La même difficulté existe à Montargis. Le peuple du Nivernois, quoique long-temps avili par la servitude main-mortable, a montré de l'énergie. Celui de Nevers s'est assemblé, et a nommé de nouveaux officiers municipaux. Le contre-coup s'est fait moins sentir en Bourbonnois: tout y a été

tranquille. Les peuples de cette province, dont le terrein est uni, riant et fertile, arrosé par les deux rivières de la Loire et de Lallier, ressemblent assez aux peuples de la Touraine et du Blaisois, dont le caractère, si bien décrit par le Tasse, ne m'a pas paru avoir changé.

Les habitans de Clermont et des villages qui environnent cette ville, ont déployé une grande activité pour s'exercer aux armes. Dans le commencement, ils refusèrent d'admettre aux assemblées de l'hôtel-de-ville les nobles qui s'étoient coalisés, et qui étoient d'autant plus désolés de se voir ramenés à l'égalité primitive, que leur noblesse est plus nouvelle, et que leur dédain pour les classes utiles avoit été plus marqué. Le peuple clermontois n'a consenti à les admettre qu'après leur adhésion aux arrêtés du quatre août. — Il me semble que ce ne seroit pas trop exiger à présent de ces privilégiés, qu'après tant de siècles d'avantages, ils payassent une année de leur revenu, comme le prix de leur rentrée dans le grand corps de la nation, et de l'acquisition par eux faite de l'honorable qualité de citoyen.

20 OCTOBRE.

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX DU LION.

Un lion sage et débonnaire,
Mais trompé par ses courtisans,
Remplissoit son conseil de singes malfaisans,
De cerfs à la tête légère,
Ou bien d'ours sans esprit, qu'on croyoit pleins de sens.
Les animaux, enfin, d'un tel joug se lassèrent,
Le lion fut volé, ses trésors s'épuisèrent:
Comme il avoit besoin de subsides nouveaux
Ses sujets convoqués soudain se rassemblèrent;
Il tint ses états-généraux.
Son discours attendrit les pairs et la commune;
Il peignit à leurs yeux tous les maux de l'état.
Quand il fut retiré, quels cris et quel combat,
Pour s'emparer de la tribune!
Les chiens, peuple hargneux, par leurs cris discordans,
Troubloient les orateurs modestes et prudens.
Les dogues à la voix grossière
Et les roquets toujours mordans,
Hurloient, sautoient, grinçoient des dents;
On n'entendoit qu'eux seuls dans l'assemblée entière.
Ils avoient à la fois & le nombre & le bruit;
C'est plus que la raison. Un chien assez instruit,
Et jadis élevé chez un rhéteur d'Athène,
Aboya très-long-temps, sans être contredit,
Contre la grandeur souveraine:
Plus il s'égosilla, plus la foule applaudit.

On l'entoure, on l'admire, à peine on le possède.
Son discours véhément, énergique, inégal,
N'étoit pas sans raison, quoiqu'un peu trop brutal :
S'il ne montroit pas le remède,
Il indiquoit au moins le mal.
Tout le sénat des bois, (que ne peut l'éloquence !)
Du lion, à l'instant, borne l'autorité ;
On condamne, on réprime, avec sévérité,
Tous les abus de la puissance.
Le plan étoit fort bon, mais mal interprété ;
Il autorisa la licence,
Sous le beau nom de liberté.
D'abord des cris de joie, et bientôt des murmures.
Tous prétendent régner, et leur zèle indiscret,
En soixante districts partage la forêt.
Les chiens même déjà se disent des injures ;
Aucun ne garde le troupeau ;
La génisse au berger refuse sa mamelle ;
Cheval, dromadaire et chameau,
Nul n'obéit, tout est rebelle ;
L'âne enfin ne veut plus recevoir son fardeau.
Un renard, vieux trompeur, & né dans l'Italie,
Tout plein de son Machiavel,
Jouit de ce désordre, et d'un ton fraternel
Court de ces pauvres gens irriter la folie.
Le tigre n'est pas loin : il observe à l'écart,
S'efforce d'adoucir son féroce regard,
Et pour assurer sa vengeance,
Se compose et cache avec art
Ses ongles et ses dents qu'il aiguise d'avance.

Ces fous, grace à leur imprudence,
Disoit-il en secret, vont recevoir ma loi ;
Le lion détrôné, tout l'empire est à moi.
Mais le bœuf, né penseur, n'a point perdu la tête ;
Le lynx, dès l'origine, a prévu tous ces maux,
    Et tous les deux s'en vont en quête
    Chercher le roi des animaux.
Ils le trouvent chassant sous de prochains ombrages,
    De quelques grands accompagné ;
    Le lion s'étoit éloigné
    Pour ne pas gêner les suffrages.
» Sire, lui dirent-ils, ta voix doit éclater :
» A l'état en péril un chef est nécessaire ;
» Les loix, sans ton appui, ne sauroient subsister ;
    » Si tes sujets doivent les faire,
    » Tu peux seul les exécuter ».
    Ils partent : le lion s'élance,
Il se montre, il rugit, sa redoutable voix
Retentit longuement dans la forêt immense ;
    Soudain le calme est dans les bois,
L'ordre se rétablit, et la foule en silence
    Retourne à ses premiers emplois.
    La chèvre grimpa sur sa roche,
L'âne porta sa charge à l'aide du bâton,
Le dogue fut commis au seuil de la maison,
    Et le barbet au tourne-broche ;
La taupe se cacha dans son trou resserré ;
Le singe gambada ; le castor, plus utile,
Ce sage ami des arts, un moment égaré,
    Reconstruisit son domicile.
    Depuis ce jour tout fut tranquille.

Le lion réunit la force à la bonté :
Il n'oublia pas ceux dont le courage habile
Avoit vengé la royauté.
A leurs nobles conseils il fut toujours docile.
Le lynx voyoit de loin, le bœuf étoit prudent ;
Chacun d'eux à la fois devint son confident.
Ce lion, j'en conviens, pensoit avec justesse ;
Car pour gouverner les états,
Beaucoup d'esprit ne suffit pas,
Il faut, sur-tout, de la sagesse.

Pour le portrait de M. le marquis de la Fayette, membre de l'assemblée nationale & commandant général de la garde nationale parisienne.

Mars et Minerve ensemble ont inspiré ce choix.
Oui, d'un jeune héros nous devons tout attendre :
Il sut, bon citoyen, voter de sages loix ;
Et, guerrier valeureux, il saura les défendre.

Idem.

C'est avec peine qu'on rencontre dans la capitale, tant de personnes sans la cocarde patriotique. Il n'est pas indifférent de tenir strictement à ce signe de ralliement. On ne doit l'ôter que lorsque tous nos troubles seront finis, lorsque tous les partis ne formeront plus qu'une seule

famille; et nous sommes peut-être loin encore de ce moment de concorde. On ne peut quitter la cocarde à présent que par légéreté ou par indifférence pour la chose publique, ou par aversion pour la liberté, ou enfin, parce qu'on croit que le parti du peuple commence à décliner. Quel que soit le motif, il faut que les bons citoyens se réunissent contre ceux qui abandonnent le signe de la liberté.

21 OCTOBRE.

Epître de saint Augustin à la comédie italienne, lorsqu'elle a donné pour les pauvres.

Salut à la troupe italique,
A ce *comité* catholique
Dont le cœur loyal s'attendrit
Sur la calamité publique.
C'est le fils de *sainte Monique*,
C'est *Augustin* qui vous écrit.
O mes amis! par cette épître,
J'abjure maint & maint chapitre,
Où j'ai frondé votre métier
Comme un tant soit peu diabolique.
Votre tendresse apostolique
Vient de nous réconcilier.
Tout homme au cœur dur, inflexible,
Devant *Dieu* voilà le *payen*;
Mais, quiconque a l'ame sensible,

Fût-il né *Turc*, est bon *chrétien*.
Jadis en prêchant chez *Valère*,
Je tenois à ses préjugés ;
Depuis, nous avons lu *Voltaire* ;
Voltaire nous a bien changés !
Ni moi, ni le curé d'Hyppone,
Nous n'osons plus damner personne,
Tel arrêt n'est point fraternel,
Et sans vouloir imiter *Rome*,
Nous laissons bonnement au ciel
Le droit de disposer de l'homme.
Oui, sans être garant de rien,
Je croirois qu'un comédien
Risque, s'il est homme de bien ;
D'être sauvé tout comme un autre:
Un *mime* en face d'un *apôtre* !
C'est un scandale, dira-t-on :
Saint Paul à côté de *Rosière*,
Trial en face de *saint Pierre*,
Et *bienheureuse Dugazon*
Aux pieds d'un *diacre* ou d'un *vicaire* !
Le *paradis* seroit bouffon.
Tant pis pour qui s'en scandalise !
Allez au ciel par vos vertus,
Et laissez clabauder *l'église*.
Oui, malgré *Rome* & ses abus ;
Vous êtes au rang des *élus*,
Quand le pauvre vous canonise.

PAR M. D.... comédien.

Idem.

Idem.

Je trouve, monsieur, le projet de M. l'évêque d'Autun fort bon. Je crois, avec lui, que les revenus du clergé appartiennent à la nation; mais la demande de cent millions annuels, pour payer le clergé, me paroît bien peu. Pour avoir de dignes ecclésiastiques, il faut les payer honnêtement. On pourroit, à la vérité, faire des réunions de cures, de manière qu'il y eût dans chaque cure un vicaire, l'office s'en feroit plus dignement, et les ecclésiastiques se serviroient mutuellement de surveillans. Je crois que chaque curé ne devroit pas avoir moins de 1800 liv. et le logement; ceux des villes, de 100 louis à 1000 écus; et les vicaires, 800 & 1000 liv.; que le nombre des cures soit réduit à trente mille, en les supposant l'une dans l'autre à mille écus, compris le vicaire, elles prendroient 90 millions. En ne conservant que cent évêques, à 30,000 liv. de rente chaque; un chapitre seul par diocèse pour servir de conseil à l'évêque, composé de vingt chanoines, à mille écus de revenu; plus 10,000 liv. pour la décoration et l'entretien de la cathédrale, en tout 100,000 liv.; ce qui donne

dix millions; plus, dix millions pour les constructions, réparations, embellissemens de paroisses presbytères, maisons d'école; ce qui n'est pas trop, en tout 100 millions. Il faudroit dans chaque paroisse un maître et une maitresse d'école, une sœur grise pour les malades, un chirurgien et une sage-femme par arrondissement pour les pauvres. Il faut doter des séminaires, des hôpitaux, des collèges; il faudroit avoir des fonds en réserve pour faire distribuer aux paroisses, par les assemblées provinciales, sur les demandes des municipalités, et pour ouvrir des atteliers de charité, lorsque les ouvrages manquent : ainsi, il faut à l'autel un revenu considérable. Je me propose de vous offrir dans ma prochaine, un moyen de trouver ce revenu, en corrigeant le plan de M. l'évêque d'Autun.

22 OCTOBRE.

ANECDOTE SUR VERSAILLES.

Trois ans après la mort de Mazarin, Louis XIV, voulut éloigner Fouquet; mais sa mere le gênoit; elle avoit des obligations à ce ministre, et elle obtint de son fils, avec beaucoup de difficulté,

que le surintendant ne seroit point arrêté au milieu de la fête même qu'il donnoit à son maître. Le faste que Fouquet étala à *Vaux*, acheva d'aliéner, sans retour, le jeune roi, qui depuis ne s'entêta, à Versailles, à surmonter la nature, que pour rivaliser avec le surintendant qui l'avoit fait à *Vaux*, où l'on voit, *en petit*, tous les germes des travaux de Versailles. Quand on représentoit à Mazarin le ridicule des travaux que Louis XIV, se permit, dans sa minorité, à Versailles : *Laissez-le faire, disoit-il ; il faut que jeunesse se passe ; l'endroit est si affreux, qu'il ne pourra jamais réussir à rien ; le local est mal choisi ; il s'en dégoutera, cela finira de soi-même : une ville ne sauroit naître et durer dans des bois et des marais.* »

Il est plaisant que le radotage de Mazarin devienne une espèce de prophétie.

ÉVÉNEMENS.

Le peuple a immolé hier une nouvelle victime au besoin irrésistible du pain. Un boulanger de la rue saint-Christophe, a été conduit à l'hôtel-de-ville. Il s'y est mal défendu, sans doute : la foule s'en est emparée ; et il a été attaché au fa-

tal réverbère. On l'accusoit d'avoir du pain caché dans sa cave ; sa femme, apprenant cette nouvelle, est presque morte de douleur. Cet événement cruel [illegible] emprisonnemens, et à des loix propres à amener la fin de ces scènes désastreuses, qui font gémir l'humanité, la loi et la patrie.

23 OCTOBRE.

Il paroît qu'on s'est mépris, Monsieur, sur le titre d'un journal appellé *le Modérateur*. La signification que nous avons attachée à ce mot, n'est pas celle qu'on nous a prêtée, ni celle qu'on devoit y donner. Un journal appellé le *Modérateur*, ne veut pas dire un journal modéré. Nous sommes très-modérés, sans doute, mais ce n'est pas une de nos qualités que nous avons voulu exprimer, c'est une fonction que nous avons voulu rendre, telle que je vais vous l'expliquer. Si, par exemple, l'ignorance ou l'ambition d'un des pouvoirs quelconques lui faisoit passer outre les limites qui lui sont tracées par les principes, nous avertirions de ses écarts ; et en éveillant l'intérêt des autres pouvoirs, ou celui même du public, nous contribuerions, autant

qu'il est en nous, à modérer son zèle indiscret ou sa marche ambitieuse.

Si nous voyons, au contraire, tel autre pouvoir, tomber dans un état d'inertie qui pourroit nuire à la machine politique, alors en désignant les causes de sa foiblesse, en découvrant l'obstacle qui s'oppose au jeu de ce ressort, nous accélererions les mouvemens & nous n'en serions pas moins des *Modérateurs*. Bien plus ; comme notre force *modératrice* n'étend son action qu'en raison des écarts qui pourroient se commettre, on a si mal interpreté le vrai sens de notre titre, que nous ne serons jamais si peu *modérés*, que lorsque nous serons plus *modérateurs*.

Un pareil plan peut nous faire beaucoup d'ennemis, sans doute. Quoique nous soyons le moins susceptibles d'esprit de parti, on nous accusera tour-à-tour, & même à la fois, d'être aristocrates & démagogues, royalistes et parlementaires, ecclésiastiques et financiers, parce que nous aurons besoin de prendre en main, tour-à-tour, la défense du parti qu'on opprimera. Nous commençons par protester d'avance que nous respectons tous les pouvoirs ; que tout citoyen remplissant une fonction publique, civile ou militaire, nous paroît exercer un sacerdoce

auguste, et notre reconnoissance s'étend depuis le monarque et les représentans nationaux, jusqu'aux magistrats en hausse-col et en giberne : mais nous prévenons aussi que nous voulons être libres, comme il convient à des hommes dignes de l'être, c'est-à-dire, sous l'empire des principes et des lois. Nous ne nous flattons pas d'un succès rapide ; les pas de la vérité sont lents et mesurés, et la flatterie a des ailes comme le mensonge et la renommée ; mais pour peu qu'on nous sache gré de notre zèle, en nous temoignant de l'indulgence sur nos moyens, nous espérons de réussir du moins à être utiles, parce que le despotisme de la raison survit enfin à tous les autres despotismes.

L'assemblée nationale nous paroît avoir le degré de force qui lui convient dans ce moment. Le parti de la *majorité*, un peu affoibli, rendra inutiles, pour la *minorité*, les succès d'éloquence, et si nous osons nous exprimer ainsi, *les moyens d'adresse* employés quelquefois pour arriver à un but utile. Mais la France entière demande, à grands cris, l'organisation des assemblées provinciales, et ses ennemis lui reprochent d'en redouter l'établissement.

Nous avons été les plus ardens défenseurs de

la liberté, contre le despotisme; nous ne desirons pas moins, pour le salut commun, un roi fort de la puissance exécutrice, qu'on regarde comme le représentant de la nation entière, dont la personne soit sacrée, inviolable, qui ne soit arrêté par d'autre pouvoir, que par celui de la loi; qui sente tout le danger qu'il y auroit à s'opposer au vœu général, mais que l'instant et le point où sa volonté personnelle seroit heurtée, soit couvert d'un voile religieux, comme la plupart des attributs de sa personne, & qu'on ne lui marque pas, d'une manière aussi impolitique qu'irritante, l'époque où il sera obligé de fléchir devant toute autre volonté; c'est ce qui nous fait improuver le *veto suspensif*. Que le monarque enfin conserve toutes les *formules* de l'infaillibilité; mais que les ministres voyent, sans cesse, en signant un ordre, le glaive de la responsabilité, suspendu sur leurs têtes.

On ne peut nous prêter le projet ridicule de vouloir, à nous seuls, diriger l'opinion, et de nous créer *régulateurs* des mouvemens du pouvoir. Nous ne faisons que dire notre avis; notre brevet de censeur est écrit dans la déclaration des droits, article de la liberté de la presse. Comme nous attaquons précisément le parti do-

minant, et que nous ne voulons flatter, ni le prince, ni le peuple, ni l'hydre, ni l'idole, il est possible que nous exercions un privilège *exclusif*, mais c'est sans nous en douter; en tout cas, nous serons plus courageux que Voltaire, quand il disoit, en plaisantant : *Je ne veux pas heurter d'aussi grands seigneurs que les préjugés.*

ÉVÉNEMENS.

L'homme qui avoit pendu, dit-on, le malheureux boulanger, et celui qui portoit sa tête dans les rues, ont été pendus hier au soir par jugement prévôtal. Le peuple, témoin de cette juste punition, a applaudi à la sagesse des juges. MM. les représentans de la commune ont voté une députation pour assister au convoi du boulanger immolé à la fureur populaire. Deux instrumens de cette fureur ont été arrêtés, et leur sort est aisé à prévoir.

*

25 OCTOBRE.

Notice historique sur M. le marquis de la Fayette, suivie de la lettre d'un pere à son fils, désespéré de ne pas avoir été élu officier dans la garde-nationale.

C'est un acte de patriotisme que d'accroître la vénération du peuple pour le jeune héros qui s'est instruit, dans le nouveau-monde, aux vertus qui peuvent renouveller l'ancien. C'est sur lui principalement que repose la sureté publique. On ne peut trop insister sur tous les motifs qui justifient la confiance des citoyens en son courage et en sa prudence. Pour le louer, il suffit d'écrire son histoire. C'est ce qu'a fait, très-rapidement, l'auteur de cette notice. On voit M. de la Fayette, s'arracher à tous les plaisirs de son âge, sacrifier la plus grande partie de sa fortune, pour aller défendre la liberté américaine. La manière dont il se présenta au congrès, mérite d'être à jamais citée. « Je viens, dit-il, vous » demander deux graces, l'une de servir dans votre » armée, en qualité de volontaire; l'autre de ne » recevoir aucuns appointemens. » C'est une belle

destinée, sans doute, que d'avoir uni son nom aux deux plus grandes révolutions de son siècle. Les états de Virginie & de Pensylvanie, en formant deux nouvelles provinces ou comités, leur ont donné le nom de la *Fayette*. On doit remarquer peut-être que M. de la Fayette et M. Pitt qui, l'un et l'autre, dans les places différentes, jouent un rôle si important en France et en Angleterre, sont à peu-près du même âge, ont à peine trente ans, et se distinguent par les vertus modérées, qui ne sont ordinairement que l'apanage de la vieillesse.

La lettre qui suit cette notice n'a pas un but moins utile. On y fait voir que le titre de soldat dans la garde nationale est tout aussi honorable que celui d'officier, dès que le service est volontaire. Le père qui est supposé écrire à son fils, dont il veut corriger l'amour-propre, lui cite ces vers de la belle tragédie de *Brutus* :

Non, non, le consulat n'est point fait pour ton âge ;
Donne ton sang à Rome, & n'en exige rien.

Peut-être quelques personnes diront-elles qu'il y a un peu loin de Rome et du consulat au titre d'officier dans la milice bourgeoise ; mais il est bon de se faire une haute idée de la dignité de ses fonctions.

C'est un motif qui encourage à les mieux remplir. On sait que le premier orateur qui dit : *la majesté du peuple anglois*, fut sifflé des communes ; il recommença sans se déconcerter, et ce peuple a fait d'assez grandes choses pour justifier ce titre. Méritons qu'on dise aussi *la majesté du peuple françois*.

Arrêté du comité permanent, des électeurs & des citoyens réunis de la ville d'Angers.

AUJOURD'HUI vingt octobre mil sept cent quatre-vingt-neuf, à dix heures du matin.

Le comité général et permanent de la ville d'Angers, les électeurs et les citoyens réunis et assemblés en l'hôtel commun de cette ville, pour délibérer sur le parti à prendre contre les députés de la province d'Anjou à l'assemblée nationale, qui se retireroient de ladite assemblée avant de s'être fait remplacer ;

Considérant que, si les députés de la province d'Anjou discontinuoient leurs fonctions dans un moment sur-tout où la province, sollicitant le remplacement de la gabelle, a besoin d'être étayée du suffrage de tous ceux qui, par des connoissances locales et per-

sonnelles, pourroient mieux développer les funestes effets de ce système désastreux; elle seroit exposée à voir échouer la plus juste et la plus instante des réclamations;

Que le devoir leur commande impérieusement de remplir la mission dont ils ont été honorés;

Qu'ils ont fait en l'acceptant, le serment de s'en acquitter avec zèle et constance;

Que dans la séance mémorable de l'assemblée nationale, en date du 17 juin, ils ont juré de ne se séparer qu'après avoir entiérement terminé l'œuvre de la constitution;

Qu'ils ne pourroient quitter leur poste, même dans des momens difficiles, sans trahir à la fois la sainteté des sermens, l'honneur et la patrie;

Que les députés à l'assemblée nationale n'ont pas la faculté de cesser leurs fonctions sans préalablement en instruire leurs commettans, et en avoir obtenu l'exprès consentement;

Que si les députés d'une province désertent de l'assemblée nationale, tous peuvent également se retirer, et dès-lors la nation, sans défenseurs, deviendroit la victime de la fureur des conjurés et des tyrans:

Considérant que les fauteurs du despotisme, et les ennemis du bien public, ne cessent de

tramer les complots les plus criminels pour perpétuer l'esclavage de la nation, ainsi que tous les abus dont ils s'enrichissent;

Qu'effrayés à la vue de l'ordre et de la régénération prêts à se développer, ils s'agitent, et s'efforcent de mettre des obstacles à ce qui doit faire la prospérité de l'empire; que plus d'une fois ils ont tenté de dissoudre l'assemblée nationale par les armes et la violence, et de dissiper ainsi l'objet de leur crainte et de notre espoir;

Que si de pareils projets ont échoué, nous devons ce bonheur singulier à la fermeté des dignes représentans de la nation, et au patriotisme des soldats citoyens :

Considérant que les malveillans, loin d'être découragés par leurs entreprises infructueuses, semblent, au contraire, plus actifs et plus ardens à concerter de nouveaux moyens pour parvenir à leur but;

Que, toujours entraînés par la perversité de leurs cœurs, ils cherchent, en ce moment, à opérer, par une marche astucieuse, ce qu'ils n'ont pu produire par la force :

Que, d'intelligence avec un grand nombre de membres de l'assemblée, ils ont projetté sa

défection, ce qui se voit évidemment par les retraites multipliées des députés, qui, pour ainsi dire, au même instant, quittent honteusement la carrière qu'ils devoient parcourir :

Que vainement ils chercheroient à colorer leur fuite par quelques motifs d'affaires ou de santé ; que de semblables excuses seroient de purs prétextes ; car des hommes chargés du soin de la chose publique, se rendent coupables en cessant de la secourir lorsqu'elle est en danger :

Considérant enfin que, dans une circonstance où le bruit public est que les trîatres à la patrie ont projetté la dissolution de l'assemblée nationale, en excitant la retraite de la majeure partie de ses membres, il n'est pas un homme doué de quelque pudeur, qui pût venir dans sa province, braver des soupçons qu'on ne seroit que trop en droit de former ; et que celui qui ne seroit ému par ces considérations, doit être envisagé comme un lâche et un perfide :

Par tous ces motifs, l'assemblée arrête que les députés de la province d'Anjou à l'assemblée nationale, qui se retireroient de ladite assemblée sans l'aveu de leurs commettans, sont, dès ce moment, déclarés parjures, traitres à la patrie, et indignes à jamais de remplir aucune fonction publique.

Le présent arrêté sera imprimé, publié, et envoyé par-tout où besoin sera.

Idem.

LE BON CITOYEN.

Pénétré des obligations que l'homme en naissant contracte envers la patrie, je crois, dans les circonstances critiques où se trouve la nôtre, qu'il est du devoir de tout bon citoyen de venir à son secours, selon ses facultés, et je ne vois, dans l'abandon d'un bien nécessaire à l'état, que l'acquit d'une dette, la restitution d'un dépôt confié.

Tous mes revenus consistent dans une pension de l'académie de 2000 liv.; de la bibliothèque du roi, 900 liv.; les jettons de l'académie ne sont pas payés.

Vous voyez que je ne subsiste que des bienfaits du roi; c'est aussi avec la plus vive satisfaction et du plus profond de mon cœur que je donne le quart de mon revenu de 1000 liv., que l'on retiendra sur ma pension d'académicien ou de bibliothécaire.

Je donne annuellement 1400 liv. à mes frères, qui, dans le moment présent, peuvent moins s'en passer que jamais.

Je dépense par an, pour mon loyer, ma nourriture, mon entretien, l'achat de mes livres 900 livres.

Il reste 600 liv., dont je fais hommage au district, et que je vous prie de lui faire agréer. Cette somme est bien modique, et j'ai quelque honte à l'offrir, mais je vous prie de la considérer comme le denier de la veuve; si elle n'est pas suffisante, j'ai une pendule à secondes, qui m'a coûté 1200 liv.; je l'enverrai, et on en tirera ce qu'on pourra.

Les voyages de l'Inde sont des nababs; je n'ai rapporté des miens que quelques manuscrits; j'ai donné au roi les plus précieux; je conserve les autres dans ma bibliothèque, et j'y mets bien plus de valeur qu'aux richesses immenses qu'a tirées, de ce pays, une nation voisine et rivale de la nôtre.

28 OCTOBRE.

ANECDOTES.

Le roi, en faisant, le dimanche 19 octobre, la revue de la garde-nationale, dans les champs-élisées, a rencontré, sur son passage, un enfant qui

qui balayoit, et qui lui a demandé quelqu'argent, sans le connoître, en l'appellant *Monsieur le chevalier*. Le roi a donné six francs : surpris de cette somme, l'enfant a répondu : *Oh ! je n'ai pas de quoi rendre, ce sera pour une autre fois*. Alors une personne de la suite du roi s'est approchée de l'enfant, et lui a dit : *Mon ami, garde le tout ; ce Monsieur n'est pas chevalier, il est l'aîné de sa famille*. Ce mot a fait rire le roi, les spectateurs, & a fort égayé la revue.

Idem.

On lit dans plusieurs papiers publics que quelques personnes avoient tenté de séduire des jeunes gens de Tréguier, afin de les engager à quitter les drapeaux de la milice nationale, pour se former en un corps de volontaires, commandés par des nobles. M. de Kéralio, résidant à Tréguier, devoit être commandant de ce corps. Il y a en Bretagne trois familles qui portent le nom de Kéralio, et ce n'est le nom d'aucune des trois : leurs noms originaires sont, Artur, Jagu et Guynement. De cette dernière, est Louis-Félix Guynement de Kéralio, commandant du troisième bataillon de la sixième division de la garde nationale parisienne. Il prie l'auteur du patriote fran-

çois d'informer le public, par la voie de son journal, que le commandant désigné des volontaires de Tréguier, qui devoient être commandés exclusivement par des officiers nobles, n'est point de la famille Guynement, et n'est son parent à aucun degré.

29 OCTOBRE.

Tout soldat qui abandonne son poste est un lâche ou traître. La nation voit, avec indignation, les députés-déserteurs de l'assemblée. Etoit-ce là ce que vous aviez promis à la face du ciel et de la terre, lors de votre élection ? Etoit-ce là la fraternité, *l'inséparabilité* que vous vous étiez jurée à la fameuse journée du 23 juin ? Il est affreux de tromper ainsi l'espoir de la France, et de chercher à dissoudre l'assemblée au moment de la plus forte crise. Quel peut être votre motif ? Vous devez être au-dessus des basses considérations de l'intérêt. Etes-vous du nombre de ceux qui affectent de publier qu'ils redoutent la trop grande influence de Paris ? Mais nous devons tout à Paris, & Paris n'est à craindre que pour les ennemis de la nation. Veuillez le bien, et vous serez en sûreté. Hâtez-vous donc de retourner à l'assemblée ; sur-tout ne regardez pas

comme une ressource de donner votre démission. On sait à présent ce qu'on doit penser, et de ces démissions affectées, et de plus de trois cents passeports, qu'on n'a pas honte de demander, depuis peu, pour sortir de l'assemblée. La lettre du bailliage de Château-Thierri, imprimée et publiée par-tout le royaume, va ouvrir les yeux du peuple sur l'indignité de la conduite de ceux d'entre ses représentans, qui osent l'abandonner au plus fort de la tempête. Quoi ! la constitution n'est pas achevée ; les administrations provinciales & les municipalités ne sont pas organisées ; l'armée n'a pas encore subi les changemens convenables ; toute la France est dans l'inquiétude ; toutes les puissances voisines, dans l'attente de ce qui doit arriver ; et vous vous dispersez ! Et après avoir tout abbattu, vous nous laissez parmi des ruines. Eh ! grand dieu ! si une partie de nos représentans se laisse subjuguer par l'intérêt, et l'autre par la crainte, qu'allons-nous donc devenir ? Non, il n'en sera pas ainsi ; nous vous avons confié nos intérêts, vous nous répondrez de ce dépôt.

30 OCTOBRE.

MÉMOIRES SUR LA BASTILLE.

Il est un fait, prouvé par ces mémoires, qui fait voir que les précautions prises par la police, pour supprimer les libelles, étoient précisément la cause de leur multiplication; les Inspecteurs de police en étoient eux-mêmes les marchands. Tel étoit Jacquet de Douai : « Il coutoit, dit l'auteur, annuellement 30,000 livres à l'administration, et lui en faisoit dépenser 100,000. Voici quel étoit son manège. Il barbouilloit quatre à cinq pages de satyres atroces, qu'il appelloit des *extraits*, et qu'il disoit avoir reçues des pays étrangers. A ces extraits, il mettoit un titre : *La vie du prince de ...., les aventures de Madame de Polig........, le ministre de Vergennes.* Jacquet portoit ces échantillons à M. le Noir, disant les avoir reçus de Londres ou de Hollande. L'ouvrage, ajoutoit-il, est sur le point de paroître. L'auteur m'offre toute l'édition. Tantôt c'étoit 500 louis, tantôt 1000 louis qu'on demandoit. M. le Noir n'étoit pas trompé, il connoissoit trop bien son Jacquet; mais il faisoit semblant de l'être; car il étoit bien aise de se

faire valoir auprès de M. de Maurepas, pour un magistrat surveillant........ Observez que M. de Maurepas, parlant un jour à M. Lenoir de ce Jacquet et de ses friponneries, ce chef de l'inquisition de Paris lui dit : *Il ne m'a jamais trompé.* »

31 OCTOBRE.

Les chartreux de Molsheim, font courir le bruit qu'on leur a volé toute leur argenterie, et tout ce qu'ils avoient de plus précieux ; quelques jours auparavant, on a remarqué qu'on a transporté beaucoup d'effets de chez eux.

Les Bénédictins de Marmoutier, vendent tout ce qu'ils ont ; ayant eu 50,000 livres au trésor de cette ville, ils viennent de les retirer. En général tous les couvents vendent tout ce qu'ils peuvent, contre de l'argent comptant ; ils ramassent toute l'espèce.

Idem.

Je viens de rencontrer un seigneur françois, habillé en bleu, accompagné de quatre hommes, vêtus à-peu-près comme des hussards, en casaques ou vestes rouges. L'un de ces quatre hommes paroissoit être un officier. Le seigneur

françois le tenoit, ce dernier, sous le bras. Il lui disoit : « Tâchons de secourir notre roi : il est bien malheureux. Je voudrois pouvoir écraser l'assemblée. » *Ces quatre hussards avoient des cocardes blanches de satin, sur lesquelles étoit écrit :* Ludov. XVI.

SUPPLÉMENT

AU MOIS D'OCTOBRE 1789.

Du 21.

Extraits des lettres de l'empereur.

Du 29 juillet 1789.

A propos des événemens, dit-il, aussi incroyables qu'inconcevables, qui se sont passés en France, il recommande au général d'Alton l'attention la plus suivie, mais en même-temps la moins apparente que possible, aux effets que cela pourroit produire sur le nombre de têtes mécontentes & exaltées qui se trouvent encore aux pays-bas.

Lettre du 11 août.

L'intelligence avec les commandans françois sur les frontières, est très-bien vue, et il faut

la continuer pour l'avantage des deux pays (on devine sans doute, dans quel sens le prince entendoit cet avantage et cette intelligence). La réforme des régimens étrangers en France, si elle s'exécute, ou l'idée seule qu'on pense à les réformer, occasionneroit une désertion parmi ces troupes, et il faudroit tâcher d'en profiter.

Lettre du 25 août.

L'exemple de la nouvelle constitution françoise n'est pas riant pour le haut clergé et la noblesse, et je doute encore beaucoup qu'ils parviennent de sitôt à mettre toutes ces belles choses à exécution. — (Il est à croire que le prince ne doute plus maintenant.)

Lettre du 28 décembre.

La lettre d'Estherhazi, et ce qu'il a dit de bouche au capitaine Maxanes de Murray, ne promettent rien de bon encore à la France; mais je crois que, comme il est du parti qui a succombé, il voit un peu en noir.

Lettre du 31 octobre.

On a très-bien fait d'arrêter Linguet avec tous ses complices; *mais pourvu qu'un prompt jugement et exemple s'ensuivent.*

Il disoit encore de cet écrivain, dans sa lettre

du 9 avril, et malgré les services qu'il lui avoit rendus dans sa querelle avec la Hollande : — « Il » y a long-temps que Linguet est reconnu pour » avoir une plume vénale, et pour n'écrire que » ce qui trouve des acheteurs : il faut mépriser » cela, ne point répondre; et, s'il devient trop » insolent, le faire chasser de mes états. »

Lettre du 20 septembre.

Le comte de Trautsmandorf vous aura peut-être déja averti du projet qui existe, de faire déserter en France une vingtaine de gardes-françoises, jolies figures, pour venir s'enrôler dans les régimens des pays-bas, et pour y exciter de la mutinerie. Il seroit bien à desirer qu'on pût parvenir à découvrir de pareils coquins (nous laissons les fautes d'ortographe ; le comité qui les a trouvées dans l'original, les a lui-même respectées), pour en faire, après les avoir enrôlés, un bon exemple, en les faisant exécuter.

Lettre du 7 novembre.

Renvoyez tous ces projets, et, entr'autres, celui de la lettre anonyme de Paris, de françois qui voudroient se former en corps, et s'armer dans notre pays contre les ordonnances du roi

et des états-généraux, d'accord entr'eux, *pour entretenir les troubles en France*. (et les journalistes, dévoués à l'aristocratie, nous regardoient comme des visionnaires, de croire à des complots. La révolution du Brabant a étouffé ce dernier, mentionné dans la lettre de l'empereur; projet qui commençoit à se former.)

Je finirai cet extrait par trois autres citations qui donneront une idée vraie de la politique de l'auteur de ces lettres.

Je suppose, dit-il, que vous aurez fait citer au son du tambour le colonel Van-der-Mersch. Comme probablement il ne comparoîtra pas, vous le ferez pendre en effigie, en attendant *qu'on ait le plaisir* de l'exécuter en personne.

« Il n'y a rien de plus dangereux et de plus
» mal vu, que si nous-mêmes nous contribuions
» à armer la bourgeoisie, à former des corps de
» municipalités qui, comme soldats, vaudroient
» peu, et comme révoltés, ce qu'indubitablement
» ils seroient à la première occasion, devien-
» droient dangereux. Il ne faut donc souffrir
» aucune de ces assemblées. »

Dans sa lettre au comte de Trautmansdorf, du 28 novembre, écrite par le comte de Cobentzel, qui lui répétoit les instructions que

l'empereur lui avoit données; on lit ces mots: « vous devez vous accommoder aux circonstances, céder de bon gré là où toute résistance seroit vaine ou dangereuse; ne vous occuper essentiellement que du soin d'appaiser les esprits, en vous prêtant à tout ce qui peut arrêter l'effervescence, quelqu'absurdes que puissent être les idées, *puisqu'aussi-bien tout ce qu'on fait par contrainte irrésistible, ne peut préjudicier aux droits de personne.*

23 OCTOBRE.

Le bruit s'étant répandu que M. de Barentin, ancien garde-des-sceaux, étoit caché dans le couvent des Annonciades, déguisé en novice, M. le chevalier de Lameth, membre du comité des recherches de l'assemblée nationale, s'est transporté aux Annonciades, accompagné de cent cinquante hommes de la garde nationale parisienne. Le détachement s'est emparé de toutes les issues; on a fait une visite exacte du couvent, dans lequel M. de Barentin ne s'est point trouvé.

On ne sauroit donner trop d'éloges aux dispositions de M. de Lameth dans cette expédi-

tion : toutes les précautions avoient été prises pour en assurer le succès ; la visite du couvent s'est faite avec la décence que le lieu exigeoit, et M. de Lameth s'est retiré en ordre sans avoir perdu un seul homme.

Des hommes connus en France sous le nom de persiffleurs, ont essayé de répandre du ridicule sur la démarche de M. de Lameth. Nous croyons rendre un service important à la patrie, en lui dénonçant le persifflage comme une aristocratie, et de l'espèce la plus dangereuse ; car on peut définir le persifflage, l'aristocratie de l'esprit.

Tous les bons citoyens n'ont vu, dans la conduite de M. de Lameth, que celle d'un patriote pur, zélé, qui veille sans relâche au salut de la chose publique. Cette conduite a été soutenue depuis le commencement de l'assemblée. MM. de Lameth, issus d'une famille aristocratique, comblés des faveurs de la cour et des bontés de la reine, n'ont cessé de se montrer les plus ardens défenseurs de la démocratie ; c'est-à-dire, de la seule forme de gouvernement qui convienne à un grand empire. MM. de Lameth ont sacrifié la reconnoissance particulière à l'intérêt public, et nous avançons, sans crainte d'être contredits par

les amis de notre liberté, que la non-gratitude, qui est presque toujours le défaut des ames viles, est la vertu de MM. de Lameth.

Nous ne connoissons qu'un homme dans l'assemblée, qui ait autant de droits que MM. de Lameth à l'estime et au respect de la nation : et dût notre franchise nous rendre odieux à tous ceux qu'on appelle assez incorrectement les honnêtes gens, nous cédons au sentiment qui nous presse, en rendant un hommage public aux vertus et aux talens de M. le comte de Mirabeau.

Nous n'avons pu voir, sans indignation, l'auteur d'un libelle atroce refuser à M. de Mirabeau les talens même de l'écrivain. Pour détruire une assertion aussi injuste, nous opposerons l'anonyme à lui-même. Il ne conteste point à M. de Mirabeau le *projet de loi martiale*, et il voudroit nous faire croire que *l'adresse aux commettans* est de M. du Roveray. Nous conviendrons, avec la franchise dont nous faisons profession, qu'on trouve quelques incorrections de style dans le projet de loi martiale de M. de Mirabeau, mais il est convenu aussi, en littérature, d'appeller les incorrections les écarts du génie. Puisqu'il y a du génie dans l'adresse aux commettans, et des incorrections dans le projet de loi martiale, il en résulte évidemment que l'un et l'autre sont de M. de Mi-

rabeau. Tous les bons citoyens seront de notre avis sur les ouvrages de ce grand homme, comme tous les bons logiciens le seront sur ses vertus. Celle qui le distingue peut-être de tous les hommes à talens qui brillent dans l'assemblée, est sa modestie ; c'est le soin qu'il prend de dérober au public des actions héroïques. Nous devons le faire jouir de toute sa gloire, et publier, malgré lui, ce qu'il veut qu'on ignore.

Le vendredi 30 octobre, M. le comte de Mirabeau eut, en sortant de l'assemblée, une discussion assez vive avec M. Cocherel, député de Saint-Domingue, sur l'impatience et l'humeur qu'une partie de l'assemblée avoit témoignée pendant les opinions de quelques honorables membres. Après avoir échangé quelques sarcasmes assez durs avec son adversaire, le farouche Américain, se livrant à l'impétuosité de son caractère, s'emporta jusqu'à la menace, et proposa à son illustre confrère de sortir. Plusieurs prélats, entr'autres M. l'évêque de Châlons-sur-Marne, conjuroient M. de Mirabeau de rester. « Eh! mes-
» sieurs, s'écria M. Cocherel, épargnez-vous tant
» de soins et de peines; je vous réponds qu'il ne
» songe pas à sortir ».

Croiroit-on que nous avons trouvé beaucoup

de gens dans le monde qui ont osé taxer de lâcheté la modération et la prudence de M. le comte de de Mirabeau. Sa conduite nous paroît, au contraire, fort sage et très-méthodique; elle s'explique d'elle-même. M. de Mirabeau a très-bien jugé qu'un combat entre deux députés ne seroit que scandaleux, et deviendroit interminable; car deux personnes sacrées et inviolables sont nécessairement invulnérables. Voilà le seul motif qui a enchaîné son courage. Ils n'en douteront pas, ceux qui ont été à portée, comme nous, de voir cet excellent citoyen se promenant, le lundi 5 octobre, sur la place d'armes, à Versailles, son sabre nud sous le bras, avec le maintien qui caractérise le vrai courage, et qui lui valut cet éloge flatteur de la part du commandant du régiment de Flandres: «Vous nous retracez Charles XII».

Ce mot laconique dans la bouche d'un brave et ancien officier, n'est point le langage de la flatterie; c'est l'expression pure de la vérité et du sentiment d'admiration qu'inspirent les plus petites actions de M. de Mirabeau, et même ſon inaction (1).

---

(1) Croiroit-on qu'il y a encore des aristocrates qui se sont fâchés qu'un vieux paladin, le comte de Lautrec,

Français, peuple sensible et généreux, si digne de la liberté, ne méconnoissez jamais vos bienfaiteurs! Que vos cœurs ne s'occupent que de la reconnoissance que vous leur devez, et qu'ils soient toujours fermés aux craintes, aux soupçons que la calomnie voudroit y répandre! Que cette reconnoissance ne soit point stérile, et ne laissez point à la postérité le soin tardif d'acquitter, envers vos immortels législateurs, la dette de la patrie! Songez que les grands hommes appartiennent à l'univers, et que la France va se couvrir d'une honte éternelle, si elle ne s'empresse de consacrer les noms de ceux qui ont fondé sa liberté. La Grèce eut ses Lycurgue, ses Solon; Rome son Numa; la France aura ses Cottin et ses Mirabeau, ses Robertspierre et Duport, ses Lameth et ses Chape-

---

rencontrant son confrère Mirabeau le lendemain dans le vestibule de l'assemblée nationale, lui fit son compliment, croyant, sans doute, que le créole étoit tué; mais sur l'observation qu'on lui fit que le tribunal du point-d'honneur étant supprimé, le point-d'honneur ne pouvoit plus exister, le vieux chevalier convint de son tort, mais provisoirement, il retira son compliment. Nous attendons la dénonciation que M. de Mirabeau fera probablement de ce fait, après les 257 dénonciations qu'il a annoncées, avant de prononcer notre jugement définitif.

lier, Target et ses Corollers, Broustaret et Barnave, ses Lapoule et ses Labeste, ses Champeaux, ses Populus, ses Kervelegans et tant d'autres qui font l'étonnement de l'Europe attentive.

23 OCTOBRE.

Lettre relative aux affaires présentes.

Vous me demandez le tableau des affaires de la Suisse : plus elles sont étrangères aux affaires générales, moins il est aisé d'en donner aux étrangers une idée nette. La plupart des écrivains nationaux sont séduits par l'esprit de parti, ou aveuglés par un enthousiasme vrai ou affecté : ce n'est souvent qu'après plusieurs années qu'ils voient les choses comme elles sont, et alors ils n'osent le dire. Dans les gouvernemens qui reposent sur l'opinion, un écrivain qui la dirigeroit au gré de la sienne ou de ses passions, ne seroit pas moins redoutable qu'une puissance étrangère qui envahiroit l'état.

Vous avez lu les anciens : la même intrigue reparoît sur la scène des affaires publiques ; les acteurs se ressemblent ; il n'y a que les noms de changés.

Les

Les anciens Suisses ont eu plus d'une affaire des Thermopyles : Charles de Bourgogne a été leur Xerxès. Des divisions, nées des passions des chefs de parti, facilitées par le défaut d'un centre dans leur constitution, fomentées par les ruses et l'argent des étrangers, ont ensuite diminué la considération dont ils jouissoient d'après leurs victoires. De même que les Grecs après les funestes journées d'Egos-Posamos, de Leustres et de Mantinée, n'ont gueres été que spectateurs des révolutions que le génie et la valeur de leurs voisins produisoient; de même qu'ils se bornèrent à servir dans les troupes de l'un ou l'autre parti ou de tous deux; ainsi les Suisses, depuis la bataille de Marignan, (qu'on peut appeller leur Chéronée) et après quatre guerres civiles, n'ont vu que de loin les agitations des diverses puissances qui voudroient s'élever l'une sur l'autre. Ces puissances, auxquelles les Suisses accordèrent des troupes et des passages, leur permirent, dès-lors, de s'affoiblir de plus en plus par l'habitude d'anciennes jalousies, et par cette léthargie dans laquelle on tombe au sein d'une longue tranquillité extérieure. Comme, malgré l'apparence de quelques districts, la Suisse est un mauvais pays, difficile à garder; il est à croire qu'elle aura de plus cette conformité

avec la confédération achéenne, de n'être qu'une des dernières conquêtes de celle des deux grandes puissances voisines qui aura pris sur l'autre un ascendant marqué. Alors les Suisses auront des Coriolans & des Dius, qui rougiront de survivre à la liberté de l'état; mais le courage ne suffit pas contre la discipline des troupes réglées.

Le passage du Tirol au Milanois, qui traverse la Vatteline, a été accordé à l'empereur : c'est ce passage qui, dans le siècle dernier, fut défendu par vingt années de guerre. De-là, jusqu'au lac Leman, les défilés des hautes Alpes sont bien plus difficiles que ceux de la forêt noire, de Bohême & de Silésie, fameux par les marches de Turenne et de Mercy, de Frédéric, de Henri, de Dhaun et Laudohn; mais ils sont en un si grand nombre, qu'il n'est pas aisé de les défendre tous. En général, tous les passages peuvent être tournés ou forces; l'expérience l'a prouvé depuis Léonidas qui périt aux Thermopyles, jusqu'à Henri qui entra par celui de Humbourg.

Genève est, de toute antiquité, la clef de l'Helvétie; mais cette clef est en de fort mauvaises mains. Les troubles de cette ville sont loin d'être terminés : en 1767, la France le tenta en vain; l'an 1779, M. le comte de Vergennes déclara

l'intention du roi d'y mettre fin *de façon ou d'autre*; aujourd'hui il y renonce. Je ne dirai rien de l'intérieur de cette ville : Xenophon dit : On peut pardonner au peuple le desir d'établir un gouvernement populaire; mais un honnête homme ne sauroit volontiers choisir, pour patrie, une ville gouvernée de cette façon. Il étoit né dans un pays démocratiquement gouverné, et il étoit aussi grand homme d'état, que grand connoisseur du cœur humain.

Les gouvernemens aristocratiques de ce pays, sont presque tous détraqués; car, s'étant éloignés ou paroissant de s'éloigner de cet esprit de modération, qui seul peut engager le grand nombre à obéir de bon gré au petit nombre, ils ont peu-à-peu perdu l'amour de leur peuple. Berne est le seul endroit qui ait conservé les bonnes maximes; son gouvernement a presque toujours été le même : et plus il avoit aggrandi l'état, plus il a pris de soin pour le maintenir. Aujourd'hui Berne soutient les gouvernemens des villes voisines, dont, sans cette république, plus d'un auroit déjà péri.

On l'a vu au mois de mai, lors de la révolte des sujets de Fribourg : sans la présence d'esprit et sans la fermeté, le sénat et les troupes de Berne,

le magistrat de Fribourg n'auroit pu échapper au ressentiment du chef des mécontens, qui croyoit devoir venger des querelles personnelles. On dit que ces divisions n'ont pas encore pris fin ; je le crois, car tous les peuples, gouvernés en républiques, ne veulent obéir qu'aux loix : or rien n'est plus inconnu que les loix fondamentales qui règlent, dans les cantons, la distribution du pouvoir, et les rapports des magistrats et des sujets. Les gouvernemens ont trouvé bon de les laisser obscures et indécises, pendant que le peuple obéissoit tranquillement ; aujourd'hui ils manquent de les publier. Ils ont grand tort : il vaut mieux faire de bon gré, ce que la force tôt ou tard peut les obliger de faire. Et quelle sera donc la forme des jugemens dans des disputes de nature, si les loix fondamentales sont inconnues.

Le changement des mœurs ne peut que changer les constitutions républicaines. Les mœurs du peuple helvétique sont bonnes : mais plusieurs personnes qui sont en nombre de ceux qui le gouvernent, plus attentives de jouir de la domination que de la conserver, négligent d'accommoder les anciennes maximes aux besoins nouveaux. Le peuple s'éclaire, et ils ne sauroient l'empêcher,

quand ils seroient dix fois plus vigilans, c'est l'esprit du siècle, c'est la marche de l'homme et l'effet même du bonheur dont ce peuple jouit sous leur administration. Or c'est en vain qu'on voudra lui cacher des objets sur lesquels sa curiosité se porte le plus : il veut savoir quelle est cette liberté pour laquelle on dit qu'il faut qu'il meure.

Je ne vous parle que de cette fermentation politique, parce que l'année 1781 en a vu des effets, et que d'ailleurs la Suisse n'a pas pris plus de part qu'autrefois aux guerres, ni aux négociations étrangères.

Les démocraties, dans les hautes Alpes, sont immuables par l'uniformité des mœurs du peuple pasteur chez lequel elles sont établies : souvent un chef de parti ôte à l'autre son crédit; il n'y a pas d'autre révolution.

L'achat du comté de Montfort et quelques autres acquisitions, soumettent à la maison d'Autriche presque tous les rivages du lac de Constance, du côté de l'Empire. Cet aggrandissement n'est pas indifférent à une partie de la Suisse, qui tire ses bleds de l'Allemagne. La liberté est une belle chose, mais le pain est une chose nécessaire.

24 OCTOBRE.

La France ignoroit qu'il existât dans la Picardie, la Gascogne et le Dauphiné, les seuls hommes capables de succéder aux Buffon, au Daubenton. Mais, ô prodige! un ex-garde du corps, M. de la Billarderie, s'investit de la place d'intendant du jardin du roi, que son frère avoit d'abord accaparée pour lui. C'étoit un moyen de mettre dix-huit mille livres de rente dans la famille. M. de la Billarderie étoit un si pauvre homme!

M. de la Ville, fils d'un procureur, et petit fils d'un perruquier d'Agen, s'est travesti en comte de Lacépède, a écrit sur la musique, a composé l'opéra d'Omphale, et a acheté la survivance de M. d'Aubenton le jeune; il a pris la plume pour faire la suite de l'ouvrage du Pline françois. Il s'est occupé de la description des reptiles. Il pouvoit parfaitement y réussir. M. Faujas de Saint-Fond, sénéchal de Montélimar, homme propre à tout, si célèbre par la journée des ballons, et par un *in-folio* sur les volcans éteints, se dit élu par l'immortel Buffon, pour correspondre en sa place avec l'univers. Quel flambeau va se rallumer! quelle gloire pour la

France, de voir un triumvirat si célèbre, s'occuper de suivre l'œuvre de Buffon!

Ils vont mettre en ordre le chaos en poudre, qu'on nomme cabinet du roi. Le siècle précédent auroit cru que ce dépôt auroit dû être confié aux savans qui auroient fait leurs preuves; mais un militaire, un musicien, et un jurisconsulte sont bien plus convenables. S'ils n'étoient point aussi braves, ils auroient de quoi trembler. Le cabinet étant sur des carrières mal comblées, et à la veille de s'enfouir, il semble qu'ils voudroient voir tout enseveli avec eux. Ils veulent la ménagerie; ils y ont des droits; le cabinet de l'école royale des mines, mais l'état le réserve pour le public et leur instruction. Ils veulent les pépinières, l'école vétérinaire, etc. etc.

26 OCTOBRE.

On distribue la correspondance du comte de Saint-Germain, précédée d'une notice historique. Voici une des anecdotes des plus piquantes.

M. le duc de Broglie qui avoit gagné, le 23 juillet 1758, la bataille de Sundershausen, et le 13 avril 1759, celle de Berghen, fut fait maréchal de France; et soit jalousie, soit humeur

naturelle, le comte de Saint-Germain en parut mécontent, et fut l'ennemi de messieurs de Broglie, comme il l'avoit été de tous les autres généraux. Au commencement de 1760, il déclara formellement qu'il ne serviroit pas dans l'armée du maréchal de Broglie; il refusa aussi de servir dans celle de M. le prince de Condé, auquel on vouloit le donner pour conseil: *Je ne connois que deux choses à la guerre*, dit-il au roi lui-même qui l'engageoit à cette condescendance, *commander ou obéir; s'il s'agit de conseiller, je n'y entends rien.* Louis XV lui tourna le dos, et le prit dans une sorte d'aversion; ce qui n'empêcha pas que le ministre (M. le maréchal de Belle-Isle), qui n'aimoit pas sans doute M. de Saint-Germain, mais qui aimoit encore moins M. de Broglie, ne donnât au premier, sur le bas-Rhin, un commandement particulier, sans autre dépendance à l'égard de M. de Broglie, que la condition de concerter avec lui l'exécution des projets militaires.

Malgré cette indépendance, il se brouilla bientôt avec messieurs de Broglie; il y joignit cependant la grande armée assez tôt pour se trouver au combat de Corbach, qui se donna le 10 juillet 1760, et au succès duquel il contribua; mais

ayant vu que dans une relation de ce combat, rédigée le jour ou le lendemain de l'action par M. Cornillon, major-général de l'armée, on ne lui rendoit pas la justice qui lui étoit due, il crut que c'étoit l'ouvrage de messieurs de Broglie. Il eût avec le maréchal une explication assez vive, après laquelle il partit brusquement, le 20 juillet, pour Aix-la-Chapelle, en mandant à la cour et à ses amis qu'on l'avoit chassé de l'armée, et en demandant d'être jugé par un conseil de guerre. Le commandement de son corps fut donné au chevalier du Muy, depuis ministre d'état, et maréchal de France, auquel il succéda lui-même depuis dans le département de la guerre. L'auteur de la vie de M. le comte de Saint-Germain, annonce qu'il a eu sous les yeux toutes les pièces relatives à cette affaire; et il résulte de ce récit, qu'on ne peut disculper ce général de précipitation et d'étourderie dans sa conduite. L'auteur assure même qu'il en a parlé dans la suite, et que la réponse de M. de Saint-Germain a été : *Des intriguans m'ont entraîné trop loin.* L'auteur développe en effet une intrigue dont il paroît que M. de Saint-Germain, malgré toutes ses défiances, ne se défia pas assez. La voici en substance.

La marquise de Pompadour, alors toute puis-

sante, haïssoit messieurs de Broglie à cause de leur liaison avec M. le dauphin. Elle réussit à la fin de l'année 1761, à les faire exiler. Si M. de Saint-Germain étoit resté au service de France, la voix publique lui étant plus favorable qu'à aucun autre général, il devenoit le successeur naturel de M. le maréchal de Broglie ; ce n'étoit pas l'intention de madame de Pompadour ; elle vouloit un général qui lui fût entiérement dévoué ; en un mot, elle vouloit M. le maréchal de Soubise.

Premier novembre.

Lettre de M. de ...

On dit, messieurs, qu'un des orateurs les plus distingués de l'assemblée nationale, va être appelé au ministère. Ce bruit me paroît mériter quelque créance, si j'en juge par la quantité de brochures, de sarcasmes et de pamphlets lancés contre lui depuis quelques jours. C'est pour moi l'indice le plus sûr des succès d'un homme, que l'agitation de certains autres. Comme la seule manière d'expliquer les phénomènes en physique est de présenter des faits analogues, je ne peux

vous expliquer celui-ci qu'en vous disant qu'il y a des hommes organisés de façon à s'irriter du succès d'autrui, comme *Bleton* frémit à l'approche d'une source. On dit que cette agitation fait grand mal. Je n'en sais rien; mais je profite de l'observation.

D'honnêtes citoyens, plus désintéressés, pensent que le refus de la préture est le seul parti convenable à ce tribun. Ils regarderoient son acceptation comme un *abandon de la cause populaire*, et lui en feroient un crime. Quelqu'intérêt que puisse inspirer cet honorable membre, ce n'est point lui que je veux défendre; il a tout ce qu'il faut pour justifier le plan qu'il embrassera. D'ailleurs, l'auteur d'une feuille, qui d'ailleurs le connoît à fonds, m'a rassuré sur les ressources infinies de son talent, qui lui donne les moyens de cultiver ses *amies* et les affaires publiques, de soigner sa coëffure, et de remplir sa bourse; mais ce que je veux soutenir, c'est le principe qu'on a attaqué à son occasion. Que ce soit lui ou un autre membre de l'assemblée qui devienne ministre, est-il bien vrai que ce soit abjurer la religion du peuple, et trahir ses véritables intérêts, que d'accepter cette mission?

2 NOVEMBRE.

L'AIGLE ET LE ROSSIGNOL,

Fable.

L'aigle un jour s'ennuya dans sa haute demeure;
C'est le destin des rois. Il voulut que, sur l'heure,
On donnât un concert, qui, par sa nouveauté,
Pût dérider un peu sa triste majesté.
Là-dessus son conseil s'assemble :
Le faucon, son grand écuyer,
Et le hibou, son chancelier,
Sur le plan du concert délibèrent ensemble.
L'argent manquoit ; soudain on charge l'épervier
De courir promptement chez le vautour avide,
Qui du trésor de l'aigle est l'honnête fermier :
Trésor vraiment royal, car il est toujours vuide.
Le vautour, savant financier,
Met un nouvel impôt sur la foule indigente
Du peuple ailé des airs, qui gémit de payer
Les plaisirs de la cour, quand la faim le tourmente.
On confie une somme à la buse pesante,
Qui doit seule aux chanteurs assigner leur emploi;
Car des menus-plaisirs du roi
La buse étoit surintendante.
Or devinez les gens que va choisir son goût.
Pour égayer du roi les sombres rêveries,
Elle cherche, à grands frais, elle achète par-tout
Des geais, des perroquets, des merles et des pies;

Tous ces oiseaux sans art, qu'on admit à la cour;
Etoient les protégés du hibou, du vautour.
L'aigle bailla plus fort à ce concert bizarre,
Il se mit en furieur, car l'ennui rend barbare.
    Au vautour il tordit le cou,
Exila le faucon & força le hibou
De remettre sa place et de fuir dans un trou.
Même dans sa colère il maudit la musique,
Et le chant et les vers, tous les beaux arts enfin;
    Puis s'en va, tout mélancolique,
    Chasser au fond d'un bois voisin.
Tout se taisoit. Du fond de leur vaste silence,
    Une voix divine s'élance.
L'aigle surpris s'arrête; il écoute: enchanté,
Cherche les lieux d'où sort un si touchant ramage;
    Et voit, dans un nid écarté,
Le plus modeste oiseau caché sous le feuillage.
C'étoit le rossignol: il voit l'aigle & s'enfuit.
    (Le génie est un peu sauvage.)
    L'aigle aussi-tôt vole et le suit,
    L'approche et lui tint ce langage:
« Pourquoi ne viens-tu pas habiter mon séjour?
» Des soins de la grandeur toi seul peus me distraire.»
Ah! dit le rossignol, sire, qu'irai-je y faire?
Le hibou me hait trop, et je crains le vautour.
Je té défendrai bien de leur serre cruelle,
Répond l'aigle ausssi-tôt; je serai ton ami.
Le rossignol, flatté, déjà cède à demi;
Mais un motif l'arrête et modère son zèle.
« Sire, puis-je quitter ma compagne fidèle;
    » La forêt, mon premier berceau,

» Où je chante l'amour dans la saison nouvelle,
» Mes petits encor nuds, mon nid et mon rameau ! »
Non, reprit l'oiseau magnanime,
Ta famille avec toi se rendra dans ma cour;
Ton desir est trop légitime :
Je sais qu'un rossignol a besoin de l'amour.
Il dit, et tout-à-coup porte sur la montagne
Le chantre et ses petits, et sa douce compagne.
Le rossignol partit, non sans quelque regret,
Et d'un œil attendri voit s'enfuir la forêt.
Il habite avec l'aigle, et caché sous ses ailes,
Brave ses ennemis, le besoin, le malheur,
Et par des chansons immortelles,
Récompense, à son tour, son puissant protecteur.
Il conte à la forêt charmée,
La générosité du monarque des airs.
Quand de l'aigle en fureur la prunelle enflammée
Menace sa cour allarmée,
Le charme des plus doux concerts
Retient sa serre désarmée
Et de son œil terrible adoucit les éclairs.
L'aigle enfin, grace à Philomèle,
Toujours content de lui, ne s'ennuya jamais,
Obtint une gloire immortelle
Et fut béni de ses sujets.
Rois, cherchez le talent qui fuit la tyrannie
Dans le sein de l'obscurité;
Il n'est rien de plus grand que la société
De la puissance et du génie.

3 NOVEMBRE.

Au sortir de la séance d'hier, où les biens du clergé ont été déclarés appartenir à la nation, un évêque, à qui des femmes demandoient l'aumône, leur répond en leur montrant ses poches vuides : « *Mes enfans, il ne me reste plus rien,* » *j'ai tout laissé là dedans.* »

Idem.

On imprime à Paris la liste des bienfaiteurs de la patrie, et c'est un juste hommage qui leur est dû. Ceux des provinces n'y ont pas moins de droits. Recueillons avec soin tout ce qu'elles nous offrent. Un noble et brave parisien s'étoit fait une réputation dans deux places où l'on ne se fait ordinairement que des ennemis, celle de maire, et celle de lieutenant-général de police. Les deux charges, devenues électives, lui ont été offertes par le vœu général. On y a joint de plus l'emploi de colonel de la milice bourgeoise. Sensible à l'estime de ses concitoyens, il a consigné une somme de 3040 livres pour l'achat de cent fusils, il a fait bâtir un corps de

garde, et il est sur le point de faire présent à chaque soldat d'un habit uniforme.

4 NOVEMBRE.

M. de Chénier a fait précéder la représentation de sa tragédie de Charles IX, d'une épitre au roi, qu'on avoit cherché à prévenir avec tout le public contre le sujet de cette pièce. Ce n'est point une épitre dédicatoire, mais plutôt un tableau rapide des bons et des mauvais princes. Les vertus de notre digne monarque se trouvent naturellement en opposition au caractère de Charles IX. M. de Chénier termine ainsi ce petit poëme, où l'on trouve, comme dans toutes les productions de cet auteur, de la facilité, de l'abondance, un usage heureux de l'histoire, et des pensées mâles et énergiques.

Si j'ai dépeint ce roi bourreau de ses sujets,
Dont la main parricide immola les Français,
Bientôt je veux chanter un prince magnanime,
Un ministre chéri que la justice anime;
Citoyens tous les deux, dont les travaux constans,
Nous ont rendu nos droits usurpés si long-temps;
Une auguste assemblée où la vertu préside,
Où du peuple Français la majesté réside;

Et

Et dans ce peuple enfin trois peuples confondus ;
Oubliant de vains droits vainement défendus ;
Nos ennemis vaincus ; nos villes allarmées,
Aux infâmes complots opposant des armées ;
Les citoyens quittant l'ombre de leurs foyers,
Et sous les étendards se mêlant aux guerriers ;
A leurs vaillans efforts la bastille soumise ;
Sur ses créneaux sanglans la liberté conquise ;
Du sage Washington le vertueux rival,
Son élève autrefois, maintenant son égal ;
L'équité la plus pure à la candeur unie,
D'un maire philosophe honorant le génie ;
Et dans la France entière un peuple fortuné,
Au seul nom de la cour autrefois consterné,
Rallié désormais au nom de la patrie,
Illustre par les mœurs & grand par l'industrie ;
Révérant, chérissant les vertus de son roi,
Libre sous son empire et soumis à la loi.

5 NOVEMBRE.

Aujourd'hui que la nation a obtenu la propriété des *biens du clergé*, que la noblesse n'a plus de *privilèges*, et qu'enfin ce qu'on appelloit *les deux premiers ordres* est venu se fondre dans les communes ; il ne peut plus y avoir d'esprit de parti, d'intérêts opposés, ni d'ennemis de l'état. Ils croyoient toujours qu'il faut diviser

pour gouverner; tandis que, suivant l'expression de l'éloquent Mirabeau, *gouverner n'est que réunir.*

Un évêque de cour est entré ce matin chez moi. Il m'a dit d'un air satisfait: *Nous voilà donc à notre juste mesure.* Post tenebras lux. *Il ne reste plus qu'à nous marier, pour faire de nous d'honnêtes gens.*

Ah! monseigneur, d'un prêtre est-ce là le langage? A ce monseigneur, il s'est fâché tout de bon; il ne veut plus être appellé de ce sobriquet; il ne veut plus de cette exagération de Louis XIV, aujourd'hui sur-tout que les évêchés ne sont plus des seigneuries; que les révérendissimes pères en Dieu sont à gages, et vont être réellement les serviteurs de la nation. Ils rentrent dans leur institution primitive, à l'exemple du souverain pontife, qui se qualifie encore *servus servorum Dei.*

M. l'évêque ne veut plus des croix ni des plaques qu'il a par devant et par derrière: il prétend qu'il ne lui reste pas de quoi payer l'orfévre et le brodeur.

Bien différent de ce prélat de mauvaise humeur, qui sortant, lundi 2 de ce mois, de l'assemblée, rencontre une pauvre femme qui lui demandoit

l'aumône; il lui répond : *Maintenant que la nation a tout notre bien, allez lui en demander.*

J'ajouterai que le bon évêque nous a lu un mémoire court et vigoureux sur la manière de rendre le clergé de France véritablement utile.

Je n'ai pu m'empêcher de lui faire remarquer qu'il y avoit une sorte de fatalité attachée à ce décret sur les biens ecclésiastiques : il est rendu à l'archevêché, prononcé par l'avocat du clergé ; le jour des morts, et suivi, le même soir, d'une éclipse de lune.

6 NOVEMBRE.

Il est bien étrange que M. Panckoucke orne si rarement le mercure de ses productions. L'effet en est toujours sûr. Rien n'a fait plus de bruit, en 1779, si j'ai bonne mémoire, que sa première lettre *en vingt pages* sur la nécessité de reculer l'heure du dîner. Cet effort du génie a, je crois, été suivi d'une discussion presque aussi frappante sur je ne sais quel point de philosophie. J'ai oublié le sujet. Dans la foule des beaux ouvrages qui paroissent, on ne peut tout retenir. Mais je me souviens très-certainement qu'on a ri pendant

un mois de la philosophie de M. Panckoucke.

Enfin, à quelques années de distance, car le grand talent a besoin de longs repos; il vient de publier une troisième lettre. Mais celle-là n'est plus si longue et si plaisante. M. Panckoucke perd son abondance et sa gaieté. Il annonce qu'il ne payera plus les pensions assignées sur le mercure. Jusqu'ici partageant les fonctions du ministère, il avoit daigné venir au secours du trésor-royal. Aujourd'hui tout est changé. Il perd son privilège exclusif. Puisque la révolution lui est funeste, comme à tous les hommes d'état, il donne sa démission, et nomme pour lui succéder, le premier ministre des finances. Quelle modestie! Est-il bien sûr que M. Necker soit digne de remplacer M. Panckoucke? Au reste, cette noble confiance ne doit point étonner de sa part, il est sujet à des momens d'enthousiasme. Il a dit un jour, chez le secrétaire de l'académie françoise, que M. *de Buffon travailloit pour lui.* Le secrétaire, un peu étonné, observa que M. de Buffon travailloit pour sa gloire et la postérité. Cette distinction parut très-singulière à M. Panckoucke, qui n'y avoit jamais songé; mais revenons. Il s'agit des pensionnaires du mercure. Je viens calmer d'un mot toutes leurs alarmes,

délivrer M. Panckoucke d'un fardeau qu'il ne veut plus porter, et je ne demande aucune indemnité au trésor-royal.

Quatre libraires très-connus, offrent de faire dans la semaine tous les fonds du mercure, et d'en acquitter toutes les charges aux mêmes conditions que M. Panckoucke.

Que dit-il de cet argument? Le trouve-t-il solide et concluant? Qu'il cesse donc de s'affliger. On lui donnera même une honnête retraite comme à tout ministre disgracié. A présent que j'ai tranquillisé M. Panckoucke sur son sort futur, veut-il me permettre quelques observations?

Il a tort de déclamer contre les journaux qui s'élèvent autour du sien. Les bons ouvrages ne perdent rien à la concurrence. M. Panckoucke en a deux exemples frappans. Depuis sa traduction du Tasse, on ne parle que de celle de M. le Brun. Cependant il avoit pour collègue un homme d'esprit, très-versé dans l'étude de la langue italienne. Mais il ne s'est servi que du nom de M. Framery pour orner le frontispice de la traduction, et il a rejetté ses conseils. Faut-il une seconde preuve à M. Panckoucke? Il va me la fournir encore. Sa nouvelle encyclopédie par ordre de matières donnera bientôt un grand prix à celle

de Diderot et d'Alembert. Aussi, quels étranges successeurs a-t-on donné à ces deux hommes illustres !

M. Panckoucke est tombé dans l'erreur trop commune aux gens qui occupent les grandes places. Il s'est imaginé que son choix créoit les talens. Ainsi, un faiseur d'épigrammes s'est trouvé chargé de la géographie qu'il n'avoit jamais étudiée. Les articles de morale et de métaphysique, qui avoient sur-tout besoin de méthode et de clarté, ont passé dans les mains des plus pesans et des plus obscurs raisonneurs qu'ait produits l'abus de l'esprit philosophique. A l'exception des morceaux de littérature faits par M. Marmontel, qu'est-ce qui peut lire cette indigeste compilation ?

Il faut avouer, cependant, que M. Panckoucke se connoît en spéculations de commerce. Peu d'hommes dans ce siècle ont mieux entendu l'art de vendre du papier, et ce mérite est quelque chose. Peut-être n'eût-il pas fallu se servir si souvent de l'autorité pour favoriser ses entreprises aux dépens du public. Par exemple, après avoir offert cette même encyclopédie à certaines conditions, étoit-il juste de faire intervenir un arrêt du conseil pour rompre ses premiers engagemens ? On ne doit plus s'étonner que M. Panckoucke regrette si fort le régime prohibitif. Il lui étoit

si favorable ! Combien il doit regretter M. de Lamoignon qui le servoit si bien ! Pour nous, qui n'avons pas les mêmes motifs d'affliction, nous ne sommes nullement disposés à rappeler des gardes des sceaux du même genre, malgré le tendre intérêt qu'inspire M. Panckoucke.

Encore un mot. S'il veut soutenir le succès du mercure, qu'il confie au moins la partie politique à des gens capables d'écrire correctement une gazette. Que le rédacteur actuel prenne un ton moins décisif et moins tranchant. Sa morgue doctorale seroit même ridicule dans un homme de mérite. Jugez du plaisant effet qu'elle produit dans un gazetier qui s'occupe depuis deux ans à prouver que les Turcs sont invincibles, et qui les protège seul contre les armes de Potemkin et de Lawdon.

Au reste, si le breveté du mercure fait mal rediger sa politique, en revanche, il doit soigneusement conserver un rédacteur plein d'esprit et d'urbanité, chargé de tout ce qui concerne la littérature.

Sur-tout qu'il ne s'efforce pas d'intéresser à ses plaintes, contre les feuilles nouvelles, les anciennes gazettes, et le journal de Paris, en particulier. Il auroit dû consulter un écrivain plein

d'esprit, qui a présidé quelque temps à ce dernier journal. Celui-là sait faire de jolies lettres, et des traductions élégantes. Personne n'entend mieux la *petite guerre*. Quoiquil se cache sous le voile de l'anonyme, on le devine aisément à la finesse de son style. Si on avoit l'honneur de se mesurer avec un tel adversaire, on aiguiseroit un peu mieux ses armes contre lui que contre M. Panckoucke. Mais c'en est trop pour ce dernier. A quel propos va-t-il chercher la guerre? Qu'il laisse des jeunes gens à tête vuide et exaltée, écrire des injures sans esprit, contre des hommes qui ne les ont point attaqués. Ces jeunes gens sont très-excusables. Ils ont rêvé tout bonnement qu'ils étoient les tribuns du peuple. En conséquence ils se fâchent contre ceux qui n'ont pas encore reconnu leur mission. Ils veulent absolument des ennemis. C'est leur fantaisie. A la bonne heure. Mais ils se battront tout seuls. N'est-il pas généreux de faire grace à leur inexpérience? Dans tous les cas, il paroît juste de mesurer la résistance à la force de l'ennemi.

Nous sommes bien loin d'approuver le contenu de cette lettre, que nous ne rapportons que parce qu'elle est déjà imprimée ailleurs. Du reste, nous nous empresserons toujours de rendre à M. Pankoucke la justice qui lui est due. (*Note de l'éditeur.*)

7 NOVEMBRE.

L'EMPEREUR a envoyé au maréchal de *Lawdon*, la grande croix de l'ordre de Marie-Thérèse, que portoit feu l'empereur. Elle est garnie de brillans évalués cinquante mille florins. Cette croix restera dans la famille du maréchal, jusqu'à l'extinction des mâles de sa branche, et retournera, pour lors, au trésor impérial, qui en payera cent vingt mille florins. Il lui a donné, de plus, son régiment qui se trouvoit vacant, une terre de six cents mille florins, et un décret en vertu duquel le régiment d'infanterie de Lawdon, portera, à perpétuité, le nom de *Lawdon*, comme celui de Savoie a conservé ce nom, en mémoire du prince Eugène.

On a trouvé dans les caisses de Bellegrade des sommes immenses : on les évalue, avec l'artillerie, les munitions et les magasins, à trente-six millions de piastres, évaluation exagérée, mais qui cependant suppose de grandes richesses. Osman pacha, a surpris toute l'armée, par sa politesse et sa manière de supporter les disgraces de la fortune. Il fut tellement pénétré des égards qu'a eus pour lui le maréchal de Lawdon, et prin-

cipalement des soins qu'on prenoit des blessés, qu'il supplia, les larmes aux yeux, le maréchal d'accepter un superbe cheval turc. Le *Harem* de cet illustre prisonnier, ne consiste qu'en sept jeunes femmes, dont la plus belle est une Viennoise.

L'empereur est parvenu à rétablir sa santé, mais les victoires sur les Turcs ne le consolent point de l'insurrection des pays-bas; et ce ne sont pas les chagrins qui lui viennent de cette partie de l'Europe.

M. Linguet et son Secrétaire, ont été transférés dans un château. On dit que les plans trouvés chez lui font présumer qu'on vouloit ériger une république des provinces belgiques-autrichiennes, et de la principauté de Liège, république qui auroit été fédérative avec les provinces-unies. On ajoute que les Hollandois fournissent aux insurgens argent et munitions. Le gouvernement avoit ordonné une visite dans l'hôtel de l'envoyé de Hollande. Celui-ci s'y étant opposé, on n'a pas jugé à propos de passer outre.

La quantité de grains qui arrive à Paris, et

la disette du pain, font un étrange contraste. Tout le monde en gémit, personne n'en devine la cause. Au reste, il y a environ mille ans que dure ce phénomène. En 765, après une récolte abondante, survint une disette subite. On ne put imaginer ce qu'étoient devenus les grains. On se persuada que les esprits malins les avoient dévorés, et que les airs avoient retenti de leurs menaces. *Experimento didicimus ebullire vacuas annonas à dæmonibus devoratas, et voces exprobrationis auditas.* Charlemagne consulta sur ce triste événement. Le remède fut qu'on seroit plus exact que par le passé à payer la dîme aux gens d'église. *Omnis homo ex suâ proprietate decimam ad ecclesiam conferat.* Comme nous n'avons plus le même remède, il faut avoir recours à d'autres expédiens, et préalablement examiner comment quinze cents sacs, auxquels on évalue la consommation, suffisent pour nourrir au moins sept cents mille personnes. On ne peut être dans de continuelles allarmes.

« Eh quoi ! ces hommes feront toujours de belles actions, tandis que nous languirons dans la mollesse ! Témoins craintifs des fatigues et des

dangers qui nous environnoient, nous ne songeons pas même à les partager. Sommes-nous plus précieuses à la nature ? N'avons-nous pas comme eux nos foyers et nos enfans à défendre ? Le ciel nous refusa leur force, mais il nous donna leur courage ; et si notre éducation n'étouffoit notre énergie, l'on pourroit trouver encore, au sein de la France, de fières romaines et de braves amazones. Qu'est la vie que nous préférons à tout ? Un sentier plus ou moins tortueux, au bout duquel nous trouvons le tombeau. Ah ! ne trouverai-je toujours dans nos cœurs qu'un cercle étroit de sentimens effleurés, et dans nos esprits que des germes qui ne se développent jamais ! Le mot d'*amour* fait impression sur toutes les femmes, et le mot *patrie*, ce mot énergique et sacré, n'en émeut aucune. Je ne parle pas de la gloire ; qui desire en acquérir, prouve de l'égoïsme et non de la grandeur. Dans ce moment tous les françois ne doivent avoir qu'une ame. Formons un régiment de gardes à notre souverain ; c'est à nous à le servir, à l'environner de notre activité, de notre prévoyance, de notre attachement. »

Tel est le projet que nous a fait passer une personne de dix-sept ans, et qui déjà compte

plus d'un succès dans la carrière des beaux arts. Dans les révolutions, toutes les têtes fermentent, et chacun brûle de contribuer à la régénération. Les bornes de cette feuille ne nous permettent pas de transcrire ce projet en entier. On y verroit une ame de feu, les élans d'une bonne citoyenne, et, à la raison près, tout ce qui peut attirer la confiance.

8 *NOVEMBRE.*

La traduction françoise de *l'Alcibiade* de M. Meissner, très-médiocre, quant au style, pour ne rien dire de plus, est peu propre à donner une idée avantageuse d'un ouvrage estimé à si juste titre en Allemagne. Pas une de ses nombreuses beautés n'est bien rendue. Le traducteur leur a substitué des tournures plattes. Il ne les a pas senties, il ne possède pas même la langue qu'il s'est mêlé de traduire. Les contre-sens que l'on rencontre à chaque page, en sont une preuve évidente. Je n'en releverai que quelques uns des dix premières.

Le traducteur dit, p. 2.	*L'original porte :*
Il étoit indifférent	Les Grecs même,

aux Grecs natifs, d'appartenir à Athènes ou à Lacédémone : mais la première plaisoit davantage aux étrangers.

incertains à laquelle des deux cités ils accorderoient la palme, balançoient entre Athènes et Sparte : mais les étrangers n'avoient presque tous qu'une voix pour se décider en faveur d'Athènes.

Le traducteur, p. 3.

On parvient à comprimer la nature, mais jamais à l'étouffer; plus elle reste long-temps assoupie, plu elle est vive à son réveil ; c'est ce qu'éprouve ce guerrier quadragénaire. A l'instant qu'il y songeoit le moins, l'étincelle tardive s'allume, et tout son cœur fut enflammé.

L'original.

On échappe quelquefois à la vengeance de la vanité offensée ; mais jamais on ne se soustrait à celle de l'amour négligé. Plus son sommeil est long, plus elle a de vivacité à son réveil. Clinias en fit l'expérience. A quarante ans, il éprouva, avec toute l'ardeur du jeune âge, ce qu'il auroit dû sentir au printemps de ses jours.

Le traducteur, p. 5.

Un jour qu'on étoit convenu d'exécuter la danse du Dédale, le sort favorable donna à Clinias, Dinomaché pour compagne. —— Est-ce lui que je vois, qui s'empresse, qui s'évertue ? Quel feu dans tous ses mouvemens ! Quel joie dans son cœur ! — Mais aussi, que de travail perdu ! Que d'efforts inutiles !

L'original.

Un jour qu'il s'étoit mêlé parmi la jeunesse d'Athènes pour exécuter la danse de Dédale, il parvint à la danser avec Dinomaché. Comme il rappella toutes les forces du premier âge ! Que d'efforts il fit pour lui plaire ! Et qu'il en fut mal récompensé !

Le traducteur, p. 10.

S'il est vrai, comme le prétendent plusieurs auteurs, qu'un écrivain désordonné, doive, s'il veut être lu, se montrer tel qu'il est, dès les premières pages, et familiariser, sans délai,

L'original.

Quelques auteurs ont prétendu qu'il falloit se garder de gâter ses lecteurs dans le commencement d'un ouvrage. Fidele à ce conseil, qui me paroît sage, je vais dès à présent

les lecteurs avec les écarts, je crois devoir hasarder, dès à présent, un saut considérable, afin que pareilles licences paroissent dans la suite moins surprenantes. Que pourrois-en effet, leur dire d'Alcibiade au berceau ? Chacun se la représente sans que je la décrive. La figure de l'enfant, le germe de ses talens, sa disposition, tant au vice, qu'à la vertu; on trouvera quelques esquisses de tous ces traits dans les dialogues suivans.

me permettre un saut considérable, pour être plus autorisé à me donner de semblables licences dans la suite.

En effet, comment intéresser le lecteur à l'enfance d'Alciade ? Lui retracerois-je la vivacité de la joie des parens de mon jeune héros ? — Qui pourroit ne pas se la représenter vivement sans en considérer le tableau ? — L'entretiendrai-je de la figure, des talens, des premières dispositions d'Alcibiade, au vice ou à la vertu ? — Peut-être en découvrira-t-on quelques traits dans le dialogue suivant.

9 NOVEMBRE.

11 NOVEMBRE.

On étoit sur le point de jouer au théâtre du Palais-Royal, la *Curieuse*, comédie en trois actes; mais la représentation de cette pièce est arrêtée, parce que l'auteur, madame de Genlis, exige que le produit de la première représentation soit pour les pauvres. Les directeurs donnent ordinairement vingt-cinq louis à l'auteur d'une pièce. Une première représentation leur rapporte cent louis. Ainsi l'abandon que madame de Genlis leur fait de cette pièce, leur coûteroit plus cher que l'achat d'un manuscrit. Tel est le motif de leur refus.

Deux détachemens, l'un du district des Petits-Pères, l'autre du district des Feuillans, ayant à leur tête le commandant et le lieutenant de maire pour le département de la police, se sont rendus à cinq heures du matin dans la rue des Fossés-du-Temple, où les coupables logeoient à peu de distance l'un de l'autre.

On est entré chez M. Dautun de Champclos, dont on a brisé la porte. Ce particulier avoit déjà

trempé dans l'affaire des faux billets sur la maison Tourton.

On a d'abord trouvé chez lui une lettre de Hollande, d'une date très-récente, et il paroît qu'il avoit une correspondance très-fréquente dans ce pays.

En faisant une recherche plus exacte, on a vu une armoire, dans laquelle étoient une vingtaine de petits cartons à dentelles, dans lesquels il y avoit une quantité de lettres-de-change à différens termes, dont toutes les signatures avoient été calquées au crayon : il n'y avoit plus qu'à les remplir à l'encre. Parmi ces lettres fausses, il y en avoit une de chaque façon véritable pour servir de modèle.

Au dessus de ces cartons, étoient une quantité assez considérable de bouteilles, de la grandeur de celles du sieur Guyot : sur chacune, il y avoit une étiquette, portant la dose des ingrédiens nécessaires au nom du banquier ou du pays, et un grand trait pour montrer la teinte. Ces encres étoient préparées pour imiter celle dont se servent plusieurs maisons, ou qu'on emploie dans certains pays. Ainsi, *Espagne* indiquoit l'encre pour contrefaire les signatures d'Espagne, etc.

Ce M. de Champclos avoit été dénoncé, à

ce qu'on croit, par un graveur qui devoit lui livrer une planche pour les billets de caisse. Il a d'abord parlé avec insolence, et il avoit sur sa table deux pistolets qui n'ont pas intimidé le jeune capitaine et le jeune lieutenant du district des Feuillans, qui se sont les premiers jettés sur lui. — Leur entrée subite a effrayé davantage une femme qui étoit dans le lit du sieur de Champclos.

Pendant ce temps-là, on arrêtoit le sieur Grand-Maison, son complice, logé à très-peu de distance.

Le sieur Marin étoit à Franconville, où on l'a arrêté et conduit à sa maison, à peu de distance des deux autres. On est monté dans les chambres de domestiques, et on en a trouvé une où personne ne pouvoit l'appercevoir quand il y étoit, et où il avoit défendu expressément qu'on vînt l'interrompre. Elle est au sixième.

On a découvert dans cette chambre mystérieuse un meuble bien curieux par sa propreté et son exécution. C'est une presse charmante, avec un cylindre et coussin de velours, et une planche de buis très-unie, dont toutes les lettres en relief étoient de bois d'ébêne. Cette planche étoit

quarrée, et de la forme des billets de caisse de mille livres. Cette planche s'adaptoit parfaitement aux billets de cette somme, et les lettres posoient exactement les unes sur les autres, comme on l'a éprouvé en y appliquant des billets.

Il y avoit chez lui pour une somme très-considérable de billets de caisse, vrais ou faux ; c'est ce qu'on ignore.

Ces intriguans étoient grandement logés, superbement meublés, et faisoient beaucoup de dépenses.

Depuis cette époque, les actions de la caisse ont considérablement diminué.

12 NOVEMBRE.

M. le marquis de Bièvre vient de mourir à Anspach dans un âge encore peu avancé. C'est un de ces hommes aimables qui ne peuvent naître, et qui ne sont à leur place qu'au milieu des cercles frivoles de Paris. Son nom réveille à l'instant l'idée des *Calembourgs*. Le goût et la raison rejettent sans doute ce genre d'esprit. Cependant, trop de rigueur seroit de mauvaise

grace. Le sévère Boileau, lui-même, a dit dans l'art poétique :

Ce n'est pas toutefois qu'une muse un peu fine
Sur un mot, en passant, ne joue et ne badine,
Et d'un sens détourné n'abuse avec succès ;
Mais fuyez sur ce point un ridicule excès.

Il y a quelquefois du bon esprit à savoir s'amuser du mauvais; mais ces momens doivent être rares et courts. Il faut avouer que le *ridicule excès* dont parle l'auteur de l'art poétique, a trop régné dans les sociétés modernes. Un calembourg a trop souvent interrompu les meilleurs raisonnemens, et les conversations les plus intéressantes. Voltaire, dans son dernier séjour à Paris, fut indigné de ce mauvais ton, et de cette insipide folie.

Au reste, M. de Bièvre a voulu expier ces succès dans ce genre par une réputation plus digne de son caractère. Il fit le *Séducteur*. La principale scène n'est qu'une imitation affoiblie de la plus belle situation de Clarisse; l'intérêt qu'inspira dans un des rôles Mlle. Olivier, si justement regrettée; enfin, un assez grand nombre de vers faciles et piquans donnèrent du succès à cette comédie. L'auteur se servit d'un moyen

déjà très-usé pour y jetter du comique. Il voulut jouer les philosophes, mais il vint trop tard ; les philosophes n'étoient plus persécutés, leurs détracteurs et leurs enthousiastes avoient disparu. Une satyre dirigée contr'eux n'avoit plus de sel, quoiqu'elle fût injuste et indécente.

Ce défaut de convenance fut encore plus remarquable dans les *Réputations*, comédie du même auteur. Celle-là sembloit absolument faite pour flétrir les gens de lettres. Cette intention, dans un homme qui suit la même carrière, soulève presque toujours les spectateurs. Il est rare qu'elle trouve son caractère, même quand l'exécution prouveroit du talent. Dailleurs, il faut un esprit bien juste pour ne diriger ses traits que sur des *Trissotins*, des *Vadius*, et des *Philamintes*.

On dit que M. de Bièvre fut très-sensible à la chûte de ses *Réputations ;* on peut le croire quand on a vu jusqu'à quel degré le succès du *Séducteur* avoit exalté sa tête et ses prétentions littéraires. Cet homme, si plein de graces et de politesse, ne parloit plus que de son ouvrage dans toutes les sociétés où il se trouvoit. Il renonça même dès-lors au *calembourg*, comme pour respecter son génie. M. de Bièvre étoit d'ailleurs, d'un com-

merce doux, facile, agréable. Il mérita l'attachement de plusieurs personnes qui n'aiment que ceux qu'elles estiment. Quelques momens d'amour-propre, et la fausse idée qui égara son talent dans les *Réputations*, n'empêchent pas qu'il ne soit digne des regrets de tous ceux qui l'ont connu.

13 NOVEMBRE.

Arrêté de la chambre des vacations du parlement de Rouen.

LA chambre, considérant qu'à une époque désastreuse de troubles de tout genre, d'insurrections réfléchies contre tous les principes, et d'atteintes portées à l'autorité sacrée du plus juste et du meilleur des rois, la résistance même la mieux fondée ne feroit peut-être qu'accélérer l'exécution des projets sinistres qui semblent menacer encore jusqu'aux ruines de la monarchie;

Que si d'un côté et en maxime générale, les magistrats ne doivent écouter que l'impérieux cri de leur conscience sans composer avec leurs devoirs; de l'autre, cependant, et dans des conjonctures si cruelles, que jamais, sans doute, les fastes de

l'histoire n'en fourniront un second exemple ; il est de la prudence de ces mêmes magistrats de prévenir, par une sorte de flexibilité, les nouveaux maux incalculables que plus de fermeté pourroit entraîner.

En effet, ce n'est pas au moment où la plupart des citoyens semblent volontairement frappés d'un aveuglement absolu qu'il peut être opportun de faire luire la lumière.

Quand par-tout les loix sont attaquées, calomniées et avilies, vouloir opposer leur puissance, seroit évidemment les livrer à de nouveaux outrages.

Quand le premier monarque de l'univers, accablé de chagrins aussi cuisans qu'immérités, daigne faire taire en lui tout autre sentiment que celui de son inépuisable tendresse pour ses peuples; enfin, quand on a vu ce prince, digne à jamais du respect des nations, bravant tous les dangers au milieu de sa capitale, essayer encore, par l'exemple de ses vertus et les témoignages touchans de sa popularité, de ramener ses sujets égarés, de vrais et fidèles magistrats ne peuvent que bénir tant de bonté, et gémir en silence sur l'erreur de leurs concitoyens.

Par ces différentes considérations, la chambre

des vacations a arrêté d'enregistrer provisoirement la déclaration du roi, du 3 de ce mois, portant prorogation des vacances du parlement, et des séances de ladite chambre.

Déclarant néanmoins que, si elle se détermine à procéder à cet enregistrement, ce n'est que pour donner au seigneur roi de nouvelles preuves de son amour inviolable, de son respect profond, et de sa soumission sans bornes, et aussi dans la crainte de contrarier les vues de sa majesté, et d'augmenter peut-être, par une juste résistance, les troubles affreux qui déchirent l'état; mais qu'au surplus, il ne pourra, en aucun cas, être tiré de conséquence dudit enregistrement, attendu que ladite chambre y a procédé sans liberté ni qualités suffisantes, et uniquement entraînée par la force des circonstances; qu'en conséquence, elle ne cessera jamais de regarder ladite déclaration comme lui attribuant induement une compétence formellement contraire au titre même de son institution; comme interdisant et dépouillant injurieusement, et par une forme inouie, les magistrats dignes de toute la confiance de leurs justiciables; comme tendant, par l'absence forcée de tous les parlemens, à établir plus que jamais l'anarchie dans le royaume; comme contraire

aux droits et aux vrais intérêts de la province, qu'on veut arbitrairement, et sans aucuns motifs raisonnables, priver des lumières et des travaux du plus grand nombre de ses juges supérieurs; sur-tout enfin, comme entraînant infailliblement la ruine des justiciables, dont toutes les affaires resteront nécessairement, par l'immense diminution du nombre de leurs juges, dans l'état de stagnation le plus affligeant.

Arrêté en outre, qu'expéditions en forme du présent, seront envoyées à monseigneur le garde des sceaux et à M. le comte de Saint-Priest; et que M. de Guichainville, doyen, leur écrira, pour les prier de mettre ledit arrêté sous les yeux de sa majesté, et lui protester que jamais elle n'aura de sujets plus fidèles que les magistrats qui composent la chambre des vacations de son parlement de Rouen; qu'ils ne veulent vivre que pour servir et respecter son autorité légitime, ainsi que les loix dont elle leur a confié le dépôt, et qu'ils périront plutôt que de jamais consacrer les atteintes qu'on pourroit y porter.

14 NOVEMBRE.

A MM. les auteurs du journal de la Ville.

Vous connoissez, messieurs, ce qu'on appelle l'*enfer* à Spa, ce gouffre épouvantable où tant de fortunes ont été englouties, où l'oisiveté a été tant de fois jugulée par la friponnerie. Eh bien ! messieurs, ce n'est encore rien en comparaison de ces tripots ambulans qu'on rencontre à chaque pas sur les boulevards de notre capitale, composés d'enfans depuis l'âge de dix à douze ans jusqu'à vingt, et de fripons plus âgés qui les dupent. Les défenses affichées et la surveillance de la police, n'ont point encore produit l'effet qu'on en attendoit. Je vois tous les jours un grouppe très-considérable de ces joueurs impitoyables sur le boulevard de l'opéra, vis-à-vis l'escalier qui conduit à la rue de Bondi. Ils ont des espions qui les avertissent à temps de l'arrivée des patrouilles; ils se dispersent, les laissent passer, et reviennent ensuite. Il paroît qu'ils jouent gros jeu, et j'en ai vu plusieurs la main remplie d'écus. Je passois dernièrement, à la chûte du jour et j'entendis un des banquiers se plaindre à un

camarade de n'avoir gagné que deux louis dans sa journée. Cet abus mérite toute l'attention et et la sévérité de l'administration, et je vous prie de le dénoncer. On punit rigoureusement les filoux qui prennent les mouchoirs dans les poches, mais il me semble qu'ils sont moins coupables que ces banquiers qui tiennent école de vol et d'oisiveté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

15 NOVEMBRE.

*Extrait d'une lettre de M. de Lally-Tolendal à madame la comtesse de * * *, pour servir à sa justification.*

. . . . PARLONS du parti que j'ai pris. Il est bien justifié dans ma conscience. Ni cette ville coupable, ni cette assemblée encore plus coupable, ne méritent pas que je les justifie : mais j'ai à cœur que vous, et les personnes qui pensent comme vous, ne me condamnent pas. Vous devez donc déjà m'avoir lu, et, parce que j'ai dit, avoir jugé ce que je tairai. Ma santé, je vous jure,

rendoit mes fonctions impossibles. Même en la mettant de côté, il a été au-dessus de mes forces de supporter plus long-temps l'horreur qu'elles me causoient. Ce sang, ces têtes, cette reine presque égorgée, ce Roi emmené esclave en triomphe à Paris, au milieu des assassins, et précédé des têtes de ces malheureux gardes-du-corps, ces perfides janissaires, ces femmes cannibales, ces cris de *tous les évêques à la lanterne*, dans le moment où le roi est entré dans la capitale avec deux archevêques de son conseil dans sa voiture de suite ; un coup de fusil que j'ai vu tirer dans une des voitures de la reine. M. Bailly appellant cela un beau jour, l'assemblée ayant déclaré froidement le matin qu'il n'étoit pas de sa dignité d'aller toute entière environner le roi; M. le comte de Mirabeau disant impunément dans cette assemblée nationale, que le vaisseau de l'état, loin d'être arrêté dans sa marche, s'élançoit avec plus de rapidité que jamais vers la régénération; M. Barnave riant avec lui, quand des flots de sang couloient autour de nous; le vertueux Mounier échappant, par miracle, à dix-neuf assassins qui vouloient faire de sa tête un trophée de plus : voilà ce qui m'a

fait jurer de ne plus mettre les pieds dans cette caverne d'antropophages, où je n'avois plus la force d'élever ma voix; où, depuis six semaines, je l'avois élevée en vain. Moi, madame, et tous les honnêtes gens, ont vu que le dernier effort à faire pour le bien étoit d'en sortir. Aucune idée de crainte ne s'est emparée de moi : je rougirois de m'en défendre. J'avois reçu encore sur la route, de la part de ce peuple, moins coupable que ceux qui l'ont enivré de fureurs, des acclamations et des applaudissemens, dont d'autres personnes auroient été flattées, et qui m'avoient fait frémir. C'est à l'indignation, c'est à l'horreur irrésistible, c'est aux convulsions physiques que leur seul aspect me faisoit éprouver, que j'ai cédé. On brave une seule mort, on en brave plusieurs quand elles peuvent être utiles ; mais aucune puissance sous le ciel, mais aucune opinion publique ou privée, n'ont le droit de me condamner à souffrir inutilement mille supplices par minute, et à périr de désespoir et de rage au milieu du crime que je n'ai pu arrêter. Ils me proscriront, ils confisqueront mon bien; je labourerai la terre, et je ne les verrai pas. Voilà ma justification; vous pouvez la lire, la montrer, la laisser copier. Tant pis pour ceux qui ne la compren-

dront pas; ce sera moi alors qui aurai eu tort de la leur donner.

J'ai l'honneur d'être, etc

Signé, LALLY-TOLLENDAL.

16 NOVEMBRE.

Pensées de Montesquieu, tirées des pièces intéressantes de M. de la Place.

LOUIS XIV avoit l'ame plus grande que l'esprit. Madame de Maintenon abaissoit sans cesse cette ame pour la mettre à son point.

Il y a autant de vices qui viennent de ce qu'on ne s'estime pas assez, que de ce qu'on s'estime trop.

La raillerie est un discours en faveur de son esprit contre son bon naturel.

L'héroïsme que la morale avoue, ne touche que peu de gens; c'est l'héroïsme qui détruit la morale qui nous frappe et cause notre admiration.

La raison pour laquelle les sots réussissent dans leurs entreprises, c'est que, ne sachant et

ne voyant pas quand ils sont impétueux, ils ne s'arrêtent jamais.

Quel siècle est le nôtre, où il y a tant de critiques et de juges, et si peu de lecteurs!

Il faut regarder son bien comme son esclave; mais il ne faut pas perdre son esclave.

Pour bien juger les hommes, il faut leur passer les préjugés de leur temps.

Quoique mon nom ne soit ni bon ni mauvais, n'ayant guères que deux cents cinquante ans de noblesse, bien prouvés, je m'y sens pourtant très-attaché, et serois homme à faire des substitutions. (Il l'a fait.)

Je suis amoureux de l'amitié, etc. etc. etc.

17 NOVEMBRE.

Un particulier de Dijon, nommé M. *Champagne*, a écrit aux députés de la commune de cette ville, pour s'engager à donner 1200 liv. ou une médaille d'or de ce prix, au choix, à celui des laboureurs ou fermiers cultivateurs qui aura fait apporter le plus de bled dans les marchés de cette ville, à compter du 11 de ce mois, jusqu'au 15 mai prochain, en stipulant que celui qui en aura acheté ou fait acheter une mesure, ne

pourra

pourra prétendre à la prime dont il fait l'hommage. Cette offre, vraiment patriotique, a été reçue avec les plus vifs applaudissemens, et la commune s'est hâtée de la rendre publique pour l'honneur du généreux citoyen qui l'a faite, et l'exemple de tous les bons François.

18 NOVEMBRE.

LETTRE d'un auteur dramatique anglois à M. de Chenier, sur sa tragédie de Charles IX.

LE voilà donc arraché, ce voile dont la France, pendant deux cents quinze années, a caché le plus noir attentat ! Et par quelles mains ! par celles d'un François. Quoi ! l'attentive prévoyance avec laquelle elle surveilloit ce dépôt affreux, n'a pu arrêter votre plume, n'a point glacé votre imagination ? Ah, jeune homme ! car vous êtes jeune sans doute, si j'en juge par l'imprudence, ou plutôt par la témérité de votre entreprise ; vous n'aviez donc aucun ami éclairé pour vous guider dans la carrière épineuse qui conduit au temple de la gloire, et où vos talens vous assignent un rang distingué, si vous en

faites un bon usage ? Ce n'est point ainsi qu'il faut consacrer l'aurore de la liberté. Ignorez-vous qu'en proclamant l'ignominie d'une nation dont on est membre, on proclame sa propre honte ? Si vous êtes d'origine françoise, à coup sûr, dans ce temps désastreux, vos ancêtres ont été ou victimes, ou complices : s'ils ont eu le bonheur d'échapper au meurtre ou au crime, gardez-en le souvenir dans votre cœur ; mais gardez-le en silence.....

Graces au caractère posé et réfléchi de mes concitoyens, aucun encore n'a osé produire sur la scène le sujet de nos éternels regrets ; nous craignons, en l'exposant au grand jour, d'étendre la tache qu'a imprimée sur la nation, la main scélérate d'un régicide effréné. Venez à Londres le 29 janvier, et voyez comment nous tâchons d'expier le crime de nos ancêtres. C'est en nous prosternant aux pieds des autels ; c'est en invoquant la clémence du ciel. Ce jour, si terrible pour un peuple généreux, est célébré par un deuil universel ; tous les bureaux sont fermés ; les deux chambres du parlement assistent au panégyrique que font leurs chapelains du malheureux monarque qui périt par la trame insidieuse de l'ambitieux Cromwel ; et le martyre de Charles I

(car c'est ainsi que nous appelons ce triste événement), n'est point pour nous un sujet dramatique, mais un sujet de piété et de repentir. Notre roi lui-même, et toute la famille royale, vêtus en deuil, reçoivent ce jour-là les complimens de condoléance des représentans de la nation, et de toute la cour. Voilà, monsieur, comme ceux qui admireront toujours vos talens en toute autre occasion, s'efforcent d'atténuer le crime de leurs ayeux; puissent-ils parvenir enfin à l'effacer de leurs annales, et de la mémoire de toutes les autres nations en général, mais surtout pour la vôtre, pour laquelle nous avons, ainsi que j'ai pour vous, en mon particulier, une vénération sans bornes!

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et dévoué serviteur.

Signé, GEORGE HILL.

19 NOVEMBRE.

AVANT hier au soir, on a fait au présidial une *motion* assez singulière. On s'occupoit à instruire l'affaire des sieurs *Duval & Martin*, accusés des troubles du district de Saint-Martin-des-Champs, lorsqu'un particulier, élevant la voix du sein de l'assemblée, apostropha les conseillers en ces termes : *Messieurs, vous vous occupez ici à juger les petits, tandis que vous laissez languir les procès des grands ! Pourquoi ne jugez-vous pas M. de Bézenval ?* Monsieur, répondit un des conseillers, nous n'avons encore, contre M. de Bézenval, aucune pièce. — N'importe, il faut que, sur le champ, vous envoyez chercher ce criminel de lèse-nation, et que vous l'interrogiez. — Mais, monsieur. — Je parle ici au nom de l'assemblée, de son vœu. Qu'on amène tout de suite M. de Bézenval !

Les conseillers se trouvoient fort embarrassés, et ne pouvoient que répéter ce qu'ils venoient de dire sur ce prisonnier ; mais bientôt d'autres voix se sont élevées : l'assemblée a approuvé l'équité des conseillers, et condamné l'indiscret orateur. La séance a été levée.

M. Mounier écrit l'exposé de sa conduite pour la vérité et la liberté. Il se traîne un peu sur les détails qu'on auroit pu présenter avec plus de rapidité. Ce qu'il dit jusqu'à la page 86 ne nous apprend rien. Nous l'avons lu, répété, commenté pendant quatre mois : viennent ensuite ses motifs.

Si M. Mounier fût resté dans l'assemblée, il n'auroit pu s'expliquer librement sur l'*assassinat des gardes-du-corps, sur les cris des hommes féroces* qui ont violé la majesté de la nation en la personne de son chef. *Il n'auroit pu intimider les auteurs* de cette insurrection, etc..

Si M. Mounier eût voulu publier ses pensées, aucun imprimeur n'eût osé le seconder. S'il eût eu cette témérité, la circulation fût devenue impossible, car notre *moderne liberté de la presse permet d'offenser, dans d'infâmes libelles, l'autel et le trône, mais non de dire la vérité lorsqu'elle peut déplaire aux démagogues.*

M. Mounier n'eût pu instruire ses commettans. *Sous le règne de l'anarchie rien n'est sacré.* « On sait que les députés ont reçu des lettres ouvertes sur lesquelles étoit écrit le nom du district qui, dans la profondeur de sa sagesse,

et en vertu de sa puissance absolue, avoit cru devoir les décacheter et les lire ».

Si, restant dans l'assemblée, M. Mounier eût gardé le silence, *quel affreux supplice que d'entendre accorder à des crimes la récompense de la vertu!*

« D'ailleurs, qu'on nomme, si l'on veut, *foiblesse de caractère* le sentiment qui me dominoit; mais après tant d'atrocités il m'étoit impossible de ne pas m'éloigner pour respirer un autre air. »

Ou ces raisons sont fondées, ou elles ne le sont pas. Si elles le sont, c'est pour tous les autres députés comme pour M. Mounier. Que diroit-on, si tous avoient abandonné un ouvrage à moitié fait? Convient-il d'aller révéler à l'Europe nos malheurs domestiques? Quel bien peut-il résulter d'un écrit si propre à affoiblir le respect dû à l'assemblée? Si les raisons sont vagues, exagérées, comment se permet-on de répandre l'allarme, et de porter le désespoir dans l'ame de tant de millions de citoyens qui attendent leur salut des opérations commencées?

20 NOVEMBRE.

Il paroît, depuis quelques jours, une nouvelle brochure, que l'on dit être une suite que l'auteur du *Domine salvum* avoit promise ; en voici le titre :

LE TABLEAU DE FAMILLE, *fragment de l'histoire de France*, avec cette épigraphe :

Manibus date lilia plenis.

Tu Marcellus eris.

L'an de la liberté, *in-8°*. 19 pages.

On croit y trouver la preuve des faits avancés dans la première brochure; il n'y en a pas une seule alléguée.

L'auteur trace un tableau succinct de la position de la France pendant la jeunesse de Charles V, *dit le sage*; il fait l'histoire des états-généraux d'alors, et des troubles qui en furent les suites. Par-tout il force la vérité pour trouver des rapprochemens; il donne les portraits de Marcel et de Charles *le mauvais*, auteurs et fomenteurs de ces troubles, et les deux héros de la démagogie; et il termine son ouvrage par cette apostrophe :

« François, que cette leçon ne soit pas perdue
» pour vous ! Continuez d'encenser votre idole.
» *Manibus date lilia plenis.* (Donnez les lys
» à pleines mains.) Et toi, fougueux orateur
» de notre congrès, intolérant apôtre de la
» tolérance politique, contemple ce tableau,
» frémis. *Tu Marcellus eris.* (Tu seras Marcel.) »

Il est inutile d'indiquer aux lecteurs, même les moins au courant, quels sont *le Marcel et le Charles-le-Mauvais* de l'auteur de cette brochure. Il ne veut rien laisser à deviner à son lecteur; il les désigne par des circonstances telles qu'il est impossible de les méconnoître, et il appelle cela poliment *un portrait de famille.*

Si cette brochure est de l'auteur du *Domine salvum*, elle est plus coupable encore que la première, que des preuves justificatives, des pièces probantes auroient pu faire excuser. Nous disons plus; son auteur auroit dû même être récompensé comme un excellent citoyen; mais nous regardons comme une action coupable, d'accuser des hommes de crimes qui les meneroient à l'échafaud, s'ils étoient avérés, et de ne pouvoir les attester que par des injures et des comparaisons outrageantes.

Qu'on n'accuse pas l'auteur de cet article d'avoir des rapports avec aucun des deux personnages indiqués. Il n'a jamais connu l'un que pour défendre contre lui le droit de *chasser les insectes* hors du bois; droit que celui-ci contestoit dans le temps même où il demandoit dans des instructions l'abolition des capitaineries.

Incapable d'être séduit ni intimidé, l'auteur de l'article ne craignit point de faire connoître au prétendu Charles, la contradiction qui existoit entre ses principes publics et ses principes particuliers, et de rédiger du tout un précis historique qu'il montre à ses amis, parce que le prétendu Charles étoit alors du parti patriotique de la minorité avant la destruction des ordres.

L'auteur de l'article, sait que toutes les conjonctures sont contraires au prétendu Charles, et il n'en forme pas qui lui soit favorable; mais il n'ose ni l'absoudre ni l'accuser, et il attend une preuve pour le venger ou pour le maudire.

Quant à l'orateur que l'auteur du portrait de famille désigne, jamais on ne déploya plus d'éloquence et de courage pour défendre nos droits et nos libertés. Toutes ses autres actions nous sont indifférentes; il ne vit pour nous qu'à l'assem-

« François, que cette leçon ne soit pas perdue
» pour vous! Continuez d'encenser votre idole.
» *Manibus date lilia plenis.* (Donnez les lys
» à pleines mains.) Et toi, fougueux orateur
» de notre congrès, intolérant apôtre de la
» tolérance politique, contemple ce tableau,
» frémis. *Tu Marcellus eris.* (Tu seras Marcel.) »

Il est inutile d'indiquer aux lecteurs, même les moins au courant, quels sont *le Marcel et le Charles-le-Mauvais* de l'auteur de cette brochure. Il ne veut rien laisser à deviner à son lecteur; il les désigne par des circonstances telles qu'il est impossible de les méconnoître, et il appelle cela poliment *un portrait de famille.*

Si cette brochure est de l'auteur du *Domine salvum*, elle est plus coupable encore que la première, que des preuves justificatives, des pièces probantes auroient pu faire excuser. Nous disons plus; son auteur auroit dû même être récompensé comme un excellent citoyen; mais nous regardons comme une action coupable, d'accuser des hommes de crimes qui les meneroient à l'échafaud, s'ils étoient avérés, et de ne pouvoir les attester que par des injures et des comparaisons outrageantes.

Qu'on n'accuse pas l'auteur de cet article d'avoir des rapports avec aucun des deux personnages indiqués. Il n'a jamais connu l'un que pour défendre contre lui le droit de *chasser les insectes* hors du bois; droit que celui-ci contestoit dans le temps même où il demandoit dans des instructions l'abolition des capitaineries.

Incapable d'être séduit ni intimidé, l'auteur de l'article ne craignit point de faire connoître au prétendu Charles, la contradiction qui existoit entre ses principes publics et ses principes particuliers, et de rédiger du tout un précis historique qu'il montre à ses amis, parce que le prétendu Charles étoit alors du parti patriotique de la minorité avant la destruction des ordres.

L'auteur de l'article, sait que toutes les conjonctures sont contraires au prétendu Charles, et il n'en forme pas qui lui soit favorable; mais il n'ose ni l'absoudre ni l'accuser, et il attend une preuve pour le venger ou pour le maudire.

Quant à l'orateur que l'auteur du portrait de famille désigne, jamais on ne déploya plus d'éloquence et de courage pour défendre nos droits et nos libertés. Toutes ses autres actions nous sont indifférentes; il ne vit pour nous qu'à l'assem-

blée. Ne scrutons point ses pensées, suivons ses motions, et nous ne pourrons voir qu'un grand citoyen.

21 NOVEMBRE.

Un négociant de Lyon a envoyé son testament à l'assemblée nationale; il établit la nation françoise son héritière, au cas seulement que la banqueroute soit déclarée; car si l'on peut établir l'équilibre entre la recette et la dépense, alors la dette de l'état étant assurée, sa déclaration en faveur de la France est révoquée; mais si elle a son effet, il veut que ses biens soient employés à acquitter la créance du plus indigent, ou des plus indigens créanciers de l'état, s'en rapportant à l'assemblée nationale pour le choix à faire à cet égard.

Si la nation ne recueille pas sa succession, il fait ses legs à, etc.

Le présent testament ne vaudra qu'autant qu'il vivra dans le célibat; car s'il se marie, le testament est annullé.

22 NOVEMBRE.

Requête en vers de messieurs les colporteurs, à M. le maire.

La publicité est la sauvegarde du peuple.

BAILLY.

La liberté s'enfuit, et ses premiers trophées
Ne sont plus proclamés par nos voix étouffées.
De cent journaux au moins la gloire se flétrit,
Depuis qu'on n'entend plus les chefs-d'œuvres d'esprit
Par nos longues clameurs, au lever de l'aurore,
Dire aux Parisiens qu'ils sont libres encore.
Hélas! que deviendront trois mille colporteurs,
Les imprimeurs nouveaux et les nouveaux auteurs,
Si ce funeste arrêt, sorti de la mairie,
Des journaux pullulans arrête la manie?
Vous aviez dit, seigneur, que la publicité
Servoit de sauve-garde au peuple molesté:
Avez-vous oublié cette belle sentence?
A la publicité vous imposez silence...
Nous étions son organe, et ses plus nobles sons
Sortoient avec éclat de nos larges poumons.
A crier, à courir, se gagnoit notre vie,
Nous n'avons plus de pain, la voix nous est ravie;
La médaille est frappée, et trois cents colporteurs
Sont moins crieurs, dit-on, qu'espions délateurs.

Ah ! s'il en est ainsi, cet emploi sacrilège
Méritoit bien l'honneur d'un nouveau privilège ;
Et nous y renonçons ; mais nous ne croyons pas
Que nos frères, séduits par un funeste appas,
Se livrent au métier d'un lâche espionnage :
De leur franche vertu, le plus sûr témoignage,
Est leur pauvreté même ; & vous savez, seigneur ;
Que l'opulence croît aux dépens de l'honneur,
Quand la fortune court, d'un rapide passage,
D'un très-modeste état à pompeux étalage.
Mais nous croyons plutôt que votre habileté ;
Dè l'art de gouverner maintient la dignité ;
Et que votre grand cœur, dans votre auguste place ;
Gémiroit d'avoir fait une seule disgrace.

Rendez-nous donc, seigneur, l'usage de la voix,
Retirez la médaille et confiez le choix
Au public éclairé de colporteurs honnêtes ;
Qu'il soit permis à tous de crier à tue-tête ;
Et la grande assemblée et ses sages décrets,
L'arrêté des districts et vos profonds arrêts,
Et les nombreux journaux et la feuille nouvelle,
Fruits de la liberté, quand ils sont dignes d'elle.

25 NOVEMBRE.

LA femme d'un bijoutier, qui demeure à Paris, rue Planche-Mibray, avoit vu passer la tête de M. Foulon, avec une poignée de foin à la bouche, les yeux enfoncés, le nez cassé, etc. Jeudi au soir, 19 novembre, elle a mis au monde un enfant mâle, qui a autour de la bouche une excroissance de chair semblable à la poignée de foin de l'original qui l'avoit frappé; les yeux de cet enfant sont enfoncés, son nez cassé. Il a été porté à deux chirurgiens; depuis sa naissance, il n'a pris aucune nourriture. Ce fait, attesté par des témoins oculaires, présente aux physiciens qui nient l'influence de l'imagination des femmes enceintes sur le fœtus, une difficulté d'une solution difficile.

26 NOVEMBRE.

« La commune a dénoncé ſpécialement contre le baron de Béſenval, le sieur Barentin, ancien garde-des-ſceaux, le comte de Puyſégur, le maréchal de Broglie, & M. d'Autichamp, *la conspiration formée contre l'assemblée nationale et la ville de Paris*, du mois de mai au 15 juillet dernier; le rassemblement d'un nombre effrayant de troupes, composées d'étrangers, un train

considérable d'artillerie, de bombes, de mortiers, de grils à chauffer les boulets, etc.; l'établissement de tout cet attirail de guerre entre Versailles et Paris; la communication entre ces villes interceptée; la dernière totalement investie; l'assemblée nationale chassée du lieu de ses séances; sa liberté violée, et les loix les plus sacrées de l'état foulées aux pieds dans la séance du 23 juin; tous les préparatifs faits à la Bastille pour foudroyer la capitale; une garnison de troupes étrangères introduites dans cette forteresse; une nouvelle direction donnée au canon pour attaquer en tout sens les citoyens; les approvisionnemens interceptés; des ordres de couper les bleds avant leur maturité; l'ordre donné au prince Lambesc d'entrer dans les Thuileries, et d'y poursuivre les bourgeois désarmés; les promesses perfides, faites aux citoyens, d'armes et de munitions qu'on leur cachoit; l'ordre donné au gouverneur de la Bastille de tenir jusqu'à toute extrémité; l'artillerie de cette forteresse tirée sur le fauxbourg Saint-Antoine, où plusieurs citoyens ont été tués et blessés; et au milieu de ce tumulte, l'inaction inconcevable des troupes et de leur commandant, tandis que des brigands armés incendioient les barrières, pilloient la maison de

Saint-Lazare et enfonçoient les prisons de l'hôtel de la Force. »

« Tels sont les principaux chefs d'accusation. Si tous ces faits sont prouvés contre M. de Besenval et les autres, sans doute ils sont très-punissables. Ce seroit en vain qu'on diroit qu'ils ont des ordres supérieurs; de tels ordres, quand c'est le despotisme qui les donne, doivent être rejettés, et des ministres doivent préférer la retraite à de pareilles missions.

Réponse de M. de Bezenval à l'interrogatoire ci-dessus.

« Il y a soixante ans révolus que je suis au service de la France, et en y entrant, j'ai fait le serment de fidélité que toutes les troupes doivent au roi. J'ai eu différentes relations avec les ministres du roi, singuliérement avec M. Necker, relativement à la ville de Paris, les habitans de mon commandement, et la subsistance des troupes dépendantes du directoire du conseil de la guerre. Je n'ai jamais eu de connoissance qu'il ait été formé une conspiration contre l'assemblée nationale, ni contre la ville de Paris, et je n'ai jamais sû l'objet du rassemblement des troupes aux environs de la capitale: cela regardoit M. de Broglie, qui avoit le commandement en chef.

Je n'ai jamais fait couper des bleds verds, et je n'ai jamais cherché à affamer la capitale. »

« J'ai eu quelques relations avec M. de Launay, gouverneur de la Bastille, mais jamais autres que celles de l'officier qui commande avec celui qui est posté. »

« A l'époque du 14 juillet, j'ai reçu une lettre de M. du Pujet, lieutenant de roi de la Bastille, qui me demandoit un ordre pour le commandement de ce fort, que je lui envoyai, et qui lui prescrivoit de tenir jusqu'à la dernière extrémité. Je n'ai fait en cela que prescrire son devoir à M. de Launay; mais ce n'est point un ordre que j'ai donné de mon propre mouvement, (ce qui eût supposé que j'eusse eu connoissance de la situation de la citadelle, connoissance que je n'avois pas, c'est un ordre qu'on m'a demandé. »

Il a été ensuite interrogé sur l'aventure des Thuileries. Il a répondu :

« Dès le 11, je reçus une lettre de M. le maréchal de Broglie, qui m'avertissoit de craindre une insurrection pour le lendemain, et qui m'enjoignoit de poster avant le jour, sous prétexte d'éxercer, les bataillons des gardes suisses qui sont à Courbevoye et à Ruelle. En effet, il ne tarda pas, dans la journée du 12, à se

manifester

manifester un grand tumulte dans Paris. Craignant alors pour les postes de cavalerie dont je l'avois cerné, trop foible pour en imposer, je leur envoyai ordre de se réunir à la place Louis XV. Vers les quatre heures, voulant me poster vers cette place, je fus obligé, pour y parvenir, d'envoyer chercher une compagnie de grenadiers du régiment des suisses. Y étant arrivé, j'appris qu'une partie des dragons, arrivés les premiers, avoient été blessés par le peuple, à coups de pierres ou de feu. Je trouvai d'ailleurs, le calme rétabli, et les troupes assez bien postées. Un seul point m'inquiétoit; c'étoit de voir la troupe innombrable qui bordoit le fossé des Thuileries et les pierres du pont de Louis XVI. Je cherchois les moyens de faire refluer le peuple dans les Thuileries, parce qu'il m'inquiétoit; lorsque je vis arriver, par hasard, le prince Lambesc, à la tête de son régiment, j'imaginai d'en profiter. Je lui ordonnai, en conséquence, de se porter légèrement sur le pont tournant, et de n'avancer dans les Thuileries que cinq à six pas, de n'user de violence envers qui que ce soit, et de ne maltraiter personne. Il l'exécuta ponctuellement, et renfonça enfin la foule, ce que je vis du pied de la statue de Louis XV, où j'étois resté. »

« Je fus fort étonné de voir tout-à-coup tirer en l'air douze à quinze coups de pistolets, et le prince Lambesc faire un mouvement retrograde très-précipité, et se porter sur le terrein que je lui avois assigné, place de Louis XV. J'allai lui en demander raison. Alors il me dit que le peuple, en se retirant, avoit gagné les deux terrasses des renommées et les pierres du pont, d'où on l'avoit accablé, lui et sa troupe, de pierres et de chaises, tandis qu'une autre partie faisoit des efforts pour fermer le pont tournant, ce qui l'avoit forcé de se retirer. Je n'ai jamais donné d'ordre de tirer sur le peuple, ni de le maltraiter; tout ce que j'ai fait, ça été en vertu des ordres de M. de Broglie. Je produirai ses lettres avec le plus grand empressement. »

28 NOVEMBRE.

A mon digne voisin, M. Barrère de Vieuzac, député du Bigorre à l'assemblée nationale, en lui envoyant mes boucles d'argent.

Fussent deux riches escarboucles,
Je dirois, en posant mes boucles
Sur l'autel de la liberté :
« Déesse, adopte ma patrie,
» Et je consens, avec gaieté,
» D'aller nuds pieds toute ma vie. »

DE LA PLACE.

Le 13 de ce mois, *Monsieur*, frère du roi, a été admis parmi les membres de la société philantropique. Un premier mouvement fit éclater de la part de beaucoup de philantropes, un vœu d'acclamation; mais si la fidélité a des règles nécessaires dans toute société, que les exceptions, même les plus convenables, n'affoiblissent point sans danger, ne permit point de suivre un premier mouvement, elle ne fit que consacrer d'une manière authentique le vœu des philantropes.

La société chargea une députation de douze de ses membres, d'annoncer, à *Monsieur*, sa satisfaction de pouvoir le compter parmi ses membres.

Celui de ses présidens, qui porta la parole, rappella que le *double but* de cette société, *la recherche de divers genres de besoins*, à présenter à la sensibilité publique, et leur soulagement, lui avoit déjà mérité la protection d'un roi, père de de son peuple, et finit par ajouter : « Quelles consolations n'allons-nous point porter dans les réduits de l'indigence, en apprenant aux enfans, comme aux vieillards, aux femmes prêtes à donner à l'état des ci-

toyens, comme aux veuves éplorées, aux chefs laborieux de nombreuses familles, comme aux pères estropiés hors d'état de travailler, secourus par la société philantropique, qu'un prince éclairé et bienfaisant, s'occupe de nos travaux, et contribue au soulagement de leurs besoins ! leur reconnoissance se joindra à la nôtre, et, confondue avec elle, elle rendra cette dernière plus digne du prince citoyen, à qui nous venons en offrir l'hommage. »

Ce prince témoigna combien il souhaitoit, depuis long-temps, d'être membre d'une société, s'occupant d'objets aussi utiles, et qu'il eût été bien contraires à ses desirs, que son admission n'eût pas été le résultat de la sévère observation des règles.

Cette société, qui réunit des citoyens de toutes les classes, a pour lien précieux le desir d'être utile aux hommes malheureux; tous ses membres savent apprécier le titre et les obligations de *philantrope, c'est à-dire, ami des hommes :* lorsqu'on voit les princes du rang le plus élevé s'en honorer, on doit présumer de l'empressement de tous les citoyens pour l'obtenir.

29 NOVEMBRE.

Un des secrétaires de l'assemblée a présenté, de la part de MM. du Châtelet de Paris, une réclamation contre une plainte insérée dans un des précédens procès-verbaux, faite par un des membres de l'assemblée, de ce que, selon lui, ils négligeoient la poursuite des affaires qui leur étoient dévolues, en leur qualité de tribunal connoissant des crimes de lèze-nation. Cette réclamation étoit accompagnée d'une note par laquelle MM. du Châtelet détaillent les différentes affaires dont ils sont nantis, soit par les plaintes du procureur-syndic de la commune, soit par les dénonciations du procureur du roi, celles particulièrement dirigées contre le prince Lambesck, les sieurs Augeard, Barentin, de Crosne, de Broglie, de Puiségur, d'Autichamp et le baron de Bezenval, et contre les auteurs des motions faites au district de Saint-Martin-des-champs, ayant pour objet de refuser l'exécution de la loi martiale, et encore contre un sieur Berneau, accusé d'avoir pratiqué des enrôlemens pour l'Espagne. Messieurs du Châtelet annoncent qu'ils s'occupent, sans relâche, de la poursuite des

toutes ces affaires ; que le prince de Lambesck est décreté, et qu'ils ont entre les mains 400 pièces relatives à l'affaire du baron de Bezenval. Ils annoncent qu'ils s'occupent de poursuivre le jugement de l'évêque de Tréguier, et qu'ils attendent, à cet effet, les dépositions de plusieurs témoins.

30 NOVEMBRE.

L'on vend sous le manteau, un pamphlet intitulé : *Dons patriotiques, offerts aux trois ordres réunis, où l'on remarque sur-tout les dons suivans.*

A M. l'Archevêque de Narbonne, un sauf-conduit.

Au comte de Mirabeau, une bonne réputation.

A l'abbé Maury, de la racine de nenuphar.

Au cardinal de Rohan, la poudre de Go-[illegible]neau.

A M. de Calonne, un nœud coulant.

A l'Archevêque d'Aix, une conſcience.

A .... de Paris, une bouteille d'eau des Carmes.

A l'abbé Grégoire, le prépuce d'Abraham.

A la chanoinesse Diane de Polignac, l'âne de la pucelle d'Orléans.

Aux abbés non-pourvus, de la racine de patience.

Au comte de Lameth, un voile de religieuse.

A M. le Noir, un lacet.

A Madame la Motte, un collier de chien.

Au prince de Poix, un pantin.

A l'abbé de Montesquiou, un fer à toupet.

A M. Beaumarchais, un aspic.

Aux dames de la cour, un jeu d'oie.

A l'évêque de Tréguier, un amendé.

Au marquis de Villette, *l'os sacrum* de Voltaire.

A l'évêque d'Autun, les intrigues du cabinet.

Aux Moines, un plat de goujons frits.

Aux filles entretenues, du pain.

Aux vieilles comtesses et marquises, du plâtre rouge et blanc.

Aux dames du Palais royal, des pucelages sortant de la mer.

Aux grands vicaires de vingt-cinq ans, les figures de l'arétin.

Au baron de Bezenval, un surtout de voyage.

A M. Bergasse, une demi-feuille de laurier.

A la duchesse de Polignac, un gros pain à la reine.

A M. Target, une montre à répétition.

Au comte de Lally-Tollendal, rien.

A l'abbé Fauchet, le repentir inutile.

Au prince d'Hénin, Mlle. Raucourt.

Au vicomte de Mirabeau, un bouclier.

A la baronne de Staal, la perruque de Rousseau.

A la comtesse du Barry, la vie privée de Louis XV.

Au comte de Guibert, un capuchon.

A la comtesse de Brionne, une robe de deuil.

Au baron de Breteuil, un fagot d'épines.

A l'abbé Morelet, une étrille.

A M. Marmontel, la férule de pédant.

A M. Péthion, une poire de bon-chrétien.

Au prince de Salm, un passe-partout.

PREMIER DÉCEMBRE.

On a découvert un arbre bien utile ; cet arbre , c'est l'*érable à ſucre* ; il croît en grande abondance dans l'état de *Newyork* et la *Penſilvanie* ; la récolte de sa sève , dont on extrait le sucre , n'occupe que trois ou quatre semaines ; c'est-à-dire , depuis le 15 au 20 février , jusqu'au 15 au 20 de mars ; le temps de l'année où les gens de la campagne sont le plus libres de tous autres travaux. Un homme aidé de trois ou quatre enfans , garçons ou filles , peut aisément , dans ce court intervalle , faire quinze cents livres de sucre. Ses aides doivent seulement être en état de porter les *auges* qui reçoivent la sève , qui coule d'elle-même de l'arbre , et d'entretenir un feu léger sous les chaudières , où cette sève se réduit par ébulition.

Les personnes , jusqu'ici les plus expérimentées dans ce genre de récolte , assurent qu'un pied d'*érable à ſucre* ordinaire , s'il est traité avec ménagement , peut donner suffisamment de sa sève , pendant assez long-temps , pour en extraire chaque année cinq livres de sucre.

Le printemps dernier , de nouveaux planteurs ,

établis vers le haut de la branche *Nort-est* de la *Susquehana*, ont fabriqué plus de trente muids de ce sucre. Une grande partie étoit, en qualité, égale au sucre fin, *muſcovado* : on a simplement employé, à cette fabrication, les moyens ordinaires domestiques, et cette quantité a été récoltée sur un terrein un peu moindre de huit mille quarrés. (*Voyez l'amériv. museum*, août 1789.)

Il n'est donc pas douteux qu'en employant des personnes intelligentes, instruites des procédés de la cuisson de sucre ordinaire, en les perfectionnant même, s'il est besoin, et en se servant d'atteliers convenables, on ne puisse porter très-loin ce genre de culture et d'industrie.

En évaluant à quinze cents livres ce qu'on assure qu'une famille peut se procurer de ce sucre dans une saison, quatre-vingt mille familles suffiroient, à peu-près, pour en produire, sans aucun trouble, pour ainsi dire, une quantité égale à celle qui s'est exportée de Saint-Domingue, dans les années les plus abondantes, et qui paroît être de cent vingt-deux millions de livres pesant; ce qui supposeroit vingt-cinq millions

de pieds d'arbres, à cinq livres de sucre chaque, comme on estime leur rapport.

Evaluant l'acre des Etats-unis seulement à 38,476 pieds de France quarrés, et supposant les arbres plantés à sept pieds de distance, 32,000 acres environ, consacrés à cette production, suffiroient pour la porter à ce dégré d'abondance.

2 DÉCEMBRE.

EXTRAIT d'une lettre de Genève.

Le conseil de Genève, voulant donner à M. Necker, conseiller d'honneur, une preuve de son estime particulière, *et de sa reconnoissance pour les services importans qu'il a rendus au gouvernement, par l'obtention de la garantie*, a reçu bourgeois de cette ville son gendre, M. le baron Holstein de Staël, ambassadeur de Suède à la cour de Versailles.

Le diplôme sera envoyé dans une boîte d'argent, aux armes de la ville.

EXTRAIT *d'une lettre datée du Port-au-Prince.*

Si la France a essuyé des troubles, et en essuye encore, nous sommes peut-être à la veille d'en éprouver nous-mêmes. Nous avons ici des comités qui correspondent avec nos députés aux états-généraux. Celui du Cap a fait des arrêtés vigoureux. Ils se sont tous emparés de toutes les affaires civiles, *et on prend par-tout des précautions contre les envoyés de la secte philantropique, que l'on dit devoir nous parvenir de votre capitale : on leur prépare par-là une réception due au prétendu bien qu'ils viennent préparer.* On a contraint ici notre intendant, *M. de Marbois*, à s'embarquer. Il est parti pour la France, le 27 du courant, à neuf heures du soir. Il nous arrive aujourd'hui divers députés du Cap ; nous ne savons pas encore ce qu'ils viennent demander. Dieu veuille qu'il ne s'insinue pas quelque rumeur de la part des Nègres !

3 DÉCEMBRE.

ÉTRENNES ARISTOCRATIQUES.

Au milieu des vastes projets qui fermentent dans les têtes des aristocrates, ils n'oublient pas l'art de la petite guerre, les libelles clandestins, les malins paragraphes dans deux ou trois gazettes qui leur sont dévouées, les lettres falsifiées. Tout cela fait impression sur les esprits crédules. Ils ont, par exemple, sous le titre *d'étrennes à la nation*, colporté récemment l'extrait d'une *lettre du général Washington, à M. le marquis de la Fayette*, où ils déshonorent ce héros de l'Amérique, en lui prêtant le langage et les préjugés du baron allemand, le plus entiché de ses parchemins. Ils lui font dire qu'il falloit conserver la bienheureuse constitution françoise, telle que l'antiquité l'avoit faite; qu'il falloit se concilier l'intérêt des premiers ordres, des grands corps, et repousser l'intervention *de la vile populace*. — Jamais Washington n'insulta, de ce mot flétrissant, le peuple, au-dessus duquel il ne s'éleva jamais. — Quand on fabrique des mensonges, encore faut-il leur donner des cou-

leurs de vraisemblance. *Caput artis decere.* Il ne faut pas faire parler Achille comme Thersite.

Pour pendant à cette lettre ridicule, les falsificateurs ont accollé le fragment suivant, qu'ils attribuent à Voltaire.

« Si mon héros ne peut deviner comment cette pétaudière finira, il n'y a pas d'apparence qu'un vieil aveugle entrevoye ce que la vue d'un vice-roi d'Aquitaine ne voit point. Je juge seulement, à vue de pays, que notre nation a été toujours légère, quelquefois très-cruelle, qu'elle n'a jamais sû se gouverner par elle-même, et qu'elle n'est pas digne d'être trop libre.

» J'ajouterai encore que j'aimerois mieux vivre sous la patte d'un lion, que d'être continuellement exposé aux dents d'un millier de rats, mes confrères.

» Richelieu *un héros !* le vil courtisan qui flagorne ainsi, peut-il être cru dans ce qu'il va dire ?

» La ligue ridicule des parlemens, en 1771, pouvoit ressembler à une pétaudière ; mais les privilégiés n'éprouvent que trop réellement que l'assemblée-nationale n'est pas une pétaudière.

» La nation légère ! Qui l'a rendue telle ? Le

gouvernement. — On embastilloit ceux qui instruisoient, on pensionnoit ceux qui amusoient ou s'amusoient. Il falloit donc être léger.

« La nation quelquefois cruelle! Qui l'a rendue telle? Le despotisme. Il a assassiné pendant douze siècles, et on sera cruel pour assassiner quelques-uns de ses suppôts!

« Elle n'est pas digne d'être libre! Elle l'est, elle continuera de l'être. Un début si brillant ne peut promettre qu'une longue et belle carrière. »

Voltaire étoit plus poëte que politique, et les poëtes aiment les despotes. Ceux-ci payent bien les vers, et des hommes libres les payent mal. Des hommes libres mettent avant tout le bon sens, l'amour de la liberté, les vertus d'un bon citoyen, et le poëte met au-dessus de tout l'esprit et l'art de rimer. Il est des poëtes cependant qui échappent à cette loi générale. Car si Charles Ier. se vantoit de Waller, les républicains ont eu Milton; mais Milton a eu le courage de braver la pauvreté, et Voltaire vouloit avoir un château, des courtisans, des vassaux.

4 DÉCEMBRE.

Jugement prophétique de M. d'Argenson, sur Montesquieu.

Ce ministre célèbre qui devina que nous aurions de nombreuses traductions du *spectateur*, que cet ouvrage nous donneroit le gout de la littérature angloise, que nous échangerions une partie de notre gout et de nos graces contre cette rigueur de la pensée et cet esprit de liberté qui nous manquoient, ne croyoit pas que l'ouvrage de *Montesquieu*, sur *l'esprit des loix*, pût jamais opérer le retour à la liberté. Voici comme il s'en explique dans ses *essais de politique, morale, littérature*, &c., &c.; ouvrage écrit avec élégance et rempli d'anecdotes piquantes, et de plusieurs portraits très-ressemblans : « Nous avons de très-bons intitulés des loix civiles et romaines ; nous en avons de passables de nos loix françoises, mais nous n'en n'avons point des loix générales, et qui conviennent à toutes les nations. Nous n'avons point d'*esprit des loix*, et je doute fort que notre ami Montesquieu nous en donne jamais un qui serve de règle aux législateurs

gislateurs du monde. Je rends justice à son rare talent dans l'art d'écrire, à ses grandes connoissances acquises, soit dans ses voyages, soit dans sa retraite. Mais je le prédis encore une fois, ce n'eſt pas l'ouvrage qu'il nous faut, quoiqu'on y trouve plusieurs penſées profondes, des idées neuves, des images frappantes, des saillies d'esprit et de génie, et une infinité de faits curieux dont l'application suppose encore plus de GOUT que de recherches.

5 DÉCEMBRE.

LETTRE de M. de Cailliava aux auteurs du Modérateur.

JE vous remercie, messieurs, de l'empressement avec lequel vous avez annoncé la brochure où je sollicite en faveur d'un second théâtre François.

Vous m'avez aidé à rappeller au public que, pour l'intérêt de ses plaisirs et de l'art dramatique, il faut anéantir ce burlesque privilège qui soumet tous les acteurs, tous les auteurs, tous les amateurs à l'intérêt particulier & minu-

sieur de vingt-trois comédiens, arbitres-nés, si l'on veut les en croire, du goût, des talens & du génie.

Prouvons maintenant qu'en donnant des rivaux aux comédiens françois; en permettant aux deux troupes, sans distinction, de jouer toutes les pièces imprimées, en permettant à un auteur dont l'ouvrage n'auroit pas réussi sur un théâtre, la ressource d'en tenter le succès sur un autre, on ne fera que se rapprocher du temps où Molière, les deux Corneille, Racine, illustroient la scène; & ce temps doit être, je crois, de quelque autorité.

J'ouvre l'*Histoire du théâtre français*, M. Parfait, et je transcris: « *Année* 1661. Tandis que la troupe de Mademoiselle s'établissoit rue des Quatre-vents, fauxbourg Saint-Germain, on voyoit paroître *Camusa*, de Corneille de l'Isle, à l'hôtel de Bourgogne; la *Toison-d'or*, de Pierre Corneille, sur le théâtre du Marais; l'*Ecole des maris*, de Molière, sur celui du palais royal.

» *Année* 1662. L'usage observé de tout temps entre tous les comédiens français, étoit de ne point entreprendre de jouer, au préjudice d'une troupe, les pièces dont elle étoit en possession,

et qu'elle avoit mises au théâtre à ses frais particuliers, pour en retirer les premiers avantages, jusqu'à ce qu'elle fût rendue publique par l'impression. *Sertorius* ayant été imprimé sur la fin de l'année 1662, Molière la fit représenter, sur son théâtre, au mois d'avril de l'année suivante. C'est ce qu'on trouve dans les registres de la troupe, année 1663. »

Année 1665. *Alexandre*, de Racine, fut joué d'abord par la troupe de Molière; mais ses acteurs jouant trop lâchement la pièce, l'auteur se rendit aux avis de ses amis, qui lui conseillèrent de la retirer, & de la donner aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne : elle eut, en effet, chez eux, tout le succès qu'elle méritoit; ce qui déplut fort à Molière. »

8 DÉCEMBRE.

Changement dans la rédaction du Mercure.

M. Panckouke a quelquefois de bonnes idées. Il est juste de le louer quand il mérite des éloges. Il a senti que pour jetter quelque éclat sur le mercure, il étoit nécessaire de le confier à des hommes éclairés et célèbres, dont le nom ramenât

les abonnés, prêts à l'abandonner. En conséquence, MM. de la Harpe, Marmontel et Champfort, vont se charger de toute la partie littéraire. Ceux qui aiment les arts, et qui s'intéressent encore aux progrès du goût et de la raison, doivent revoir avec plaisir M. de la Harpe rentrer dans cette carrière, où il s'est fait la réputation du plus grand critique de notre siècle. Les bons principes auront enfin un azile. On sera sûr d'entendre la vérité parler avec courage. Elle proscrira hautement ces ouvrages dramatiques, extravaguans jusqu'au ridicule, et applaudis jusqu'au délire. Elle repoussera les barbares de tous genres, et leurs nombreux apologistes. Cette régénération est plus importante qu'on ne le croit. La France, qui s'est long-temps distinguée par la foule de ses chefs-d'œuvres, par le ton noble et décent de ses bons auteurs, est prête de voir régner dans son sein les plus ineptes et les plus présomptueux écrivains. Il ne faut pas qu'elle perde la gloire des arts en obtenant celle de la liberté. L'esprit ingénieux et piquant de M. de Champfort; les connoissances étendues, la vaste littérature de M. Marmontel, promettent de nouvelles richesses au mercure. Il appartient à nos premiers écrivains de soutenir ce journal, sur

lequel sont assignées en effet plusieurs pensions de gens de lettres. C'est en quelque sorte leur patrimoine. Si on songe à tous les bienfaits qu'ont répandus les lumières et les arts, au grand nombre d'étrangers que cette gloire nationale attire parmi nous, enfin au commerce assez important, dont nos livres même sont l'objet, on verra que l'état a fait bien peu de chose pour ceux qui ont tant fait pour lui. Comment se permet-on cependant, de s'élever contre quelques modiques pensions, accordées à quelques écrivains qui honorent la France, ou à des sociétés savantes qui nous éclairent? Toutes les graces accordées aux lettres et aux académies, forment à peine une somme égale à celle que possèdent des maisons riches et puissantes, qui n'ont rien mérité de la patrie. Un peuple vraiment libre, doit avoir de la grandeur dans les idées. Il doit être reconnoissant pour ceux qui lui ont appris à penser. Autant il sera juste en proscrivant des dépenses, autant il obtiendra de gloire en aidant les travaux des grands artistes et de ces hommes fameux en tout genre, qui peuvent seuls illustrer leur siècle et leur nation.

8 DÉCEMBRE.

Le sieur Van-der-Noot, se disant agent général du peuple brabançon, a adressé à l'assemblée un paquet; son président avoit reçu la visite du sieur Toot, se disant envoyé du sieur Van-der-Noot, qui lui avoit annoncé que ce paquet, non encore décacheté, étoit un manifeste, par lequel le peuple brabançon se déclare indépendant de sa majesté impériale. M. le président a fait ensuite lecture d'une lettre de M. de Montmorin, par laquelle ce ministre déclare que le roi a reçu un semblable paquet de la part du sieur Van-der-Noot, et que sa majesté l'a chargé de faire connoître à l'assemblée qu'elle n'avoit pas jugé à propos d'accueillir ce paquet, et qu'elle lui avoit ordonné de le renvoyer, sans le décacheter, au sieur Van-der-Noot.

Idem.

Un particulier a calculé que, si tous les citoyens qui portent des montres à boîtes d'or vouloient faire le sacrifice des boîtiers d'or en les remplaçant par des boitiers d'argent, il en résulteroit plus de cent millions, reversés dans la circulation.

Idem.

La société philantropique de Lyon brille à son aurore d'un plus grand éclat que toutes celles qui existent. Elle a établi vingt-neuf bureaux pour faire le récensement des pauvres et de l'état des secours qui leur sont nécessaires. Cette société compte huit à neuf cents souscripteurs, et plus de 100,000 liv. de fonds. Graces soient rendues à l'activité de ceux qui ont fondé ce bel établissement. Les pauvres n'auront point à redouter la faim ni le froid; et la ville n'aura point à craindre de séditions. — Pourquoi les districts de Paris, au lieu de guerroyer avec l'assemblée générale, ne s'occupent-ils pas plutôt de ce fléau effroyable de la misère qui va fondre sur eux ?

9 DÉCEMBRE.

Depuis la suppression des droits de chasse, les remises des environs de Paris ont été successivement dévastées par les paysans, qui se sont crus autorisés à commettre ces délits; ils les ont poussés plus loin encore; les bois du roi ont été attaqués, et depuis la chûte des feuilles, on

le commencement de l'hiver, il s'y est fait des dégats considérables.

Les désordres ont excité l'attention des représentans de la commune, et l'ont portée en conséquence à prendre l'arrêté suivant : « Sur l'avertissement donné par M. le commandant général des dévastations qui se commettent dans les bois des environs de Paris, et notamment dans les bois de Boulogne et de Vincennes, et sur la réquisition des officiers de la maîtrise des eaux et forêts;

L'assemblée a arrêté que M. le commandant général donneroit, aux officiers de la maîtrise des eaux et forêts, tous les secours dont ils pourront avoir besoin pour maintenir l'exécution des loix et réglemens ; qu'il seroit autorisé, en cas de résistance, de repousser la force par la force. »

C'est en conséquence de l'arrêté de la commune, qu'un détachement de la garde nationale parisienne s'est transporté au bois de Boulogne, où un grand nombre de paysans coupoient et emportoient le bois.

A l'approche de la garde, plusieurs s'échappèrent ; mais on en prit et emmena cinquante-sept, qui furent à la conciergerie, pour

leur procès être faits par le tribunal des eaux et forêts.

Depuis ce moment, on en a saisi trente autres qui faisoient le même dégat dans le parc de Vincennes, et qui, conduits au même lieu subiront le même jugement.

Cette rigueur salutaire préservera les forêts des environs de la capitale, d'une ruine qui auroit été totale, et d'autant plus nuisible, que la rareté des bois se fait sentir depuis long-temps, et s'accroît chaque année : on sent combien il est important de prendre un parti, à cet égard, qui nous mette à l'abri des inconvéniens inévitables qu'entraîneroit la disette des combustibles, suite nécessaire de la destruction des forêts.

10 DECEMBRE.

Il est des hommes dans les lettres, les sciences et les arts, que la nature ne produit et ne montre à la terre que par intervalles, de ces hommes qui n'ont point d'enfance ni de vieillesse, qui brillent dans leur talent presque en naissant, et qui descendent au tombeau sans avoir vu diminuer leur force ni l'éclat de leur gloire.

Tel a été Claude-Joseph Vernet, peintre du

roi, conseiller de son académie royale de peinture et de sculpture, et membre de plusieurs autres académies, né à Avignon le 14 août 1714, d'Antoine Vernet et de Thérèse Garnier, reçu à l'académie en 1753, conseiller en 1766, mort à Paris, aux galeries du Louvre, le 3 décembre 1789.

Dès sa jeunesse, ce grand homme, presque à son insu, étoit peintre : ce qui a coûté à mille autres des peines infinies, conçu rapidement dans son esprit, se traçoit sous sa main à volonté, sans lui faire éprouver les douleurs de l'enfantement. Dans l'attelier de son père, peintre lui-même, dès qu'il put tenir le crayon et le pinceau, il s'en servit avec succès ; & ses premiers essais commencèrent sa réputation. Il étudia d'abord l'histoire, ce qui lui donna cette prodigieuse facilité pour agencer des groupes intéressans dans ses tableaux qu'il peuploit d'un nombre immense de figures, ainsi qu'on le voit dans ses ports de France. Il perfectionna ses grands talens dans l'ancienne patrie des arts, à Rome, où il vécut long-temps.

Ce qui distinguera toujours ses ouvrages de ceux des peintres qui ont suivi sa carrière, c'est

une imagination poétique, qui préside à toutes ses productions.

Ce célèbre artiste étoit de la société la plus aimable, d'un esprit qui, vif et spirituel, aimoit la bonne compagnie et la fréquentoit. Ce goût, pour le monde, ne lui faisoit pas perdre ses heures de travail. Comme il ne connoissoit point la fatiguante manie de changer sans cesse pour mieux faire, ce qu'il peignoit, chaque jour, restoit ; c'est pour cette raison qu'il paroissoit travailler peu, et qu'il a produit beaucoup ; il faisoit bien, et il avoit le bon esprit de s'arrêter. Telle conduite, dans son travail, lui procuroit des loisirs, qu'il consacroit souvent à entendre de bonne musique, qu'il aimoit passionnément : son oreille étoit aussi sensible à l'harmonie des tons, que son œil à l'accord des couleurs ; bon père, bon parent, ses enfans chers à son cœur, n'imploroient jamais en vain ses secours, ses soins et ses démarches : frères, sœurs, neveux, nièces, le regardoient comme un père ; enfin toute sa famille fait en lui une perte irréparable. Aussi, malgré les sommes considérables qui lui ont passé par les mains, en échange des productions de son génie, il laisse peu de bien ; il aimoit la gloire, mais ne cherchoit point les décorations ;

il se croyoit sans doute assez décoré par ses talens.

11 DECEMBRE.

Trente prisonniers de Bicêtre sont parvenus à ruiner un pan de mur, à s'y ouvrir un passage; à l'instant où ils alloient s'échapper, ils ont été arrêtés et conduits dans un lieu d'où leur évasion est impossible.

12 DECEMBRE.

M. Dubois de Crancé a fini son rapport par la proposition de décréter les articles suivans :

« 1°. Que tout homme, ayant droit d'électeur et en état de porter les armes, sera inscrit au rôle de sa municipalité, comme garde nationale, et que le roi sera supplié d'aviser aux moyens de pourvoir incessamment, chaque citoyen, des armes nécessaires à sa défense, sur la demande et aux frais de chaque département.

» 2°. Que tout homme libre, depuis dix-huit ans jusques à quarante, sera inscrit, comme faisant partie de l'armée active, et destinée à re-

pousser les efforts de l'ennemi de l'état ; en conséquence il sera incessamment proposé à l'assemblée, par le comité, un plan d'organisation de ces milices provinciales.

» 3°. Que les conventions et traités faits avec les Suisses et Grisons, seront respectés ; que la nation les approuve, et que le roi sera supplié de les renouveller au besoin.

4°. Qu'excepté les bataillons légers, toute l'infanterie sera divisée en régimens nationaux, dont chacun sera attaché à un, deux, ou même trois départemens, et en portera le nom.

5°. Que, pour completter les régimens nationaux, les officiers ne pourront être choisis, et les soldats recrutés, que dans les départemens, dont le régiment en portera le nom.

» 6°. Que la composition de la cavalerie sera renouvellée sur les mêmes principes que l'infanterie, à l'exception des régimens de chevaux légers.

» 7°. Que les régimens nationaux, soit en cavalerie, soit en infanterie, ne pourront, en temps de paix, être en quartier à plus de trente lieues du chef-lieu de leur département.

» 8°. Que cette base étant adoptée, le comité

fixera l'emplacement de chaque corps de toutes les armes, de concert avec un député de chaque département.

» 9°. Que le nombre des troupes en activité sera fixé à cent cinquante mille hommes au plus, compris la maison du roi.

» 10°. Que le sort des soldats et celui des officiers, les moyens d'avancement et de retraite, seront fixés par des ordonnances primaires et constitutionnelles, d'une manière indépendante du caprice et de la légéreté des supérieurs.

11°. » Que les loix militaires qui régiront l'armée, seront déterminées et arrêtées par l'assemblée.

» 12°. Qu'aussi-tôt après quele trava il du comité aura été agréé de l'assemblée et du pouvoir exécutif, lecture en sera faite en chaque quartier, aux troupes actuellement en activité et le serment exigé.

» 13°. Qu'il sera demandé à chaque individu s'il desire s'incorporer au régiment du département dans lequel il est domicilié, ou s'il entend rester attaché au département dans lequel il se trouve.

» 14°. Que la même proposition sera faite aux officiers et bas-officiers, pour être remplacés dans le même grade, s'il y a lieu.

» 15°. Que les agens du pouvoir exécutif seront tenus de prendre les précautions nécessaires pour que les changemens amiables se fassent librement et sans danger pour la chose publique.

» 16°. Enfin, qu'il sera sursis à la nomination de tous les emplois militaires, jusques après l'établissement de la nouvelle constitution. »

13 DECEMBRE.

On a mis en vente chez *Volland*, quai des augustins, une *Ode aux poëtes françois, sur leur silence dans les circonstances présentes*, avec cette épigraphe :

Potius nova
Cantemus Augusti tropæa.

HORACE.

L'on y distingue les strophes suivantes :

Est-il temps de tarir nos larmes
Et d'essayer de plus doux chants ;
Devons-nous déposer les armes
Que nous réservons aux méchans ?

Les serpens amis des tempêtes,
Qui siffloient hier sur nos têtes,
Seroient-ils loin d'être endormis ?
Et flattant leurs coupables ruses,
Faut-il aussi compter les muses
Parmi nos secrets ennemis.

Excusez, fils de Polymnie,
Le crime est loin de l'hélicon;
Des cœurs gâtés par l'infamie
N'entrent point au sacré vallon.
Qui du céleste aréopage,
Sait parler le divin langage,
Sans doute est toujours vertueux:
Eh ! s'il est ainsi, quel mistère
Aujourd'hui vous force à vous taire ?
Craint-on lorsqu'on est fils des dieux ?

Aux sons divins de votre lyre,
Que l'on vous prenne pour Phébus;
Quel moment, pour un beau délire !
Craignez qu'il ne renaisse plus.
Une adversité passagère
De votre voix douce et légère,
Doit-elle étouffer les accens ?
Eh ! l'aigle, fort de son courage,
De l'espace, malgré l'orage,
Ne quitte point les vastes champs.

Tandis que le fier Alexandre,
Accompagné des fils de Mars,
Au milieu de l'Asie en cendre,
Plante ses nombreux étendarts;
Apelle au fond de son asyle,
Sans effroi, paisible et tranquille,
Voit la foudre et n'en tremble pas.
Tandis que, brisant les murailles,
Le héros donnoit des batailles;
L'artiste peignoit ses combats.

Tel lorsque des fils d'Orithie
Les sifflemens nous font frémir;
Il suffit contre leur furie,
Du souffle aimable de zéphir;
Tel nous privant de notre mâne,
De ses noirceurs l'hydre profane
Alloit recueillir tout le fruit;
Louis paroît dans la carrière,
Et cet aliment salutaire
Soudain par-tout est reproduit.

Chantez un monarque honnête homme;
Fortuné, puisqu'il fait le bien;
Que l'Europe, qui le renomme,
Elève au rang de Citoyen;
Dont l'ame est douce et paternelle;
Qui nous couvrant tous de son aîle;

Dans chaque François trouve un fils :
Peignez bienfaisant génie,
Rompant les fers de sa patrie
L'univers dira : c'est Louis.

Marchez sur les pas de Fontane
Et suivez son vol sans effroi ;
Sur le Parnasse il brille, il plane,
Pour avoir applaudi son Roi.
De qui ne chante que Glycère,
Le triomphe est trop éphémère.
L'encens qui brûle à ses autels
Bientôt s'évapore et s'épuise :
Mais songez qu'on s'immortalise
A célébrer les immortels.

14 DECEMBRE.

Le bruit qui s'est répandu par-tout, même dans les papiers publics, de la séparation de biens entre monseigneur le duc d'Orléans et la princesse, son épouse, étant absolument faux, et destitué de tout fondement, madame la duchesse d'Orléans a signé un acte passé devant MM. Rouen et Brichard, dont la minute est déposée chez ce dernier, par lequel acte S. A. S. déclare formellement qu'elle est toujours com-

sidu, dans un temps où l'on n'observoit presque point. Morin y donna des moyens très-détaillés de trouver la longitude en mer; et c'est du collège royal que partit, il y a vingt ans, M. Véron, qui le premier a introduit, dans la marine de France, une heureuse révolution; c'est-à-dire, l'observation des longitudes en mer, par le moyen de la lune. C'est aussi ce que nous a annoncé M. de la Lande, dans son discours de rentrée, où il a tracé l'histoire des progrès de l'astronomie en 1789. Il a compté trois mille étoiles déterminées dans son observatoire; et sept astronomes qui, après s'être exercés assez long-temps au collège royal, vont porter au loin le zèle et les connoissances qui doivent propager l'astronomie. M. Barry est allé à Manheim, où il y a un grand observatoire et d'excellens instrumens. M. Angesehick se prépare à y aller aussi; M. Piazzi, théatin de Palerme, est retourné en Sicile avec d'excellens instrumens. M. le duc de la Chapelle a déjà observé à Montauban le passage de Mercure, dont il a vu le contact intérieur à une heure quinze minutes quinze secondes, le 5 novembre après midi.

Dans la même rentrée du collège royal, M. Portal a lu un mémoire important sur la péripneumonie, que l'on prend souvent pour une pleurésie.

lui: M. Vieillard s'est transporté chez la Touche, n'a pas eu de peine à démêler le complot, l'a dénoncé à la police, qui s'est saisie du libelle et a fait arrêter l'auteur.

16 DECEMBRE.

Le collège royal a recommencé ses exercices ordinaires. Cet établissement, unique dans l'univers, est moins connu qu'il ne devroit l'être : c'est peut-être parce qu'on y enseigne l'arabe, l'hébreu et le grec, que le plus grand nombre s'en éloigne; mais on y enseigne aussi les belles-lettres françoises, l'histoire naturelle, la chymie, qui est aujourd'hui si fort à la mode, même dans le quartier du palais royal, et le droit public, qui doit actuellement intéresser tant de monde.

Lorsque François I commença cet établissement, en 1530, on le regarda comme un moyen de restaurer les études en France, en ajoutant ce qui manquoit à l'enseignement de l'université de Paris; et l'avantage qu'on y trouva dès-lors s'est perpétué, sans interruption, jusqu'à nos jours. Par exemple, la chaire d'astronomie a fourni, depuis deux siècles, les plus habiles professeurs. Gassendi y donna l'exemple d'un observateur as-

sidu, dans un temps où l'on n'observoit presque point. Morin y donna des moyens très-détaillés de trouver la longitude en mer; et c'est du collège royal que partit, il y a vingt ans, M. Véron, qui le premier a introduit, dans la marine de France, une heureuse révolution; c'est-à-dire, l'observation des longitudes en mer, par le moyen de la lune. C'est aussi ce que nous a annoncé M. de la Lande, dans son discours de rentrée, où il a tracé l'histoire des progrès de l'astronomie en 1789. Il a compté trois mille étoiles déterminées dans son observatoire; et sept astronomes qui, après s'être exercés assez long-temps au collège royal, vont porter au loin le zèle et les connoissances qui doivent propager l'astronomie. M. Barry est allé à Manheim, où il y a un grand observatoire et d'excellens instrumens. M. Angesehick se prépare à y aller aussi; M. Piazzi, théatin de Palerme, est retourné en Sicile avec d'excellens instrumens. M. le duc de la Chapelle a déjà observé à Montauban le passage de Mercure, dont il a vu le contact intérieur à une heure quinze minutes quinze secondes, le 5 novembre après midi.

Dans la même rentrée du collège royal, M. Portal a lu un mémoire important sur la péripneumonie, que l'on prend souvent pour une pleurésie.

M. l'abbé d'Ittecus a tracé le tableau de la révolution qui termina, en France, la seconde race de nos rois; il l'attribue aux abus du gouvernement féodal, auquel les seigneurs viennent de renoncer volontairement cette année.

M. l'abbé de Cournand a lu un discours intitulé : *de la Littérature française sous le règne de la liberté.* Il a fait voir l'influence que la révolution actuelle devoit avoir sur l'éloquence, l'histoire, la poésie, les spectacles, et même sur les moindres genres de littérature.

M. l'abbé de Lille a lu trois grands morceaux de son beau poëme sur l'imagination; le premier a pour objet les monumens publics et l'influence qu'ils ont sur l'esprit du peuple; le second, sur les charmes de l'espérance, présente un tableau très-piquant des prétendus effets du magnétisme animal; le troisième, une peinture terrible de l'état d'un artiste égaré et prêt à périr dans les catacombes de Rome; dans ces différens morceaux, le poëte a déployé un talent si justement célèbre, et qu'il relève encore par la magie de la lecture, et les applaudissemens de l'assemblée ont marqué un enthousiasme qui alloit jusqu'à l'ivresse.

17 *DÉCEMBRE.*

On lit avec plaisir les discours prononcés dans l'académie françoise, le mardi 25 août, à la réception de M. l'abbé Barthelemy, et mis en vente depuis quelques jours.

Quand on considère de quels grands intérêts il est question à l'époque où nous sommes, on est peu surpris du silence qu'observent les chantres du Parnasse, l'on conçoit l'espèce d'oubli dans lequel la première académie du royaume semble être aujourd'hui tombée.

Ci-devant, quand cette illustre compagnie faisoit une perte, le choix de celui qui devoit être appelé à la réparer, agitoit et la ville et la cour. Il y vaque, depuis très-long-temps, deux places, l'une qui étoit remplie par M. l'abbé de Radonvilliers, l'autre qu'occupoit M. le maréchal duc de Duras; et ni la cour, ni la ville, ne paroissent s'inquiéter de savoir à qui elles seront données.

Il est peu d'élections qui aient été aussi universellement et aussi justement applaudie que celle de l'auteur d'Anacharsis; et l'académie a fait une acquisition bien précieuse en admettant parmi ses membres, celui qui d'un vaste monceau

de ruines, a sû tirer les élémens de l'écriture, et du langage d'un peuple depuis long-temps oublié, celui pour qui l'histoire n'a rien d'obscur, même dans les lacunes, qui semble évoquer les hommes de tous les pays et de tous les siècles, les interroger dans leurs langues, et les entendre à demi-mot. Telle est la manière dont M. le chevalier de *Boufflers*, dans la réponse à M. l'abbé *Barthelemy*, caractérise les utiles et surprenans travaux auxquels s'est dévouée ce savant académicien.

18 DECEMBRE.

Il s'est ouvert pour la première fois, au Lycée, un cours de droit public.

M. de la Croix a observé que ce cours devenoit plus difficile à établir dans un moment où ce qui constituoit le savoir des l'Hôpital, des d'Aguesseau, s'étoit dissipé comme des nuages qui interceptoient la lumière.

Il a annoncé que ce n'étoit point des leçons qu'il se proposoit de donner à ses auditeurs, mais des entretiens qu'il auroit sur tout ce qui a été dit par les publicistes anciens et modernes, étrangers et nationaux.

Il a commencé par présenter un tableau de

la société naissante : il en a fait sortir les premières loix inspirées aux hommes par la nature.

Après avoir remonté à l'origine des gouvernemens, il s'est arrêté sur la république de Platon, et cette belle chimère l'a conduit à un nouveau plan de constitution militaire, qu'il développera dans la seconde séance.

Ce cours, qui paroît s'éloigner de la forme suivie dans les autres chaînes de droit public, semble mieux adapté aux circonstances, et présenter des idées plus utiles.

19 DÉCEMBRE.

Extrait d'une lettre de Senlis.

« L'ÉVÉNEMENT atroce qui s'est passé à Senlis, est produit par la plus noire vengeance. Un nommé Billion, horloger, avoit été exclus, il y a dix-huit mois, du corps de l'arquebuse, pour des bassesses dont il étoit accusé : il avoit occasion de venir souvent chez moi ; et comme il savoit que j'étois ami du commandant de ce corps, il me pria d'interposer ma médiation pour le réhabiliter ; je m'y suis employé vainement. Le commandant, chevalier de Saint-Louis, très-honnête homme, et délicat sur le point d'honneur, avoit

le malheur de juger avec précipitation, et de ne jamais revenir. La faute qu'on reprochoit n'étoit point prouvée; l'accusé vouloit prendre tout le corps à partie, et tenter un procès criminel. Je l'ai engagé à renoncer à ce projet, parce qu'il y avoit, de son propre aveu, bien du louche dans son affaire. Il me disoit souvent qu'il se vengeroit d'une manière ou d'une autre; et je ne cessois d'avertir M. de Lorme de se tenir sur ses gardes; il étoit bien facile de tuer M. de Lorme, toujours à cheval, toujours dans les bois, comme un particulier qui étoit dans la plus grande sécurité; mais la mort d'un seul homme ne suffisoit point à ce scélérat; il vouloit se venger de toute la compagnie, et peut-être de toute la ville. Aujourd'hui la milice bourgeoise et tout le corps se rendoient à la cathédrale, enseignes déployées, pour faire bénir un drapeau envoyé par M. le duc de Lévis; on passoit devant la maison de ce monstre; il attend son ennemi, tire par la jalousie de sa fenêtre, un premier coup de fusil, chargé de six chevrotines, qui blesse trois personnes. Le commandant se retourne, il reçoit une balle dans le cœur, et expire au même instant; à cette vue, tout le monde frémit de rage et d'indignation; on enfonce la porte

de ce misérable, quand il voit la troupe entrée, il met le feu à une mêche de poudre qui communiquoit à deux barils; la maison saute en l'air, et engloutit tous ceux qui y étoient entrés. Quatorze personnes sont mortes sur le champ; on a retiré plus de vingt blessés, qui peut-être n'en réchapperont pas; on est encore occupé à deblayer les décombres: on entend de ces malheureux qui réclament des secours, et dont quelques-uns assurent n'être point blessés.

20 DÉCEMBRE.

EPITRE *au Père Venance, capucin, de plusieurs académies, sur la suppression des ordres religieux.*

Il n'est donc plus, cet heureux temps,
Où, dévoués à l'ignorance,
Nos cénobites indolens
En dormant faisoient pénitence?
Grace à vos aimables travaux,
Aujourd'hui votre révérence
Ne compte que peu de rivaux
Dans l'art de pincer de la lyre
Et de tourner de jolis vers
Que le dieu du goût vous inspire.

Ah ! que dis-je ? c'est un travers ;
Peut-on s'engouer d'un délire
Qui suscite tant de revers ?
Oui, c'est en vain, charmant Venance,
Que vos frais et rians pinceaux,
Pleins de magie et d'éloquence,
Animent vos brillans tableaux ;
En vain, fières de leurs conquêtes,
Les trois graces et les neuf sœurs,
Viennent, de lauriers et de fleurs,
A l'envi vous ceindre la tête.
« Du séjour de l'obscurité
» Voler au temple de mémoire ?
» Se peut-il que l'humilité
» S'allie à l'orgueil de la gloire ?
» Ah ! cet abus est odieux, »
S'écrioit un docte confrère,
Vrai barbacole octogénaire
Faisant au bon sens ses adieux :
« Dans un réduit mystérieux,
» Sous un myrthe ou sur la fougère,
» Diviniser une Glycère,
» Qui du vif éclair de ses yeux
» Embrâseroit un hémisphère ?
» Et cela s'appelle, mon père,
» Parler le langage des dieux ?
» Fait-on des vers mélodieux
» Sous le cilice et sous la haire ?
» Docteur, allons, point de courroux,
» Lui dis-je, je vous en convie ;

» Il s'offre un moyen, entre nous,
» De rendre aimable la manie
» De ces êtres prétendus fous,
» C'est de les rendre à la Patrie.
» Il faut, pour venger ses forfaits,
» Que sans tarder on les supprime;
» Libres, ils pourront désormais,
» Sans scandale, au sein de la paix;
» A bon droit cultiver la rime.
Grace à la sage motion
D'un orateur cher à la France,
La déesse de l'espérance,
Par sa flatteuse illusion,
Ranime enfin notre existence.
Parle, sublime nation;
Que la liberté, sur son aîle,
Ramène des jours plus sereins,
Et rende ces hommes divins
Qu'un cloître obscur cache et recèle.
Frappe, pulvérise leurs fers,
Du monachisme romps la chaîne,
Que dans le gouffre des enfers
Forgea la cabale et la haine;
Et quand ta main qu'on bénira
Aura, du glaive politique,
Abattu l'hydre monastique,
L'Europe entière applaudira.

Par M. Honoré, chanoine-régulier d'Artoqaise, en Artois.

21 DECEMBRE.

LA HACHE ET LA FORÊT,

Au fond d'une forêt immense,
Le fer d'une hache autrefois
Lui demandoit, avec instance;
Pour se former un manche, un morceau de son bois.
La forêt qui, dans son enceinte,
De robustes ormeaux, de sapins vigoureux,
Nourrissoit un peuple nombreux,
Se permit d'écouter, sans crainte,
Un acier languissant et modeste en ses vœux,
Dont son aveugle orgueil prévoyoit peu l'atteinte.
Mais de ce léger don on vit bientôt l'effet,
L'acier, l'ingrat acier, puissant par ce bienfait,
Attaque racine et feuillage,
Chêne antique, jeune arbrisseau;
Le tronc, la tête et le rameau,
Tout périt, tout cède à sa rage.
Les arbres tombent en monceau,
Et la triste forêt n'offrit plus que l'image
D'un lugubre désert ou d'un vaste tombeau.
Ainsi, quand nos malheurs nous rendent moins timides;
De cette fable au moins révélons le secret;
La hache c'est un roi, le manche les subsides;
Et vous, citoyens, la forêt.

21 DECEMBRE.

Vers minuit, on s'est apperçu que la porte du greffe du Châtelet étoit ouverte ; la garde y a arrêté trois particuliers qui s'y étoient introduits, et qui se sont trouvés saisis de plusieurs effets volés; ils étoient munis de pistolets, d'une boîte remplie de poudre et de deux chandelles. Ceux de ces brigands qui se sont échappés ont emporté en effets, diamans ou billets de caisse, la valeur d'environ 300,000 liv.; il se trouve parmi ces billets, plusieurs de ceux qui ont été contrefaits par les prévenus de ce crime. Les voleurs n'en pourront faire aucune sorte d'usage; car ils sont signés et paraphés par M. le commissaire Desmarets.

22 DECEMBRE.

L'ACADÉMIE des sciences a élu pour un de ces huit associés étrangers, M. le docteur Herschel, que ses découvertes dans le ciel ont rendu si célèbre; celui qui a eu le plus de voix après lui, est M. Walter, grand anatomiste de Berlin, connu par un beau traité du nerf intercostal. Ses autres

concurrens, qui ignoroient toutes ces discussions, étoient M. Pallas, naturaliste de Pétersbourg; M. Jacquin, botaniste de Vienne en Autriche; M. Epinus, physicien de Pétersbourg; M. Lavaudisch, chymiste anglois; M. Lorgua, géomètre italien, et M. Maskeline, astronome royal d'Angleterre. Ce sont en effet les savans les plus célèbres de toute l'europe; l'académie des sciences quand elle nomme un des huit associés étrangers, fait, pour ainsi dire, une proclamation de célébrité; et à ce titre, M. Herschel devoit avoir la palme, puisque son nom est dans le ciel, attaché à une planète, quatre-vingt fois plus grosse que la terre.

22 Décembre.

Ls district des cordeliers, voulant rendre un hommage particulier à MM. les députés de Montpellier, les a invités à assister à ses séances et à la revue de son bataillon, qui a été faite aujourd'hui en leur présence, sur le quai des Théatins, par M. le marquis de Courtomer, chef de la seconde division.

Cette cérémonie a été terminée par un repas que toutes les compagnies du bataillon ont donné

à

à MM. les députés, à l'hôtel du Musée, rue Dauphine. La table étoit de quatre-vingt couverts, et offroit le spectacle si attendrissant d'une seule et même famille. On a porté la santé de la nation, celle de notre auguste et généreux monarque, ensuite celle de MM. les députés de Montpellier, de M. le marquis de la Fayette, de l'ancien commandant du bataillon, du commandant actuel, du président du district : la dernière santé a été à la liberté de l'univers. M. le commandant du bataillon étant indisposé, et n'ayant pu se trouver à la fête, ces santés ont été commandées par M. d'Estor, colonel-général de la garde nationale de Montpellier, avec tous les honneurs militaires, les armes formant la voûte, & le tambour battant aux champs. M. Dugazon, ci-devant officier, et maintenant soldat de la garde nationale de Paris, a chanté des couplets de sa composition, analogues aux circonstances, avec toute la gaieté et la sensibilité qui le caractérisent; et a beaucoup contribué, ainsi que plusieurs citoyens, aux agrémens de cette fête par des à propos très-ingénieux. Le plus grand ordre y a régné, au silence près, qu'il n'étoit pas toujours aisé d'obtenir au milieu

des épanchemens que la première réunion de ce genre devoit inspirer.

MM. les députés de Montpellier, extrêmement sensibles à l'accueil fraternel du district des cordeliers, ont demandé acte de cette fête, et exigé qu'aucun membre de ce district ne passât par leur ville sans se faire connoître.

Voici un des couplets chantés par M. Dugazon :

Citoyens d'un beau pays,
Le nœud qui nous tient unis
C'est la liberté française.
Ah ! je ne me sens pas d'aise
De voir le midi, le nord, d'accord :
Un peuple libre est bien fort !
A la santé de la patrie,
Je vous en prie.

21 DÉCEMBRE.

Affaires des bleds et de MM. Leleu.

MONSIEUR Desmoulins, avocat, qui a prouvé plus d'une fois son patriotisme, vient de publier une réplique aux mémoires des sieurs Leleu, dont nous avons ci-devant fait mention. Il s'efforce de prouver que le gouvernemeut a été

trompé dans ses marchés avec eux ; qu'il leur accordoit la jouissance de quarante-cinq moulins gratuitement, des avances immenses pour une entreprise qui rendoit des profits énormes à ces approvisionneurs.

Il s'étend beaucoup sur une perte de farine dont il a déjà été question dans plusieurs feuilles publiques ; il désigne ainsi le bail par lequel M. Delaverdy donna le privilége à trois particuliers d'accaparer tous les grains : entreprise horriblement lucrative, et à laquelle il dit qu'étoient intéressés MM. Bertin, Sartines, et d'autres personnes en place.

Certainement, quand l'ordre sera rétabli dans le royaume, quand les nouveaux tribunaux seront en activité, cette exploitation meurtrière des subsistances devra être dénoncée avec une foule d'autres crimes nationaux, commis par les précédens ministères.

Il ne nous appartient pas de prononcer sur les diverses accusations portées par M. Desmoulins ; il faut attendre que ce procès soit plus profondément instruit, que MM. Leleu et diverses personnes impliquées dans cette affaire, aient justifié leur conduite. — Il est à regretter qu'en la discutant, cet avocat n'ait pas soigneu-

O 2

sement évité des sarcasmes trop violens, et ce style burlesque et trivial, qui nécessairement diminue la confiance du lecteur; dans une accusation grave, il faut avoir un style grave. Ce défaut mis à part, le courage de M. Desmoulins est utile, et par conséquent louable; car nous le croyons avec lui, *accusatores multos esse in civilitate utile est*, c'est en multipliant les accusateurs publics, qu'on peut effrayer les ennemis du bien public.

23 DÉCEMBRE.

Lettre à M. de Volney.

D'APRÈS les observations que vous avez faites dans l'assemblée nationale, à l'instant où l'on annonçoit le don des 900,000 liv. fait par les Genevois, il est de notre devoir de vous prévenir, Monsieur, qu'un grand nombre de nos compatriotes nous ont chargés de nous adresser, en leur nom, à l'assemblée nationale.

Aussi-tôt que les objets si urgens dont cette assemblée s'occupe actuellement pour le bonheur de la France, seront réglés, nous nous proposons de réclamer, de sa part, une atten-

tion que les malheurs de notre patrie et leurs causes sollicitent également de l'humanité des représentans de la nation et de leur justice.

Cette réclamation aura principalement pour objet la quatrième garantie qui vient d'être accordée à l'aristocratie de Genève, et à laquelle les donateurs font probablement allusion, en parlant des bienfaits de la France.

Nous montrerons qu'en privant le très-grand nombre des citoyens Genevois de tous les droits inhérens à la liberté, cette garantie efface cette petite république du rang des états souverains, pour protéger chez elle une forme de gouvernement sur ce principe, autrefois inconnu aux Genevois, qu'avant de songer à mériter la confiance publique, il faut avoir au moins les moyens de s'en passer.

La demande de cette garantie a été faite au nom de la république entière, parce que les magistrats ont trouvé moyen de la comprendre dans la misérable transaction qu'ils firent approuver *in globo* à leurs concitoyens, en février dernier, dans un moment de confusion, de vertige et de crainte, et que ceux-ci ne furent pas libres de séparer cet objet des autres qu'on proposoit à leur suffrage.

Jamais elle n'eût été accordée, ni par la cour de Turin, ni par le canton de Berne. Si le cabinet de France n'avoit non-seulement donné l'exemple de cette nouvelle intervention, mais encore employé son influence sur ces deux états, pour les déterminer à y prendre part.

Cette conduite que vous aurez peine à comprendre, Monsieur, est l'effet des sollicitations actives et continuelles des aristocrates genevois auprès des ministres du roi, principalement auprès de M. Necker.

Nous ne voulons pas dire que le don annoncé comme l'effet de leurs égards particuliers pour ce ministre, soit ou le prix de la complaisance, ou une condition sans laquelle la complaisance n'auroit pas eu lieu; mais nous affirmons comme des faits notoires dans Genève, que les dernières assurances données par M. Necker aux Magistrats Génevois, sur l'obtention de la garantie, coincident pour le temps, avec l'invitation qui leur a été faite en son nom, de s'intéresser dans la contribution patriotique; que les souscriptions relatives à ce dernier objet ont commencées à peu-près à la même époque; qu'elles sont restées ouvertes jusqu'à l'arrivée des pleins pouvoirs, en vertu desquels

la garantie a été signée ; & que c'est seulement alors que le dernier résultat de cette souscription a été adressée au ministre.

En attendant les développemens que nous donnerons à cette affaire, dans laquelle, non-seulement l'honneur et la loyauté paroissent également compromis, nous devons à nos concitoyens de vous informer que tous les efforts des magistrats de Genève, pour donner le plus grand éclat à la promulgation de cette garantie dans l'assemblée générale, ont été vains.

Les volontaires se sont refusés à prendre les armes pour cette prétendue fête ; la plupart des citoyens regardent ce jour comme un jour de deuil pour la patrie, se sont abstenus de l'assemblée ; et celle-ci, qui sous l'empire des loix et de la liberté, eût été d'environ 12 à 1600 citoyens, a été réduite à environ 3 ou 400, qui, pour masquer leur petit nombre ont ouvert les portes du temple au personnes de tout sexe et de tout âge qui n'ont pas droit d'y assister.

Ce préliminaire ne promet pas sans doute à cette quatrième garantie, un meilleur sort qu'aux trois précédentes ; car tant qu'il y aura de la vertu sur la terre, toute transaction qui tendra, comme celle-ci, à priver un peuple du droit de vivre sans

des loix qui lui plaisent, ne sauroit se soutenir bien long-tems.

C'est pour prévenir les commotions et les malheurs auxquels une nouvelle révolution pourroit nous exposer encore, que nos concitoyens se disposent à recourir à l'assemblée nationale.

Une fois libres de toutes garanties, rentrés dans la possession du droit sacré de faire leurs loix, sans que l'absurde *veto* de cinquante aristocrates paralyse leur volonté ; nos concitoyens rétabliront bientôt dans Genève une constitution qui y fixe à jamais la liberté, le calme et la concorde dont les garanties étrangères les avoient privés.

Lorsque les aristocrates Genèvois pensent à ces garanties qui les ont si souvent et si dispendieusement protégés, ils vantent la générosité Françoise. Nous l'exalterons à plus juste titre ; nous la bénirons quand cette nation loyale et magnanime cessera de permettre que son nom et ses forces soient employés à notre oppression.

Vous pouvez, Monsieur, faire de ces observations l'usage que vous jugerez convenable ; elles sont l'expression de la vérité. Agréez celle de notre reconnoissance pour l'intérêt que vous prenez aux droits d'un peuple qui ne mérita jamais de les perdre, et qui en jouiroit encore

si l'on eût respecté à son égard les rapports sacrés qui unissent entr'eux tous les corps politiques, quelle que soit leur puissance ou leur foiblesse. Nous sommes, etc. *Signés*, E. CLAVIÈRE, J. A. DU ROVERAY, L. R. DUMONT.

24 DECEMBRE.

Assemblée des représentans de la commune de Paris.

MONSIEUR, frère du Roi, s'est rendu à cette assemblée, et y prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

Le desir de repousser une calomnie atroce m'amène au milieu de vous. M. de Favras a été arrêté (avant-hier) par ordre de votre comité des recherches, et l'on prétend aujourd'hui avec affectation que j'ai de grandes liaisons avec lui. En ma qualité de citoyen de la ville de Paris, j'ai cru devoir venir vous instruire moi-même des seuls rapports sous lesquels je connois M. de Favras.

En 1772, il est entré dans mes gardes suisses; il en est sorti en 1775, et je ne lui ai pas parlé depuis cette époque. Privé depuis plusieurs mois, de la jouissance de mes revenus, inquiet sur les payemens considérables que j'ai à faire en janvier, j'ai desiré pouvoir satisfaire à mes engagemens sans être à charge au trésor public. Pour y parvenir j'avois formé le projet d'aliéner des contrats pour la somme qui m'étoit nécessaire : on m'a représenté qu'il seroit moins onéreux à mes finances de faire un emprunt. M. de Favras m'a été indiqué, il y a environ quinze jours, par M. de la Châtre, comme pouvant l'effectuer par deux banquiers, MM. Chomel et Sartorius; en conséquence j'ai souscrit une obligation de deux millions, somme nécessaire pour acquitter mes engagemens du commencement de l'année, et pour payer ma maison; et cette affaire étant purement de finance, j'ai chargé mon trésorier de la suivre, je n'ai point vu M. de Favras, je ne lui ai point écrit, je n'ai aucune communication quelconque avec lui, ce qu'il a fait d'ailleurs m'est parfaitement inconnu.

Cependant, Messieurs, j'ai appris hier que l'on distribuoit avec profusion, dans la capitale, un papier conçu en ces termes :

« Le marquis de Favras a été arrêté avec Madame son épouse, la nuit du 24, pour un plan qu'il avoit de faire soulever trente mille hommes pour faire assassiner M. de la Fayette et le maire, et ensuite de nous couper les vivres ; Monsieur, frère du Roi étoit à la téte. A Paris, le 25 décembre 1789 ».

Signé BARAUX.

Vous n'attendez pas de moi, sans doute, que je m'abaisse jusqu'à me justifier d'un crime aussi bas; mais, dans un temps où les calomnies les plus absurdes peuvent faire aisément confondre les meilleurs citoyens avec les ennemis de la révolution, j'ai cru, Messieurs, devoir au roi, à vous et à moi-même d'entrer dans tous les détails que vous venez d'entendre, afin que l'opinion publique ne puisse rester un seul moment incertaine; quand à mes opinions personnelles, j'en parlerai avec confiance à mes concitoyens. Depuis le jour où dans la seconde assemblée des notables, je me déclarai sur la question fondamentale qui divisoit encore les esprits, je n'ai pas cessé de croire qu'une grande révolution étoit prête; que le roi, par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devoit en être le chef,

puisqu'elle ne pouvoit pas être avantageuse à la nation sans l'être également au monarque ; enfin, que l'autorité royale devoit être le rempart de la liberté nationale, la base de l'autorité royale.

Que l'on cite une seule de mes actions, un seul de mes discours qui ait démenti ces principes, qui ait montré que, dans quelques circonstances où j'aie été placé, le bonheur du roi, celui du peuple ait cessé d'être l'unique objet de mes pensées et de mes vœux ; jusques-là j'ai le droit d'être cru sur ma parole, je n'ai jamais changé de sentimens ni de principes, et je ne changerai jamais.

Réponse de M. Bailly.

Monsieur, c'est une grande satisfaction pour les représentans de la commune de Paris, de voir parmi eux le frère d'un roi chéri, le restaurateur de la liberté françoise. Augustes frères, vous êtes unis par les mêmes sentimens. Monsieur s'est montré le premier citoyen du royaume, en votant pour le tiers-état dans la seconde assemblée des notables ; il a été presque le seul de cet avis, du moins avec un très-petit nombre d'amis du

peuple, et il a ajouté la dignité de la raison à tous ses autres titres, au respect de la nation. MONSIEUR est donc le premier auteur de l'égalité civile, il en donne un nouvel exemple aujourd'hui en venant se mêler parmi les représentans de la commune, où il semble ne vouloir être apprécié que par ces sentimens. Ils sont consignés dans les explications que MONSIEUR veut bien donner à l'assemblée; le prince va au-devant de l'opinion publique; le citoyen met le prix à l'opinion de ses concitoyens, et j'offre à MONSIEUR, au nom de l'assemblée, le tribut de respect et de reconnoissance qu'elle doit à ses sentimens, à l'honneur de sa présence, et sur-tout au prix qu'il attache à l'estime des hommes libres. MONSIEUR a ajouté:

Le devoir que je viens de remplir a été pénible pour un cœur vertueux; mais j'en suis bien dédommagé par les sentimens que l'assemblée vient de me témoigner, et ma bouche ne doit plus s'ouvrir que pour demander la grace de ceux qui m'ont offensé.

Après le départ de MONSIEUR, l'assemblée a enjoint à son procureur-syndic de poursuivre les coupables au nom de la commune, par-devant les tribunaux qui en doivent connoître.

27 DECEMBRE.

Le comité des recherches, informé que des ennemis du bien public tramoient un complot contre l'ordre des choses établi par le vœu de la nation et du roi; que pour assurer le succès de ce complot, ils devoient introduire la nuit en cette ville des gens armés, afin de se défaire de trois des principaux chefs de l'administration, d'attaquer la garde du roi, d'enlever le sceau de l'état, et même d'entraîner leurs majestés vers Péronne.

Informé pareillement qu'ils ont tenté de corrompre quelques personnes de la garde nationale en cherchant à les égarer par des promesses et des confidences trompeuses, et par des distributions clandestines de libelles incendiaires, et notamment du libelle intitulé : *Ouvrez-donc les yeux ;*

Qu'ils ont eu des conférences avec des banquiers pour se ménager des sommes très-considérables, et avec d'autres personnes pour étendre, s'il étoit possible, le complot dans différentes provinces ;

Le comité, après avoir entendu Thomas de

Mahi, marquis de Favras, et Anne-Victoire-Edwège-Caroline, princesse d'Anhalt-Shcambourg, son épouse, apsès avoir pris lecture du procès-verbal du 4 de ce mois, par le commissaire Grandin, et des lettres et papiers saisis, tant sur la personne de M. le marquis de Favras que dans son domicile;

Estime que M. le Procureur-syndic de la commune doit, en vertu de la mission qui lui a été donnée et en continuant les précédentes dénonciations, dénoncer les délits ci-dessus mentionnés, circonstances et dépendances, dénoncer également M. le marquis de Favras et la dame son épouse, comme prévenus desdits crimes, leurs fauteurs complices et adhérans. Fait au comité, le 26 décembre 1789. *Signés* BAILLY, *maire*; AGIER, LA CRETELLE, PERROU, OUDARD, GARRAN DE COULLON, BRISSOT DE WARVILLE.

28 DECEMBRE.

Sur la dénonciation qui a été faite au département de la police, d'un écrit signé Barauz, distribué dans Paris, et où, en rendant compte de l'arrestation du marquis et de la marquise de Favras,

on s'est permis méchamment de compromettre le nom de MONSIEUR, frère du Roi, le département de police fait les défenses les plus expresses à toutes personnes de colporter et distribuer cet écrit incendiaire, et promet cinq cents louis à celui qui en fera connoître l'auteur. Fait à l'hôtel de la mairie, le 26 décembre 1779. *Signé* BAILLY, *maire*; DU PORT DU TERTRE, *Lieutenant de maire.*

29 *DECEMBRE.*

Il s'est commis un nouvel attentat dont nous devons rendre compte. Le sieur Trudon, soldat du district des capucins du marais, étant de garde, sur les cinq heures et demie du matin, à la porte principale de la caserne, sise rue des Quatre-Fils, a été subitement attaqué dans sa guérite, par un homme armé d'un poinçon de bourrelier, qu'il n'a pu voir, et qui lui a porté un coup au-dessous du menton, et s'est enfui. Le sieur Trudon a été relevé de garde, un instant après, par le sergent-major, qui lui a trouvé l'esprit agité, & qui lui a raconté l'assassinat. On a trouvé dans la guérite le poinçon, dans lequel étoit enfilé un morceau de papier, sur lequel étoient écrits ces mots, en

gros

gros caractère : *Va devant, et attends la Fayette.* L'auteur de ce crime va être poursuivi ; le chirurgien qui a examiné la blessure a déclaré qu'elle n'étoit pas dangereuse, et que le coup n'avoit pénétré que de cinq à six lignes dans la partie intérieure du cou.

31 Décembre.

NOEL.

Quand on sut la naissance
De l'enfant nommé Dieu,
Cette nouvelle en France
Fut apprise en tout lieu ;
A l'auguste sénat Mirabeau la dénonce ;
Cette fois j'ai la preuve en main,
D'Arcy maintient le fait certain,
Il n'est pas de réponse.

Ce double témoignage
N'est pas fort écouté,
Liancourt a la rage
D'être par-tout cité ;
J'arrive du lever, dit-il, où Dieu me damne,
J'ai voulu plaire à leurs dépens,
Ils m'ont montré cornes et dents.
Qui donc ? Le bœuf et l'âne.

Ma joie est peu commune ;
Dit la Rochefoucault ;
Il monte à la tribune,
Sa langue est en défaut :
Son petit œil éteint, un saint courroux éclate ;
Je connois, dit-il, le baudet,
Qu'on le traduise au Châtelet,
C'est un aristocrate.

Plus d'un membre honorable
Renvoie au comité
La question préalable
A la priorité ;
Et par un jugement où la sagesse brille,
Le président a décrété
Qu'il ne peut être ici traité
D'affaires de famille.

Ensemble plus de mille
Proposent leur avis,
La sonnette inutile
Vient se confondre aux cris ;
Reubel à cette fois se montre raisonnable ;
Je fais, dit-il, la motion
Que tous, en députation,
Nous allions à l'étable.

Bravo! dit la cohue,
On les voit se presser,
Tous sortent dans la rue ;
Non pas sans se froisser :
A l'aspect imposant de l'auguste cohorte ;
Joseph dit au roi : Entre nous,
Il n'y fait pas trop beau pour vous,
Vous n'avez pas main-forte.

Ce propos inquiète
La triple majesté ;
Un héros, La Fayette,
Entre, bien escorté :
Ne craignez rien, dit-il, voici des hallebardes,
Les soldats viennent vous sauver,
Et nous allons, pour le prouver,
Faire égorger vos gardes.

Tandis que le sang coule,
Bailly, d'un air benin,
Perce à travers la foule
Trois cocardes en main :
Ah! quel beau jour, dit-il! il en vaut bien un autre ;
Sire ; et ce signal redouté
Est celui de la liberté
Qui nous conquiert la vôtre.

Arrivant de la bourse,
Monseigneur Périgord
Avoit, pour toute ressource,
L'encens, la myrrhe et l'or.
A de bons citoyens jamais l'espoir ne manque;
Cet or, messieurs, la nation
En a la disposition,
Et moi part à la banque.

Le sentiment austère
De sa propre valeur
Des clameurs du vulgaire
Dédommage un grand cœur,
Dit à l'agioteur, Necker, bon et modeste,
Mon ami, chacun son métier,
Vous voterez pour mon papier,
Mais que l'encens me reste.

La poitrine étendue,
Le regard effronté,
Accourt, à demi-nue,
Une grosse beauté.
Reconnoissons de Staal à cet œil de luxure,
Le papa lui dit: Mon enfant,
Tu montre tout, c'est peu décent,
Cache, au moins, ta figure.

Appercevant la vierge,
Lameth dit, sans respect :
Qu'on nous allume un cierge,
Ce voile m'est suspect.
Mais à peine a-t-il vu, que notre Alcibiade
Trébuche, tombe à demi-mort ;
Le général croyoit encor
Voir une Annonciade.

Fréteau, dit la commère,
S'avance gravement,
Près de la vierge mère,
Demande à voir l'enfant.
Pour être président, je suis un pauvre sire ;
Je fais des dupes à regret,
Voulez-vous savoir mon secret?
C'est l'instinct qui m'inspire.

L'air vain et la voix haute,
Monsieur de Montesquiou,
Dit : Ce n'est pas ma faute
Si je n'ai pas le sou ;
Au tripot, j'ai couru d'assez mauvaises chances,
Mais, afin de tout réparer,
Seigneur, je vais administrer
Quelquefois vos finances.

Une large figure
Cachant de gros appas,
Au loin de la mazure
Cuvoit son vin tout bas :
Que fait là, dit Joseph, cette épaisse mégère ?
Bon, dit Menou, c'est un garçon ;
Connoissez monsieur d'Aiguillon.
Que fait-il ? Il digère.

Vous étiez dans la foule,
Castellane et Duport,
Montmorency, Lapoule,
Bernard et le Vassor,
Noailles, Chapelier, Lubersac, Robespierre ;
Mais que faisiez-vous donc au loin,
Quand, voyant diminuer son foin,
L'âne se mit à braire.

La trouvant si jolie,
Monseigneur d'Orléans
Du divorce, à Marie,
Peint tous les agrémens :
Partagez, lui dit-il, ma haute destinée ;
Venez avec nous chez d'Aumont,
Entre la Clos et d'Oraison.
Souper à Viroflée.

Contre le despotisme
C'est là qu'on a tonné ;
Là le patriotisme
M'a déjà couronné ;
J'achète à beaux deniers Paris et la province
Je suis l'ami du peuple aussi ;
Et moi, s'écria Sillery,
Je suis l'ami du prince.

En cajolant la mère
Il regardoit le fils
D'un coup-d'œil sanguinaire,
Et d'Aumont l'a compris.
Quelle invisible main glaça le téméraire ?
Ami, notre coup est manqué ;
Dit le scélérat démasqué,
Je pars pour l'Angleterre.

Clermont, ton éloquence
L'emporte cette fois ;
Tous les bourreaux de France
Triomphent par ta voix.
Jouis, homme immortel, d'un succès qui te flatte ;
Et mocque-toi des envieux
Qui prétendent que ces messieurs
T'avoient graissé la patte.

Pour ces dignes confrères
Ne te rebutes pas ;
D'un bourreau fais un maire,
Un président d'Etats ;
Que dis-je! si l'un d'eux avoit fille bien faite.
Hâte-toi de briguer ses nœuds,
Ce sera prouver encor mieux
L'égalité parfaite.

Mais de la comédie
Sois aussi le support ;
Clermont, avec ta vie
Elle est assez d'accord :
Rival des noms fameux connus dans cette école,
On te voit, en habit d'acteur,
Tantôt tyran, tantôt flatteur,
Toujours dans ton école.

De rester sans défense
Les Juifs seroient surpris ;
Clermont, reprends ta lance
Et songe à tes amis :
C'est peu d'avoir toujours paru vrai démagogue,
Il faut, en ce dernier instant,
Ou par honneur, ou par argent,
Sauver la synagogue.

SUPPLEMENT

AU MOIS DE DÉCEMBRE 1789,

Contenant quelques articles oubliés.

SUR LE COMTE DE MIRABEAU.

L'un de ces hommes extraordinaires, dont tant le monde parle, que peu de gens connoissent, et que moins de personnes encore sont en état de juger avec impartialité. On s'imagine un écrivain avide de gloire, risquant des opinions extraordinaires pour réveiller la curiosité publique, qui ne s'éveille plus guères en effet qu'à la voix des paradoxes ou des assertions hardies. On se représente un économiste outré, voyant par-tout des abus, et cherchant à y substituer une perfection imaginaire, dont les écrivains s'applaudissent dans leur cabinet, mais dont l'humaine foiblesse est si éloignée. On se figure un esprit courageux jusqu'à la témérité, tourmenté du desir de la liberté, de la tolérance, de la félicité publique, mais voulant asservir les circonstances, abréger les lenteurs nécessaires au temps, qui ne peut concilier les volontés qu'à force d'égard et de patience. Peut-

être ai-je adopté moi-même une partie de ces idées. Certaines réflexions cependant les ont combattues ; peu d'écrivains, me disois-je à moi-même, ont été aussi bien instruits des matières qu'ils traitoient : beaucoup de gens le blâment, mais personne ne le réfute, à moins qu'on n'appelle réfutation des pasquinades ou des injures.

Cette observation m'a conduit à un examen réfléchi de cet homme, et voici mes conjectures. Je le soupçonne de méditer une révolution en politique, comme Voltaire en a fait une dans les opinions, et Rousseau dans la vie sociale. Convaincu que presque tout est à refaire dans les gouvernemens, il se sent le talent de découvrir les abus, le courage de les divulguer, et des ressources pour y remédier; ne voulant d'autre considération que celle qui naît de la capacité reconnue, d'autre fortune que celle que ses pères ont été forcés de lui conserver, d'autre faveur que la liberté de penser et d'examiner, il se constitue l'organe de la vérité et s'engage de suppléer à ce que doivent faire le ministre, qui même pour le bonheur des peuples est obligé de se plier à de grands ménagemens ; le courtisan, dont le métier est de plaire, dont le devoir est la reconnoissance, et qui donne son opinion par-dessus ses services;

le philosophe, qui compose avec la censure et acquiert le droit de publier des idées utiles en sacrifiant les vérités transcendantes. . . . . Pour remplir dignement un tel ministère que, faut-il ? une manière de voir profonde, large, capable de saisir du même coup-d'œil le but caché de celui qui propose, le motif de celui qui ordonne, et l'intérêt qu'a le peuple à l'opération nouvelle ; une éloquence mâle qui démasque l'erreur volontaire, qui éclaire, sans l'irriter, le souverain devenu un moment complice de cette erreur, et rassure le peuple témoin des efforts qu'on fait pour sa liberté ou pour son bien-être ; une plume exercée, qui rapproche avec clarté les bases sur lesquelles doit s'appuyer le législateur, et fixe invariablement ses volontés en le convaincant qu'elles vont devenir le ressort de la félicité générale. Or, il seroit difficile de refuser ce triple avantage à l'homme qui nous occupe. . . . . J'avouerai qu'une extrême chaleur l'emporte quelquefois au-delà de notre politesse de convention. Ces petits écarts peuvent-ils faire oublier le fonds de la question, et de ce qu'il n'est pas parfait en faut-il insérer qu'il ne soit extrêmement utile, qu'il n'ait les grands germes de l'administration ; qu'il ne vienne à bout de familiariser les hommes, et sur-tout

les souverains avec le langage qu'il leur parle; qu'il ne rende à la terre un de ces services qu'elle reçoit une fois dans un siécle? Peut-on se dissimuler que son ouvrage sur les lettres-de-cachet n'ait excité cette fermentation qui a fini par enlever aux ministres despotes ce ressort odieux? . . . . Peut-on se dissimuler que ses *doutes sur l'Escaut* n'aient ébranlé les volontés despotiques qui vouloient ravir les propriétés dont ce fleuve est conservateur, et affermi les principes de ceux qui s'opposoient à ces volontés? peut-on se dissimuler que ses efforts contre l'agiotage n'aient retenu des sommes immenses prêtes à déserter le royaume, et arrêté une foule de citoyens crédules, qui se précipitoient dans l'abyme? — Mais cet amour des paradoxes! pensez d'abord que c'est ainsi que nous nommons tout ce qui choque les idées reçues; que ces idées reçues sont en général de dangereux préjugés, et qu'on ne peut nous armer contr'eux qu'en faisant violence à la routine et à l'habitude. . . . . Rien n'est plus rare qu'un homme d'une conception extraordinaire; rien n'est plus rare que le même homme y joigne l'application; rien n'est plus rare que d'unir à un esprit vaste et des connoissances profondes, un courage inébranlable, le désintéressement aux avantages de ce monde; rien

n'est plus rare que de joindre à tous ces dons une éloquence brûlante qui commande aux opinions de son siècle ; rien n'est plus rare enfin, que de posséder par-dessus tout cela l'indépendance des hommes, qui n'existe qu'autant que la fortune a pourvu avant votre naissance à votre existence physique. Voilà donc un être qui sort de la classe ordinaire ! quel usage a-t-il fait jusqu'ici de ses talens ? il les a voués aux souverains administrateurs, à leurs ministres dans les pays où les rois sont comme des Dieux, toujours obombrés de leur gloire immortelle, à des citoyens laborieux auxquels l'astuce et l'activité étoient sur le point d'enlever les fruits de leurs veilles.

Que les gazettiers supposent sa plume le jouet des circonstances, passer tour-à-tour d'un parti dans l'autre : permis à eux, si ces contes accréditent leurs feuilles. Mais il est un ordre de gens qui croient aux faits et non aux rapports ; qui règlent leur confiance sur l'usage des talens ; qui à travers l'ouvrage lisent dans l'ame de celui qui l'a composé, y surprennent ses intentions et s'y assurent de ses principes.

On cite toujours le beau style, les idées heureuses, et presque jamais le courage de l'ame, espèce d'héroïsme qui vaut bien celui des Alexan-

dre et des Bayard. Comment peut-on louer un d'Alembert, par exemple, vil flatteur des rois en public, et leur détracteur dans l'intimité de la conversation ; toujours occupé de son repos, de sa gloire, des moyens d'échapper à la critique, et jamais des droits de la vérité, des besoins du peuple ; ami timide et honteux de l'infortuné, et tendant les bras à quiconque étoit porté par la faveur ?

Il faut du courage, et il en faut beaucoup pour être le premier à lancer une vérité dans le monde pensant, et même pour risquer une opinion, de l'examen de laquelle il peut résulter un bien. Tout principe nouveau, à son apparition, est rejetté ou accueilli avec mille plaisanteries ; celui qui le met en avant est sûr des sarcasmes, à moins que sa réputation n'impose ; alors ce n'est qu'une erreur échappée à un homme célèbre ; mais si un nom fameux n'accrédite pas l'idée qu'on veut introduire dans les esprits, chacun s'élève avec fureur contr'elle ; son auteur commence par en être la victime, et ce n'est que long-temps après qu'il est réhabilité.

Rien n'est si facile et si commode, sur-tout, que d'être panégyriste né de toutes les actions des princes, l'indugent apôtre de nos mœurs, de nos

loix, le défenseur éloquent de l'autorité : tout le monde accorde une commisération passagère au malheureux injustement condamné; mais il est rare de trouver un magistrat courageux qui s'efforce de détacher de la roue trois infortunés prêts à mourir sous le fer qui va les assassiner. Les gouverneurs ont une tolérance froide pour ceux qui ne les croient pas infaillibles; mais ils prodiguent les distinctions et les faveurs à l'esclave adroit qui adore leur perfection. On laisse vendre l'écrit dépositaire d'une censure utile, et l'on use du pouvoir contre celui qui révèle de grandes vérités; mais on prostitue les titres, les plans et les pensions à l'écrivain mercénaire, qui égorge la liberté sur les marches du trône; on justifie l'injustice et l'infraction aux traités.

Je répète encore en faveur des antagonistes de M. le comte de Mirabeau, que je ne crois pas sa jeunesse exempte d'imprudence; que je ne doute pas que son ame encore plus sensible qu'irascible, n'ait quelquefois outré le droit légitime de la défense personnelle, que la réflexion n'ait souvent désavoué quelques passage de ces écrits; mais je pense que son grand talent doit leur donner du prix, qu'il écrit de conviction, qu'il y a de la suite dans ses principes, que son système de to-

lérance, de liberté, se développe par des moyens simples et d'une pratique aisée; je pense que nous sommes intéressés à voir prospérer des talens consacrés en quelque sorte à l'instruction, et qui peuvent commencer le grand ouvrage de la liberté politique.

La conduite des gardes-suisses à l'égard de M. de Bezenval, ne doit pas être passée sous silence. Beaucoup d'entr'eux se sont présentés à l'hôtel-de-ville, pour le réclamer; ils ont dit qu'ils ne s'opposoient pas à ce que M. de Bezenval fût jugé et puni légalement, s'il étoit coupable; mais qu'ils verseroient jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour empêcher qu'il ne fût assassiné.

LETTRE. Je vois avec plaisir que vous avez rendu justice aux motifs de prudence que vous avez supposés aux anglois, pour désirer la paix; c'étoit d'autant plus honnête de leur rendre cette justice, que dans ce moment la noble et franche explication du duc de Dorset n'étoit pas connue; je suis surpris cependant que vous ayez pu parler de

de la démence du roi d'Angleterre, comme d'un fait reconnu, tandis que ce n'est pas parmi des partisans de l'opposition, qui forment une très-petite portion de la nation, qu'il existe un seul doute sur le retour parfait de la raison du roi.

Un événement affreux, arrivé à Saint-Denis, vient de renouveller la consternation. Le lieutenant de maire a été décapité par le peuple, et quatre ou cinq autres personnes sont désignées pour partager le même sort. Le commandant-général de Paris, a envoyé aussi-tôt des forces suffisantes pour prévenir les meurtres. . . . . Voici ce qu'un de ces proscrits a raconté lui-même à l'un de nous. . . . . « Ce lieutenant de maire étoit chargé de la distribution des farines. Deux jours avant son assassinat, il avoit annoncé et assuré que les farines manquoient à Paris, et que l'on y mangeoit du pain tel que celui que les boulangers alloient cuire. Le pain fait avec de la farine d'orge, de seigle, et un peu de bled, fut de plus assez mal cuit ; cependant, comme on croyoit que le malheur d'être réduit à cette triste nourriture étoit général, même à Paris, on prit son parti. Mais dès le soir du jour où le pain fut dis-

tribué, plusieurs habitans rapportèrent de Paris du pain très-blanc, et publièrent que l'abondance régnoit en cette ville. Dans l'instant il y eût un soulèvement général : trois soldats de Provence, régiment qui a demeuré à Saint-Denis, se mirent à la tête de l'émeute, et la fureur devint extrême et générale parmi le petit peuple; delà la scène affreuse dont on vient de parler.»

2 DÉCEMBRE.

Extrait de plusieurs lettres d'un prisonnier de Bicêtre.

« Comment, monsieur, cette bonne madame Thomas vous a instruit de mes malheurs ! Je ne l'en avois pas priée; mais je suis bien sûr que cette femme unique ne vous a pas parlé de sa vertu, de son zèle, de son courage intrépide, et de l'activité avec laquelle, depuis deux ans, elle et son mari sacrifient pour moi leur temps et leurs peines. Ces bonnes gens sont bien pauvres, mais ils ont bien de la vertu. »

« La mort est à ma porte. Vous m'avez annoncé votre visite avec celle d'un administrateur. M. Gaudet m'annonça la sienne avec celle de M. Manuel.

M. de Castellane m'avoit fait dire qu'il viendroit dimanche dernier avec des commissaires de l'assemblée nationale, mais les économes et leurs nombreux complices éludent toutes les visites.

« Je suis enterré tout vif dans les cachots depuis dix-huit ans ; j'ai été empoisonné quatre fois ; j'ai vu mourir un malheureux par le poison qu'on avoit préparé pour moi. Le roi, attendri sur mon sort, m'accorda ma liberté il y a six ans ; une fausse lettre-de-cachet me retient encore. Mille grenadiers royaux furent commandés, il y a six mois, pour me mettre en liberté, mais les économes ont fait rebellion.....

« Au moment où je vous écris, je venois d'être averti que les économes, reconnoissant la nécessité où ils sont de me faire mourir, pour se soustraire à la punition de leurs crimes, ne cherchoient qu'à me donner la mort : on étoit embarrassé sur le choix. Ils ont détruit ma santé, qui est dans un état déplorable ; mais je ne meurs pas assez vîte.....

» Voici comme il faut vous y prendre....

» Alors je vous verrai, et je me ferai connoître à vous. Cette visite ne sera pas utile à moi seul : vous deviendrez le bienfaiteur de l'humanité. C'est à-peu-près comme s'y est pris M. Thouret pour

me donner une heure de conversation, il y a environ trois semaines.

» Je ne cherche qu'à rendre compte de ma conduite, et les économes ne cherchent que les moyens d'éviter de mettre la leur au jour. Une vingtaine de scélérats choisis parmi les prisonniers, et qui sont à la solde des économes, ont crié dimanche toute la journée : *Il ne faut pas qu'il parte ; c'est un vieil homme, il faut qu'il meure, l'administration veut qu'il périsse : il faut le faire périr tout de suite. Cela tombe sous le sens, il faut l'empoisonner ; il ne faut pas qu'il sorte : cette affaire là couperoit le cou à toute la maison.* Huit cents malheureux frémissoient d'horreur, et n'osoient pas proférer un seul mot....

» Mon cher M. Thomas, je suis toujours dans la plus mortelle inquiétude de ne pas avoir de vos nouvelles : est-ce que vous ne pouvez plus venir dans la maison ?... Voyez M. Giroust, (avocat) c'est un sauveur que je viens de retrouver. Si je m'étois adressé à cet homme sensible et généreux, au lieu de m'adresser à M. D. L. G., il y a longtemps que mes malheurs seroient terminés. M... m'avoit promis de venir me voir avec un administrateur de la police, de ses amis, je ne l'ai point

vu. M. Gaudet devoit venir me voir avec M. Manuel, et toujours personne. Les économes sont furieux ; les administrateurs remuent ciel et terre pour achever de me perdre : leur détestable cabale demande ma mort avec des cris affreux, continue de crier que j'ai été fouetté et marqué, et qu'il faut me faire mourir tout de suite.

» J'ai sommé M... de me visiter devant eux, pour voir si j'ai été marqué ; le misérable l'a refusé, et me refuse un certificat ».

» Je vous remercie des démarches que vous avez faites pour ce pauvre K.... on dit que sa liberté est au bureau, et que les économes la retiennent. J'avois un écu de six francs, provenu de mes vivres que j'ai vendus pour un mois, je le lui ai envoyé, et suis bien fâché de ne pouvoir faire mieux pour ce pauvre malheureux. »

Je ne garantis point la vérité des faits graves articulés ci-dessus ; mais je demande qu'ils soient éclaircis : je le demande au nom de la constitution, au nom de la déclaration des droits. Il est temps de s'occuper du régime des prisons, et sur-tout de celles qu'on nomme fort mal-à-propos *maisons de correction.*

Déclarations finales des libraires de Genève.

Barde, Manget et compagnie, imprimeurs-libraires à Genève, croyent se devoir à eux-mêmes et au public de le désabuser, au sujet d'une nouvelle édition, ou d'une contre-façon de la suite des confessions de J. J. Rousseau, projettée à Neufchâtel en Suisse, et annoncée par un prospectus, qui offre l'attrait d'une édition plus complette que la leur, en accusant celle-ci d'avoir été faite sur une copie falsifiée, tronquée, mutilée, ect.

Les susdits libraires de Genève déclarent ici solemnellement, à la face de l'Europe, qu'ils ont fait leur édition sur le manuscrit original de la main même de Rousseau; qu'ils l'ont déposé chez un notaire public, pour y attester l'authenticité de leurs éditions de cet ouvrage, dans lesquelles ils ne se sont permis ni adition, ni correction de style, ni aucun autre retranchement que celui des noms de la plupart des personnes qui y sont impliquées, et environ deux pages de grossières et basses insultes envers quelques personnes vivantes, qui n'ajoutoient aucun mérite, aucune importance au texte, et qui n'étoient pas plus glorieuses à leur auteur qu'aux personnes injuriées, retranchement dicté par la décence, l'honnêteté et la moins ri-

goureuse délicatesse même, et sans lequel cet ouvrage n'eût été ou ne sera jamais qu'un vrai libelle diffamatoire.

Les mêmes libraires préviennent aussi le public que la contre-façon qu'on lui annonce ne peut être faite que sur une copie de l'original qu'ils possèdent, et cela de l'aveu même du propriétaire de cette copie. (lisez la déclaration de M. Dupeyron, dans le mercure de France, n°. 47, du 21 novembre 1789, pages 63 et suivantes) chacun pourra juger du degré de confiance que méritera cette nouvelle production, qui, quoiqu'annoncée en quatre volumes, ne peut être, suivant toutes apparences, composée que de quelques lettres particulières indiscrettement sacrifiées, ou déjà rebutées, et quelques rapsodies que Rousseau lui-même auroit jugées indignes de voir le jour.

Les éditeurs de Genève déclarent en même-temps qu'ils entendoient comprendre, dans ce qu'ils appellent leurs éditions, celle en deux vol. *in*-4°. en 3 vol. *in*-8 . et en 3 vol. *in*-12, annoncée de même chez Maradan, libraire à Paris, et chez tous les principaux libraires de l'Europe ; prenant ici, au surplus, l'engagement formel, que dans le cas où M. Dupeyron persisteroit, contre leur gré, à rétablir les retranchemens qu'il a dé-

noncés, et dont il est question ci-dessus, ils feront eux-mêmes les retranchemens dans la suite des confessions, l'appendix très-exact d'après leur original, qu'ils feront parvenir *gratis* à tous ceux qui auront acheté l'ouvrage chez eux, et à tous les libraires qui auront acquis d'eux leurs différentes éditions.

M. l'abbé Grégoire vient de publier, en faveur *des gens de couleur*, un mémoire qu'il faut infiniment mieux lire tout entier que par extrait; il demande : 1°. Les gens de couleur seront-ils assimilés en tout aux blancs ? 2°. Auront-ils des représentans à l'assemblée nationale ? 3°. Quel en sera le nombre ? 4°. Ceux qui demandent à remplir cette fonction ont-ils mission légale ? L'examen de ce que les gens de couleur font dans les Colonies, donne la solution de ces quatre articles.

Ils font le service de la maréchaussée; soumis à la conscription militaire, ils sont enrôlés depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante. Astreints aux services de piquet, sur six ou sept semaines ils en passent une à la porte d'un commandant, avec un cheval toujours harnaché; il leur est défendu d'exercer certaines professions, telles que la mé-

decine, la chirurgie; et certains métiers, comme l'orféverie, de porter des noms européens, de manger avec les blancs, d'user les mêmes étoffes qu'eux, de danser après neuf heures du soir, de se servir de voitures, de passer en France, exclus de toutes charges, emplois publics des assemblées paroissiales; jusques dans les églises et dans les spectacles, on leur assigne des places.

Les réglemens barbares sont sans doute appuyés de quelques apparences de raison; mais on sent qu'il ne peut y en avoir pour outrager l'humanité.

Les blancs prétendent que les gens de couleur sont durs envers les esclaves. M. l'abbé Grégoire observe très-judicieusement que récriminer n'est pas répondre; que des faits peu nombreux ne comportent pas une induction générale; que les assertions des blancs demeurent sans preuve.

» Tel maître blanc étoit si bien connu par sa férocité, qu'on faisoit trembler tous les esclaves désobéissans en parlant de les vendre à ce tigre.

Tel autre fut menacé par M. d'Eunery, gouverneur, d'être renvoyé en France, s'il continuoit à fusiller ses nègres.

Tel autre, non content d'accabler de travaux ses négresses, leur arrache encore le salaire d'un honteux libertinage.

Tel autre faisoit sans cesse retentir la plaine des hurlemens de ses esclaves, dont le sang ruisseloit dans les plantations, où, comme celui d'Abel, il crie vengeance; son plaisir étoit ensuite de se faire servir à table par ces malheureux, dont les chairs pendoient par lambeaux.

Tel autre cassoit une jambe à tout nègre coupable de manonage, et le laissoit sur place jusqu'à ce que la gangrène exigeât l'amputation.

Un pareil tableau ne suffit-il pas pour décider la question ? M. l'abbé Grégoire discute toutes les objections et finit par les pulvériser, et épuisant tour-à-tour les raisons dans la politique, dans l'humanité et l'intérêt général, il se montre aussi profond dialecticien que patriote zélé.

Les dénominations *gens de couleur, sang mêlé*, sont insignifiantes, puisqu'elles peuvent également s'appliquer aux blancs libres, aux nègres esclaves, etc. mais dans nos îles, l'usage a restreint l'acception de ces mots à la classe intermédiaire, dont les individus blancs et noirs sont les souches. En voici les ramifications. . . . . . Le *mulâtre* produit par l'union du blanc avec la négresse, ou du nègre avec la blanche. . . . . Le *Grif*, quelquefois nommé labre, produit par le mulâtre avec la *négresse*, ou etc. . . . . le *Carteron*, produit par le

blanc avec la mulâtresse, ou etc..... le *Tierceron*, produit par le blanc avec la carteronne, ou etc..... le *Métis*, produit par le blanc avec la tierceronne, ou etc..... le *Mameloue*, produit par le blanc avec la métive, ou etc..... quelquefois dès la seconde génération, le teint s'éclaircit et l'individu est parfaitement blanc.

M. de Kerguilon a publié un mémoire très-intéressant sur l'île de Madagascar.

Le plus grand, le plus humain, le plus utile et le moins dispendieux de tous les projets, est celui que l'on va ici présenter sur l'île de Madagascar; le citoyen qui l'a formé a relâché dans cette île au retour d'un de ses voyages pour la découverte des terres australes, et il y a séjourné assez long-temps pour connoître les avantages d'un établissement dans cette île, et les moyens de le former: ce projet est le plus grand que l'on puisse entreprendre, puisqu'il s'agit de s'approprier une île qui a vingt-neuf provinces et plus de sept cent lieues de circonférence; le plus humain, puisqu'il s'agit de retirer cinq millions d'hommes de la barbarie; le plus utile, puisqu'il s'agit détablir tous les arts de la Chine et des Indes chez un peuple indus-

trieux, de réunir chez lui le commerce du sucre, de l'indigo, du café, du coton, des soieries, des épiceries; d'y placer des chantiers de construction, car tous les matériaux y abondent, et d'y armer des vaisseaux, car les insulaires se montrent propres à la navigation : ce projet enfin est le moins dispendieux, puisqu'il ne s'agit que de diminuer ou de retrancher cinq cent mille livres par an, pendant quelques années, sur les dépenses de l'île de France.

Extrait de la lettre de M. de Vioménil.

Trois ou quatre cents nègres à qui l'on avoit persuadé que j'étois arrivé à la Martinique avec des ordres du Roi pour leur donner la liberté, et que j'avois jugé à propos d'en suspendre l'exécution, se rassemblèrent la nuit du 3 au 4 septembre, armés de leurs coutelas; ils devoient se faire joindre par ceux de toutes les autres habitations, et venir demander leur liberté; ou annoncer que si on la leur refusoit, ils étoient décidés à la prendre. Heureureusement qu'étant prévenu à temps de tous ces projets, j'avois pris les précautions nécessaires pour en arrêter les suites : des détachemens partis de Saint-Pierre au même instant de l'attroupement

des nègres, les ont dispersés et en ont arrêté plusieurs, dans le nombre desquels se sont trouvés cinq des plus coupables, comme moteurs de cette conspiration; ils ont été convaincus de leur crime par leur propre aveu, et ont été exécutés sur le champ.

Le jour fixé pour la révolte, les cuisiniers nègres étoient convenus de mettre le feu dans toutes les maisons de leurs maîtres, afin d'assurer le succès de leur conspiration par le désordre qu'ils auroient nécessairement occasionné; mais les premières tentatives ayant échoué, la ville n'a pas été incendiée, la tranquillité est entiérement rétablie, et y sera maintenue par la police, aussi exacte que sévère, que j'ai établie dans toutes les villes et habitations de la colonie.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé Lamouroux.

On a fait circuler dans le public un écrit intitulé : *Avertissement du cercle du Haut-Rhin, contre les perturbateurs de la tranquillité publique.* Cette pièce féodale prouve cependant aux

yeux de ceux qui connoissent l'Allemagne, que les princes sont plus alarmés qu'ils ne le paroissoient. Leur méthode n'étoit pas d'avertir; ci-devant ils menaçoient, et le coup suivoit l'éclair; mais il ne faut pas confondre tous les pays, et les supposer animés du même esprit; de même qu'il ne faut pas assimiler la manière de penser du Margrave de Baden, à celle du Landgrave de Hesse-Cassel. Le sort d'un Hanovrien et d'un Hessois ne se ressemble pas plus que le gouvernement du Palatinat, à celui des Deux-Ponts. Dans l'électorat d'Hanovre, les nobles sont riches, l'habitant est aisé, jamais de vexations, de disettes, de surcharges ; dans le Langraviat de Hesse-Cassel, la noblesse est dans un extrême gêne, et le peuple dans la misère. On enlève de force les jeunes gens, pour en faire des soldats ; on vend tous les hivers les vaches et les fourneaux pour payer la contribution; tout respire l'esclavage; la justice est l'arbitraire, et la rapacité du fisc seconde merveilleusement l'insatiable avidité du souverain. Le peuple est désarmé ; quand il briseroit ses fers, quand il parviendroit à s'affranchir de la tyrannie, le pays ne suffit pas pour l'alimenter; c'est à la faveur d'une suite de contrats qu'il subsiste depuis plus de deux siècles;

il a été vendu vingt fois, et lui-même dévore une partie de sa rançon.

Les villes impériales ont une administration douce et raisonnable; les peuples ne pourroient que perdre à la changer : c'est un conseil municipal, élu par tous les bourgeois, qui leur rend un compte très-fidele, non-seulement des deniers, mais aussi de leurs intentions; il y a un très-grand nombre de petits souverains, mais la plupart sont ruinés, ou sous le joug d'une commission impériale, ou à la merci de leurs sujets.

Ce qui rendra l'insurrection inévitable dans l'Allemagne, c'est le nombre des troupes si disproportionné avec la population, c'est le traitement dur et barbare infligé aux soldats; je ne parle point de cette distribution journalière de coups de bâton, qui commence avant même qu'on ait pu la mériter, j'entends cette pillerie du capitaine sur ses soldats. Il vient à bout de leur excroquer les souliers, les guêtres, et une partie de leur travail, c'est-à-dire, qu'il leur vend quelques mois de liberté, à condition que la famille pourvoira ou plutôt remplacera les sujets que fournit la caisse militaire. Ce qui rendra l'insurrection inévitable en Allemagne, c'est la

manière dont la justice s'y rend. Les tribunaux font composés de sujets à la solde du souverain ; mais dont la plupart sont en même-temps attachés à la cour ; un conseiller est aussi gentilhomme de la chambre, et un président des finances est chambellan ; la place de cour lui promet un traitement double de celui attaché au métier de juge.

Ce qui nécessairement amènera une révolution, c'est l'incroyable quantité d'entraves mises au commerce ; défaut de grandes routes, péages dispendieux, multiplicité de monnoies, contradictions des loix réglementaires, tyrannie féodale, abus du droit de chasse, atteintes à la liberté individuelle.

Mais la révolution n'est pas aussi prochaine qu'on l'imagine, parce que tous les pays n'ont pas un égal intérêt à l'accélérer ; il y a d'ailleurs des hommes de tête auxquels se rallient les princes qui n'ont pas dans leurs conseils des hommes aussi éclairés ; tel est le coadjuteur de Mayence, qu'il faut placer dans la première classe des hommes d'état.

M. le Miere est presqu'aussi connu par ses bons

mots que par ses tragédies ; en voici un qu'ont fait naître les nouveaux événemens, quelques jours après la prise de la Bastille, et l'assassinat solemnel de quelques hommes, plutôt soupçonnés que convainçus : Un des amis de M. le Mierre lui demanda s'il s'occupoit d'une nouvelle tragédie ; *Ne me parlez point de cela*, répondit l'auteur d'Hypermnestre, *maintenant la tragédie court les rues.*

Epitaphe de M. Vernet.

Si du vrai seul naquit le beau ;
En prose, en vers comme en peinture ;
La mort recèle en ce tombeau
Le vrai peintre de la nature.

TABLE

Des principales matières contenues dans le premier volume.

HISTOIRE secrette de la cour de Berlin. page 1.
Voyage d'Anacharsis. 2
Almanach des femmes illustres. 3
Lettre du comte de Vergennes aux patriotes hollandois. 4
Lettres sur la cour de Berlin. 6
Réfutation de l'arrêté du parlement de Paris, du 5 décembre 1788. 8
Epître en vers à madame de … 12
M. le comte d'Oels assiste aux plaidoyers pour et contre M. Kornmann. 16
Vers à M. l'abbé Barthelemi sur Anacharsis. 17
Epître de Voltaire au roi de Prusse. 21
Vers du même, sur la Pucelle. 22
Essai sur la liberté de la presse, par le comte de Mirabeau. idem.
Epître en vers, sur les bergeries. 25
Charles IX, tragédie de M. de Chénier. 28
L'hiver. 28
Concert pour la tenue des états-généraux. 30
Pamphlet contre M. de Mirabeau. 32
Opinion du même à l'assemblée de la noblesse en Provence 35
Fête donnée par le duc de Nivernois au comte d'Oels. 41

Correspondance de MM. Cérutti et de Mirabeau. 42
Ouverture du théâtre de MONSIEUR. 45
Epître à M. Abraham Hirschel, juif de Berlin. 47
Essai d'un catéchisme pour les enfans. 48
Idem pour les princes. 51
Extrait de deux lettres de Varsovie. 55
Trois lettres de M. de Voltaire. 59
Lettres sur les ouvrages et le caractère de J. J. Rousseau. 63
Réquisitoire de M. Séguier contre l'histoire de la cour de Berlin. 67
Mémoire de madame de la Motte. 68
L'art de plaire, poëme. 69
Essai sur Frédéric, par l'abbé Denina. idem.
Œuvres du roi de Prusse. 71
Anecdote sur J. J. Rousseau. 74
Club politique. 75
Le cardinal de Rohan. idem.
Urinaux portatifs. 77
Astianax, tragédie. 79
Les parlementaires. idem.
Grand'messe votive. 82
Couplet de madame Deshoulières. 93
Extrait d'une lettre de Londres. idem.
Epître en vers. 96
Fête donnée par madame la comtesse de Sabran au comte d'Oels. 98
Essai sur la secte des Illuminés. 107
Epître. 111
Les châteaux en Espagne, comédie. 116
Le maréchal-des-logis des trois ordres. 117

Fête donnée par les jeunes gens d'Angers à ceux de Nantes. 123
Couplets faits en Provence. idem.
Assassinat rue du Roi de Sicile. 124
Assassinat de l'avocat Girard. 126
Loix faites et consenties par la république de Genève. 127
Fête donnée par madame la marquise de Montalambert au comte d'Oels. 128
Séance de l'académie françoise pour la réception du duc d'Harcourt. 130
Extrait d'une lettre de Gratz. 132
Aventure aux environs de Rome. 134
Ecrit contre l'administration des finances. 136
Troubles en Bretagne. 137
Affaire de M. Kornmann. 138
Départ du comte de Mirabeau pour la Provence. 140
Raoul Barbe-bleue, opéra comique. 141
Mandement de l'archevêque de Lyon. 142
Principes positifs de M. Necker. 145
Le baron de Trenck à Paris. 148
Auguste et Théodore, ou les deux pages. 149
Lettre de M. de Calonne au roi. 151
Instructions données par M. le duc d'Orléans. 154
Extrait d'une lettre d'Aix. 157
Deux chansons. 165
L'abbé Raynal à Marseille. 169
Discours de M. le marquis de Villette. 170
Parallèle de la situation des finances sous Louis XV et Louis XVI. 171
Départ du comte d'Oels. 173

Aspasie, opéra, 175

Observations rapides et observations réfléchies sur la lettre de M. de Calonne. 177

Lettre de madame la comtesse Alexandre de Vassy à madame la baronne de Staël. 180

Mémoire d'une partie du clergé et de la noblesse du Dauphiné. 184

La passion, la mort et la résurrection du peuple. 187

Histoire de la duchesse de Kingston. 189

Extrait d'une lettre d'Aix. idem.

Nouvelle édition de l'ami des enfans. 200

Ce qui s'est passé à l'égard du comte de Guibert à l'assemblée du Berry. 204

Lettre de M. Necker au vicomte de Noailles. 212

Lettre de S. M. au cardinal de Rohan. 216

Plaidoyer de M. Bergasse. 217

Extrait du procès-verbal de l'assemblée de la noblesse du Berry. 220

Questions du cardinal archevêque de Malines aux Professeurs. 222

Le comte de Mirabeau à Aix. 225

Emeute à Aix. 231

M. de Calonne à Douai. 245

Cabinet littéraire d'Anglophiles. 246

Jugement définitif du procès de M. Kormann. idem.

Mort du baron de Wurmser. 249

Accident du Roi. 252

Lettre au comte de Guibert sur son affaire de Bourges. 253

Saint-Jean-bouche-d'or. 254

Le comte de Vergennes, première cause des Etats-généraux. 255
Emeute à Colmar. 258
Facétie sur le mandement de l'archevêque de Lyon. 259
Procès-verbal du bailliage de Nemours. 260
Idem des bailliages de Montfort-l'Amaury et de Dreux. 263
Billets de mariage par les enfans aveugles. 268
Extrait d'une lettre d'Aix. 269
Mémoire au roi, de l'ordre des avocats au parlement de Bretagne. 271
L'Alleluia du tiers-état. 273
Liste de ceux qui méritent de fixer le choix des électeurs de Paris. 277
Protestation de M. le comte de Lauraguais. 283
Catherine Bausergent. idem.
Lettre de M. le comte de Lauraguais au comte de Mirabeau. 285
Avis aux gens bien intentionnés. 290
Détails sur diverses élections de Paris. 291
Idées d'un patriote citoyen de la capitale. 296
L'innovation utile. 306
Contes en l'air. 317
Cahier présenté à messieurs de la commission et du clergé de Paris, hors des murs. 320
Jugement prévôtal contre les deux principaux séditieux dans l'émeute du fauxbourg Saint-Antoine. 327

Fin de la table du tome I.

TABLE

Des principales matières contenues dans ce second volume.

PROSPECTUS du journal du comte de Mirabeau, intitulé : Etats-généraux. page 1
Stances à un jeune homme brûlant du desir d'employer son esprit. 5
Désintéressement des curés de Paris. 9
Escroquerie de 150 billets de caisse. 10
Histoire du naufrage et de la captivité de M. Brisson. 12
Discours du roi à l'ouverture des états-généraux. 17
Maison d'éducation militaire à Nanterre. 21
Réponse d'un bourgeois de Paris à M. le comte de Mirabeau. 23
Discours du directeur général des finances à l'ouverture des états-généraux. 31
Le Destin et les Parques, comédie. 41
Arrêté du tiers-état contre l'acte du conseil, qui supprime le journal des états-généraux. 42
L'Impresario in angustie. 45
Etablissement d'une éducation nationale. 46
Témoignage de vénération du tiers-état d'Aix, en Provence, à M. l'intendant de la Tour. 51
Mort d'un député. 54
Troubles de Marseille. 60

Réponse au comte de Montboissier, par M. le comte d'Artois. 63
Apologie de la lettre de M. de Calonne au roi. 65
Réquisitoire du ministère public. 69
Lettre du comte de Mirabeau à M. de Senne. 77
Réflexions patriotiques. 82
Lettre de M. l'abbé Maury. 85
Justice faite contre quelques-uns des séditieux pris dans la révolte du Fauxbourg Saint-Antoine. 87
Journal des Provinces. 95
Lettres authentiques. 97
Haro sur la feuille des bénéfices. 100
Lettre du comte de Lauraguais au comte de Montboissier. 103
Rixe entre un garde-du-corps et un peintre. 107
Lettre du marquis de Brézé au doyen du tiers-état. 109
Acte de transport fait à Philippe de Valois des droits de l'Empire, sur les Provinces, composant le ci-devant royaume d'Arles. 111
Lettre du chevalier de Boufflers aux députés de la noblesse. 117
Récapitulation de ce qui s'est passé aux états-généraux depuis le 6 mai jusqu'au 23. 126
Quatrième lettre du comte de Mirabeau à ses commettans. 139
Quatre banqueroutes. 140
Buste de Louis XVI érigé aux frais des agens de change. 144
Vers sur l'inauguration de ce buste. 147
Suppression de différentes charges dans la maison du roi. 148
Lettre du Gouverneur général de Saint-Domingue au commandant de chaque paroisse. 151

Les Prétendus, comédie lyrique. 156
Ecrit de M. l'évêque d'Autun contre les loteries. 162
Lettre de l'abbé Raynal à l'évêque de Rhodez. 163
L'arbre poison et la calomnie, fable. 167
Récit de ce qui s'est passé le 13 juin dans l'assemblée des communes. 169
Les trois Lys, fable. 173
Protestation de l'ordre le plus nombreux du royaume. 175
Aux députés des trois ordres. 194
Lettre très-amicale à un gentilhomme qui a dix-huit ans trois mois et 27 jours de noblesse. 198
Altercation entre le prince de Poix et le marquis de Lambert. 204
Lettre à M. Necker sur son rapport aux états-généraux. 207
Arrêté de l'assemblée nationale du 20 juin 1789. 211
Testament de M. de Lamoignon. 223
Séance royale du 23 juin. 231
Conférence du comte de Mirabeau avec M. Necker. 241
Lettre du roi au duc de Luxembourg. 243
Lettre au comte d'Artois sur la séance royale. 245
Notice historique sur le marquis de la Fayette. 251
Epître au roi. 255
Les Insectes. 262
La Peureuse, conte. 273
Vers non-imprimés de Voltaire sur un champ de bataille en Saxe. 278

Fin de la table du second volume.

TABLE

Des principales matières contenues dans le troisième volume.

L'ORATEUR aux états-généraux. page 5
Les cahiers du marquis de Fulvy. 6
Extrait d'une lettre de Metz. 13
Récit de ce qui s'est passé à Lyon le 3 juillet. 17
Dialogue entre un noble et sa femme, fessés au palais-royal. 21
Seconde lettre à monseigneur comte d'Artois. 37
Les mille et un meâ culpâ. 50
Affaire des hussards à Versailles. 54
Mémoire instructif. 56
Adresse au roi, pour le renvoi des troupes. 62
Opinion de M. de Clermont-Tonnerre. 70
Séance royale. 78
Les doigts. 84
La bonne nouvelle. 86
Récit fidèle de la prise de la bastille. 88
Extrait d'une lettre de Bretagne. 98
Apologue. 101
Parole de Louis XVI. 102
Adresse de Béelzébut. 106
Don de M, de Beaumarchais. 110

Mort de M. Panchaud. 111
Réponse de monseigneur comte d'Artois. 113
Liste des proscrits. 117
Chanson de M. Turgot. 120
Lettre du roi à M. Necker, et réponse. 125
Testament de M. Foulon. 127
Les crimes dévoilés. 132
Mort de M. Berthier. 134
La France sauvée, ode. 137
Evénement mémorable de Verdun. 143
Lettre d'un citoyen au président de son district. 149
M. Necker à l'hôtel-de-ville. 155
Le baron de Bezenval arrêté au château de Villenaze. 158
Affaire de M. de Mesmé. 160
Affaire du port de Brest. 162
Notes du marquis de Velle-port sur la Bastille. 172
L'homme au masque de fer dévoilé. 187
Les incendiaires du Dauphiné. 192
La révolution du Lyonnois. 198
Expédition de Chantilly. 204
Lettre de M. de Calonne à l'assemblée nationale. 210
Courier de Versailles à Paris. 214
Visite de M. Charton à Limours. 217
Discours de l'abbé du Plaquet. 223
Décret pour le rétablissement de la tranquillité publique. 225
Projet de la déclaration des droits. 229
C'est incroyable. 235
Journal de la ville par Jean-Pierre-Louis de Luchet. 242
Patriote françois. 246
Point du jour. 247

Séance royale. 248
Lettre du roi à l'Archevêque de Paris. 256
Mort de Bordier, acteur des variétés. 265
Copie d'une lettre du comte Saint-Florentin aux échevins de la ville de Marseille. 272
Municipalité d'Ancenis. 278
Première réprésentation d'Ericie. 284
Garde nationale parisienne. 289
Sur le veto par M. Luchet. 290
Jugement de la ville de Mortagne. 294
Plusieurs pièces de théâtre demandées. 301
Examen de l'histoire secrette de Berlin. 303
Anecdotes diverses. 309
Vers à M. le marquis de la Fayette. 315
Des jeux. 318
Extrait d'une lettre de Troyes. 319
De la cherté du pain. 322
Du bonnet de la liberté. 324
Epître à la lanterne. 327
Inscriptions diverses. 332
Précis de M. le prince de Conti. 335
Lettre de M. Knapen. 337
Fêtes du district de Saint-Etienne-du-Mont. 339
Du papier monnoie. 342
Vers à M. Mounier. 346
Sur un Cagliostro Anglois. 347

Fin de la table du troisième volume.

TABLE

Des principales matières contenues dans ce quatrième volume.

Enterrement de Claude Perrot.	page 1
Lettre de M. Bérenger, censeur royal.	3
Le roi de Perse, fable.	5
Economie politique.	7
Anecdote sur Louis XVI.	13
Nouvelle intéressante.	15
Evénement unique.	16
Affaire de Versailles, du 6 octobre.	29
Aristocrate découvert.	32
La marque des maisons.	40
Lettre de M. de Saint-Priest.	42
Portrait de MM. de la Fayette et Bailly.	45
Départ de M. le duc d'Orléans.	46
Vœu patriotique, en vers.	47
Lettre de madame la marquise de Sillery.	54
M. le duc d'Orléans arrêté à Boulogne.	57
Extrait d'une lettre.	idem.
Les états-genéraux du lion, fable.	59
Epître de S. Augustin.	63
Anecdote sur Versailles.	65
Mort d'un boulanger.	68